



«Entre multifonctionnalité et globalisation – Rapport de situation 2003»



«Entre multifonctionnalité et globalisation – Rapport de situation 2003»





Sommaire

4

Avant-propos	6
Résumé	7

Le choix iconographique

Figure 1:	Situation des exploitations sélectionnées	8
Tableau 1:	Caractéristiques des communes	8

Partie A: Conditions de production et marché 2003

A1 L'année agricole 2003	12	
Figure 2:	La sécheresse la plus forte depuis 1901	12
Figure 3:	Stocks de beurre (comparaisons hebdomadaires de 2001 à 2003)	15
Tableau 2:	Prix du bétail de boucherie	16
A2 Comptes économiques de l'agriculture en 2003	17	
Figure 4:	Élargissement des comptes économiques de l'agriculture	17
Tableau 3:	Comptes économiques de l'agriculture 2000 – 2003	18
Figure 5:	Répartition du revenu total de l'activité agricole en 2003	19
Figure 6:	Répartition de l'utilisation des moyens tirés de l'activité agricole en 2003	20

Partie B: L'agriculture entre l'espoir et la crainte

B1 Situation en 2002	24	
Figure 7:	Revenu du travail par UMO familiale et part des exploitations n'atteignant pas la valeur seuil	24
B2 Remarques méthodologiques relatives à l'analyse des années 1997 – 2001	25	
B3 Durabilité sociale	27	
Figure 8:	Revenu global des exploitations selon les régions et les classes de tendance	26
Tableau 4:	Revenu global des exploitations et formation de capital propre selon les régions et les classes de tendance	27
Figure 9:	Formation de capital propre selon les régions et les classes de tendance	28
B4 Durabilité économique	29	
Figure 10:	Revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale pour les différents types d'exploitation	29
Figure 11:	Evolution du revenu annuel du travail par rapport au revenu agricole	30
Figure 12:	Rendement du capital en grandes cultures, en production laitière et en général par classe de tendance	31
Figure 13:	Facteur d'endettement en grandes cultures, en production laitière et en général par classe de tendance	32
Tableau 5:	Revenu annuel du travail, rentabilité du capital global et facteur d'endettement en grandes cultures, en production laitière et en général par classe de tendance	33



B5 Gains tirés du marché et des paiements directs	33
Figure 14: Gain total tiré de l'activité agricole (diagramme de dispersion tridimensionnel)	34
Figure 15: Modifications des gains du marché et des paiements directs (par exploitation)	35
Figure 16: Modifications des gains du marché et des paiements directs selon les types d'exploitation et les classes de tendance	36
B6 Résumé et positions	38
Figure 17: Répartition des exploitations selon les classes de tendance pour les 7 indicateurs	37
Tableau 6: Part des exploitations selon les classes de tendance pour le revenu total, la formation de capital propre et le facteur d'endettement	38

Partie C: L'agriculture multifonctionnelle dans un contexte dynamique

C1 Les conditions cadres changent	42
Figure 18: Agenda de la politique agricole	42
C2 Une agriculture multifonctionnelle	48
Figure 19: Production couplée et multifonctionnalité	49
C3 Trois exploitations dans leur environnement	51
Tableau 7: Indice des données économiques principales	52
Figure 20: Répartition des revenus cumulés	53
Figure 21: Composition du rendement brut	54
C4 Résumé et conclusions	55

Partie D: Annexes

Annexe 1: Définition des indicateurs	58
Annexe 2: Complément de la figure 8	59
Annexe 3: Complément de la figure 9	59
Annexe 4: Complément de la figure 10	60
Annexe 5: Complément de la figure 11	61
Annexe 6: Complément de la figure 12	62
Annexe 7: Complément de la figure 13	63
Annexe 8: Complément des figures 15 et 16	64

Impressum



Avant-propos

6

Le Rapport de situation 2003, intitulé «Entre multifonctionnalité et globalisation» est le deuxième numéro de la nouvelle série de publications de l'Union suisse des paysans (USP). Le premier rapport a eu un écho important et a influé sur le débat de politique agricole. Nous souhaitons à ce nouveau rapport un impact semblable.

L'ouvrage s'adresse en premier lieu aux médias généralistes et spécialisés, aux représentants du monde politique et à ceux des organisations agricoles et de l'administration. Il s'adresse naturellement aussi à d'autres milieux, agricoles ou non.

Les personnes actives dans le secteur agricole suisse ont affronté les importants changements de ces dernières années avec un courage admirable; pourtant, la situation économique et sociale de nombreuses exploitations reste tendue. De plus, aussi bien à l'échelon national qu'à l'échelon international, les conditions générales continuent à se modifier à un rythme soutenu et à se détériorer, alors que de nouveaux défis se profilent à l'horizon. La réforme de la politique agricole se transforme en une tâche installée dans la durée; la pression sur le prix des produits et sur le revenu paysan s'accroît, et la restructuration poursuit sa marche inexorable. Le présent Rapport de situation de l'USP donne un aperçu fouillé, bien étayé, de la situation de l'agriculture.

Organisation professionnelle paysanne, l'USP a le devoir d'évaluer les résultats. Elle le fait de façon à la fois transparente et compréhensible en définissant des valeurs seuils normatives pour les principaux indicateurs économiques. Comme le premier Rapport de situation (2002)

le soulignait, l'USP estime que l'atteinte de ces valeurs seuils peut être légitimement considérée comme une exigence minimum.

Les analyses de la partie B appellent le commentaire suivant: si les méthodes statistiques descriptives utilisées illustrent l'évolution des indicateurs analysés, elles ne peuvent en expliquer les causes. L'étude de ces liens de causalité exigerait des analyses plus poussées (régressions multiples). C'est pourquoi, malgré toute la complexité des faits, nous nous contentons d'énoncer quelques pistes de réflexion. En dépit de ces réserves, le présent Rapport de situation atteint le but visé, à savoir la mise en évidence de la grande variabilité des situations individuelles des exploitations. Il n'existe pas d'exploitation-type de l'agriculture suisse et c'est justement cette caractéristique qui explique la difficulté rencontrée lorsqu'on tente de définir des mesures de politique économique susceptibles de tenir compte de toutes ces différences.

Le présent Rapport de situation a été établi sous la direction de la Division de l'économie agraire, avec la collaboration étroite des divisions Statistiques et Communication. Nous remercions une nouvelle fois la FAT de nous avoir fourni les chiffres du dépouillement centralisé des données comptables.

Hansjörg Walter
Président
Union suisse des paysans

Jacques Bourgeois
Directeur
Union suisse des paysans



Résumé

Dans sa **partie A**, le Rapport de situation dresse un portrait de l'année agricole 2003, marquée par un épisode de sécheresse et de chaleur extrêmes dans de vastes parties du pays. Ces conditions n'ont pas été sans poser de sérieux problèmes, surtout dans les domaines des cultures fourragères et des grandes cultures. Les comptes économiques agricoles 2003 présentent un gain net estimé de 2'835 millions de francs, en recul d'environ 13% par rapport aux trois années précédentes. La valeur de la production est, elle, en recul de 6,2%. Ces chiffres illustrent de manière éloquente les difficultés que doit affronter le secteur.

La **partie B** est consacrée à l'analyse de la situation économique des exploitations paysannes et à son évolution depuis 1997. Les données comptables ont été analysées à l'aide de neuf indicateurs caractérisant les aspects suivants: situation sociale, situation économique et situation en matière de durabilité d'intérêt général. Pour l'analyse de l'évolution de leur situation dans le temps, les exploitations ont été partagées en exploitations à évolution positive et à évolution négative en fonction d'analyses linéaires de tendance.

La médiane du revenu par unité de main d'œuvre familiale se situait à 27'420.– francs en 2002 contre 30'400.– pour la moyenne des trois années précédentes. La proportion d'exploitations dont le revenu est inférieur au seuil de 50'000.– francs a augmenté et est passée à 82,6%.

Les indicateurs choisis pour illustrer l'évolution sociale sont le revenu total et la formation de fonds propres. Pour le revenu total, les exploitations se répartissent assez équitablement dans les deux classes de tendance, alors

que la situation est un peu moins équilibrée en matière de formation de fonds propres, près de 59% des exploitations enregistrant une baisse. Cette détérioration est alarmante pour le moyen et le long terme.

Six indicateurs concernent l'évolution économique. S'agissant du gain annuel par unité de main d'œuvre familiale, 69% des exploitations ont enregistré une détérioration, mais on note des différences importantes entre les divers types d'exploitations. Pour ce qui est du rendement global du capital investi, la classe à tendance négative l'emporte largement. L'étude de la durabilité sur le plan économique donne, pour l'ensemble de l'agriculture, une image inquiétante. Pour sa part, le gain total des exploitations évolue de façon équilibrée; cela explique en partie pourquoi le nombre de cessations d'exploitation n'est pas plus élevé malgré les bas revenus par unité de travail provenant d'une activité agricole et le faible rendement global du capital. Il semble que les revenus provenant d'activités non agricoles contribuent à maintenir la stabilité sociale. En d'autres termes, les activités agricoles bénéficient d'un «subventionnement horizontal» privé.

Les recettes par hectare au titre des paiements directs sont classées dans le paramètre des prestations en faveur de la collectivité. Avec les recettes de commercialisation, elles forment les recettes totales provenant de l'activité agricole. Cette dualité correspond à la nature même du processus de production agricole, qui génère à la fois des biens commerciaux et des biens profitant à la communauté. On note d'importantes différences entre les d'entreprises, que l'on peut classer en trois types: exploitations intensives, extensives et intermédiaires.

La **partie C** est dédiée à l'analyse des conditions générales. Dans ce domaine et à l'échelon national, les facteurs déterminants sont la mise en œuvre de la Politique agricole 2007 et la raréfaction des fonds publics. À l'échelon international, ce sont les Accords bilatéraux avec l'UE, l'élargissement de l'UE aux pays de l'Est européen et la réforme de la Politique agricole commune; à cela s'ajoutent les négociations en cours au sein de l'OMC. Cette énumération suffit à démontrer que l'agriculture suisse n'est pas en phase de consolidation, mais qu'elle va au contraire au devant d'une nouvelle période de modification des conditions générales.

C'est sur cet arrière-plan que se greffe la présentation du concept de multifonctionnalité de l'agriculture. Conclusion: l'agriculture assume efficacement son mandat de fournisseur de prestations en faveur de la collectivité; ces prestations sont jugées utiles par la société. Leur valeur est déterminée respectivement par la demande et la volonté que la société manifeste à les rétribuer. L'USP demande que ces prestations soient rétribuées correctement, c'est-à-dire en fonction du travail effectivement fourni.

L'aspect multifonctionnel de l'agriculture est illustré dans le texte et en images par la présentation de trois exploitations et des familles qui les gèrent. Pour ces trois exploitations, c'est leur implantation, au sens large, qui est déterminante, constat qui s'applique aussi de façon générale à l'ensemble des exploitations agricoles.



Le choix iconographique

8

La conception iconographique est adaptée au thème principal, renouvelé chaque année. Il est intitulé cette année : «Entre multifonctionnalité et mondialisation». On aborde donc le sujet des conditions-cadre qui se modifient avec la PA 2007, non seulement au plan national, mais également à l'échelon international. La dernière Conférence ministérielle de l'OMC a montré que l'idée de multifonctionnalité n'est pas reconnue et consolidée partout. C'est bien pourquoi il faut maintenant que l'image de l'agriculture fournisse un visage à cette multifonctionnalité:

Le caractère multifonctionnel de l'agriculture tient à la production de denrées alimentaires et, en simplifiant, d'un paysage cultivé et de qualité de vie. Les familles paysannes sont en même temps d'importants intervenants dans

Tableau 1: Caractéristiques des communes

Commune	Habitat décentralisé	Productivité du travail dans le district (en % de la moyenne CH)	Situation par rapport au Jura
Rheinfelden (AG)	pas menacé	110-119%	versant nord
Epauvillers (JU)	fortement menacé	80-89%	dans le Jura
Bière (VD)	légèrement menacé	90-99%	pied sud

la production de denrées alimentaires et dans la mise à disposition de biens d'intérêt public. Leur travail marque dès lors les régions.

Le choix des exploitations

Lors du choix des exploitations, trois critères ont été suivis. On a choisi des exploitations dans des communes avec des caractéristiques différentes. D'une part, la menace sur l'habitat¹ décentralisé a été retenue et, d'autre part, la productivité du travail dans le

district². Le troisième critère a été la région au sens le plus large: toutes les communes sont situées dans le Jura ou au pied du Jura. Ce choix de grande région a fait qu'en comparaison suisse ce sont des exploitations d'une taille au-dessus de la moyenne qui ont été retenues. Le **tableau 1** décrit les trois communes en fonction des critères choisis.

Figure 1: La situation des exploitations pour le choix iconographique. Carte C 2001 basée sur les données de l'Office fédéral de la topographie DU022028



¹ part de la carte en page 22 du Rapport de situation 2002 de l'USP

² Brugger und Partner AG, 2003; Neue Regionalpolitik Schlussbericht der Expertenkommission, S. 36



**Exploitation Roduner/Jegge,
Rheinfelden (AG)**

LES QUATRE THÈMES

Les photos proviennent des exploitations Monthoux/Egger à Bière, Roduner/Jegge à Rheinfelden et Cuenin à Epauvillers. Dans chacun des quatre chapitres du rapport de situation, un aspect spécifique est mis en lumière. Dans la partie A, c'est la famille paysanne qui est mise au premier plan. La production agricole constitue le fond thématique des photos de la partie B. Dans la partie C, ce sont les prestations d'intérêt général qui sont le motif des photos et dans la partie D, ce sont les impressions laissées par la région et ses environs qui sont rendues.

PARTIE A – FAMILLE

La situation de l'agriculture suisse est souvent présentée froidement à l'aide d'indicateurs; mais derrière les chiffres, il y a évidemment des êtres humains. La société suisse s'est prononcée à plusieurs reprises pour une agriculture fondée sur des exploitations familiales. L'engagement des membres de la famille à la ferme est la colonne vertébrale de notre agriculture. Souvent, plusieurs générations vivent ensemble et travaillent sur l'exploitation.



PARTIE B – PRODUCTION

La production de denrées alimentaires de haute qualité est, depuis longtemps, la tâche première de l'agriculture suisse. Les consommateurs veulent des produits d'une agriculture durable qui tiennent compte des plus hautes exigences de la sécurité alimentaire. Les agriculteurs s'orientent selon les besoins des consommateurs et produisent avec professionnalisme une grande variété de produits alimentaires.



PARTIE C – PRESTATIONS D'INTÉRÊT PUBLIC

Outre la production de denrées alimentaires, l'agriculture fournit un grand nombre de prestations pour notre société. Les paysans travaillent dans une perspective durable et contribuent de manière décisive au maintien de bases de vie naturelles, à l'entretien d'un paysage cultivé et à l'habitat décentralisé. Ces tâches sont ancrées dans la Constitution fédérale. Ces activités diverses des agriculteurs se traduisent par exemple par des paysages attrayants, des espaces ruraux vivants, avec une faune et une flore diversifiées.



PARTIE D – RÉGION ET ENVIRONNEMENT

Les paysans impriment leur marque sur leur environnement et ce dernier marque à son tour les exploitations agricoles: le lieu d'implantation est de première importance pour l'exploitation. Les conditions climatiques et topographiques, ainsi que les traditions de la région et les éléments culturels conditionnent les exploitations. Les paysans, pour leur part, donnent une forme aux paysages par leurs activités et contribuent ainsi à l'identité des régions.



L'USP tient ici à remercier chaleureusement les familles concernées pour leur disponibilité et leur collaboration. Il ne va pas de soi de fournir des données relatives à son exploitation en vue d'une publication et d'offrir ainsi sa maison et sa ferme aux regards extérieurs.



Partie A

Partie B

Partie C

Annexes





Partie A: Conditions de production et marché 2003

12

La partie A donne un aperçu de la situation de la production et du marché agricole en 2003. Les résultats qualitatifs et quantitatifs de la production ont un impact direct sur le succès économique de l'agriculture. Les comptes économiques agricoles 2003 seront établis pour la première fois sur la base d'une nouvelle méthode.

A I L'ANNÉE AGRICOLE 2003

La sécheresse de 2003 entre dans les annales

Après un hiver froid et enneigé, le temps a changé en mars. En de nombreux endroits, au début du mois déjà, les températures sont montées jusqu'à 20 degrés Celsius et les premiers signes de la sécheresse sont apparus. En effet, les précipitations ont été de moitié plus faibles que la normale. De violents orages, en mai et juin, ont provoqué des dégâts dans diverses régions. Dès la mi-juin, les températures estivales ont fait leur

apparition avec des pics à 30 degrés Celsius; à la fin du mois, on a constaté que des températures supérieures de 7 degrés Celsius à la moyenne à long terme avaient fait du mois de juin le plus chaud depuis le début des mesures météorologiques. C'est ainsi que le premier semestre de l'année a été le plus sec ou le deuxième plus sec depuis 1901, notamment dans l'Arc jurassien, dans diverses parties du Seeland jusqu'à Fribourg, pratiquement dans tout le canton d'Argovie, dans la partie septentrionale du canton de Zurich, ainsi que de Weinfelden à Arbon, dans de vastes régions des Grisons, dans le Sopraceneri et le sud-est du Valais (**Fig. 2**). La fin de la première semaine de juillet, avec des orages et des averses, n'a amené qu'une faible baisse de température et le déficit de pluie d'environ 200 millimètres depuis février n'a de loin pas été compensé. La sécheresse et la chaleur ont poursuivi leur poussée en juillet, de telle sorte que les cultures ont souffert tout particulièrement dans le Jura et le Fricktal; aux Grisons et au Tessin, les cultures ont également souffert et le fourrage est devenu rare. A fin juillet, quelques averses et violents orages ont détendu localement la situation, mais les dégâts étaient déjà faits. Août a battu tous les records. Le 12 août, à Grono (GR), un nouveau record suisse a été enregistré avec 41,5 degrés Celsius. L'été météorologique dans son ensemble (juin, juillet, août) a été avec 4 à 6 degrés Celsius au-dessus de la norme, le plus chaud qui ait été enregistré, correspondant à un été normal à la latitude de Rome.

Figure 2: La majeure partie du pays a été marquée par la sécheresse la plus forte depuis 1901. (Données et calculs de Météosuisse; Couleurs USP; Cartes © 2001 Office fédéral de la topographie DU 022028)



- 1^{er} au 3^e semestre le plus sec depuis 1901
- 4^e au 10^e semestre le plus sec depuis 1901
- 11^e au 34^e semestre le plus sec depuis 1901
- ne compte ni parmi les 34 semestres les plus secs ni parmi les 34 semestres les plus humides depuis 1901

Moins de fourrage en plaine, davantage sur les alpages

La première coupe de fourrage grossier a pu être effectuée dans les meilleures conditions, ce qui a également été le cas pour le foin éco-



logique fauché plus tard. Comme la pousse de l'herbe a cessé en juin et en juillet et qu'en de nombreux endroits les deuxième et troisième coupes sur les cinq habituelles ont été supprimées, de nombreux paysans ont dû donner à leur bétail le fourrage engrangé pour l'hiver. Pour soulager ceux qui en avaient besoin, des échanges régionaux de fourrages ont été organisés en automne sous l'égide de l'Union suisse des paysans et des organisations agricoles cantonales dans le cadre d'une campagne de solidarité. L'armée a accepté d'effectuer certains transports. La montée à l'alpage, grâce au temps agréable et chaud, a été effectuée très tôt. Dans les alpages, l'herbe a très bien poussé car la fonte des neiges et des orages réguliers – hormis aux Grisons – ont fourni l'eau indispensable. Sur les alpages des Grisons, le manque d'eau a obligé à un retrait précoce des vaches laitières.

Céréales panifiables – qualité élevée mais faibles rendements

Outre les fourrages, la culture des champs a souffert d'un manque de précipitations. La récolte des céréales panifiables a commencé un mois plus tôt que d'habitude. A la mi-juillet, dans les régions les moins élevées, entre 50 et 95% de la plus précoce moisson de mémoire d'homme avait été livrée, caractérisée par une qualité au-dessus de la moyenne (en particulier une teneur élevée en protéines) mais aussi une quantité inférieure à la moyenne. La production totale de blé devrait être inférieure de 25% à 30% à celle de 2002 et celle de céréale panifiable de 15%. Pour une part, le blé a germé en raison de la chaleur et a dû être utilisé comme fourrage. S'agissant du seigle, il ne faut compter qu'avec un tiers de la récolte de 2002.

Manque de maïs grain

Parmi les céréales fourragères (y compris le maïs grain), il faut faire des distinctions claires. La récolte d'orge d'hiver a pu être rentrée au début de la longue période de chaleur. En revanche, le maïs a été touché de plein fouet par la canicule. De la surface originelle de 25'000 hectares de maïs grain, il n'est resté en fin de compte qu'une petite partie effectivement récoltée sous cette forme. La plus grande partie a été utilisée précocement comme plante entière pour combler le manque de fourrage. La précarité de la situation se reflète aussi dans le prix indicatif du maïs grain qui a augmenté de 2.50 francs par 100 kilogrammes pour atteindre 47.50 francs.

Colza: des rendements divergents

Globalement, la récolte de colza de cette année a été d'environ 8% à 10% inférieure à celle de 2002, mais les quantités battues ont fortement varié selon les régions. C'est ainsi qu'il y a eu dans la région de Genève des pertes atteignant 40%, pertes qui n'ont pas été dues seulement à la sécheresse mais également aux dégâts de l'hiver. Au total, la récolte de colza a atteint environ 44'000 tonnes. L'accord portant sur 50'000 tonnes qui avait été passé entre la Fédération suisse des producteurs de céréales et les huileries n'a ainsi pas pu être tenu.

Les pommes de terre à rude épreuve

En de nombreux endroits, les pommes de terre ont été soumises à des contraintes comme elles en avaient rarement connues. Les tubercules ont dû supporter des températures jusqu'à 60 degrés Celsius. Ils ont dès lors formé une nouvelle génération. Comme des pommes de terre mères et filles ne sont pas utilisables pour la consommation

humaine, il a fallu les employer comme fourrage. Dans l'ensemble, la part des pommes de terre utilisables pour l'alimentation, soit 58%, a été nettement au-dessous de la moyenne³. Néanmoins, les variétés restant fermes à la cuisson ont pu couvrir la demande indigène. En revanche, il ne faut pas exclure des difficultés d'approvisionnement pour ce qui est des variétés à chips et tout particulièrement à frites. Les conditions de prise en charge ont été sensiblement allégées en ce sens que, pour diverses variétés, la tolérance pour les petits et les gros tubercules a été étendue de 6% à 9%. Dans les régions où il a été possible d'arroser, la production a été normale de telle sorte que, globalement et compte tenu également des pommes de terre fourragères, la baisse de la récolte n'a été que de 15% par rapport à la moyenne des trois dernières années. Grâce au système de prix mis en place qui limite les dérives dans les bonnes et les mauvaises années, les hausses sont restées relativement modestes puisqu'elles n'ont été que de 2.– francs par 100 kilogrammes.

Betteraves sucrières championnes de la survie

Ce sont les betteraves sucrières, championnes de la survie, qui, de toutes les cultures, ont le mieux résisté à la sécheresse. Le temps étant au sec lors des semis déjà, les plantes ont développé tout de suite des racines en profondeur. De plus, les betteraves sucrières, avec leur longue durée de végétation de près de 200 jours, ont largement la possibilité de compenser les phases difficiles (juin, juillet et août) durant les périodes favorables, soit avec les mois de septembre et octobre. Nous avons eu dès lors une récolte de betteraves sucrières qui se situe absolument dans la moyenne.

³ part pour la consommation = 74%





Excédents de salade et manque de pois et de haricots

Les cultures maraîchères dépendent fortement des conditions météorologiques et cette réalité s'est traduit en 2003 par un recul de production de 20% à 30%. Au cours du printemps, les salades vertes ont été fortement excédentaires en raison d'un étalement dans la production défavorablement influencé par la météo. La situation a changé en été. Alors que la culture des légumes de transformation, en raison de la chaleur et de la sécheresse, enregistrait dans l'ensemble un recul de 35% pour les pois, les haricots, les carottes parisiennes et les épinards d'automne, la culture des légumes frais (PI et Bio), au cours de la haute saison, soit juin, juillet et août, perdait jusqu'à 40% de sa production moyenne. Certains producteurs des zones les plus touchées ont même tout perdu de certaines de leurs productions estivales. Alors que le réservoir hydrique disponible pour les plantes se tarissait d'abord dans les sols d'Argovie, la sécheresse s'est étendue ensuite en dix jours à tout le Plateau pour toucher finalement toutes les régions maraîchères du pays. Le niveau légèrement plus élevé des prix au dernier stade de la vente (dû notamment à des produits importés plus chers) n'a largement pas suffi à compenser les pertes et les dépenses supplémentaires des producteurs. Malgré des contingents d'importation plus importants, il a été difficile de se procurer de la marchandise à l'étranger où la sécheresse sévissait également.

Petite récolte de cerises

La récolte des cerises a été précoce en raison de la chaleur et sa qualité a répondu entièrement aux attentes des consommateurs. Toutefois, pour ce qui est des quantités, les cerises de table sont restées en-deçà des

attentes. Le gros de la récolte est arrivé au début de juin déjà au lieu de juillet. Les cerises destinées aux conserves et à la distillation, en revanche, ont été plus abondantes que prévu.

Pommes de table marché vendeur

En Suisse comme dans tous les pays où a sévi la sécheresse, la récolte de pommes de table a été inférieure à la moyenne. De nombreux fruits ont, de plus, été endommagés par la grêle et le soleil. De nombreuses pommes ont mûri tôt et la période de croissance des fruits a donc été courte, de telle sorte que les pommes sont souvent restées plus petites que d'habitude. Globalement, la quantité de pommes de table commercialisables a été estimée à 91'300 tonnes ou 69% de la récolte. Par rapport à l'année précédente, cela signifie un recul de 13%, de sorte que c'est un marché vendeur qui a pu jouer. Selon les estimations, la récolte de fruits à cidre est elle aussi en baisse d'un tiers par rapport à la moyenne. En revanche, les quantités de poires destinées au pressoir ont été deux fois plus fortes qu'en 2002, année de faible récolte il est vrai. Compte tenu du fait qu'avec 75'000 tonnes de pomme à cidre, les besoins de 80'000 tonnes n'ont pas pu être couverts, il a été possible de supprimer la retenue pour la première fois depuis 1997.

Grand millésime

Dans certains vignobles valaisans et vaudois, la véraison du raisin a commencé déjà en juillet au lieu d'août, de telle sorte que la vendange a pu être effectuée plusieurs semaines avant la période habituelle. Grâce à un ensoleillement généreux, on s'attend à une année exceptionnelle.

Attaques massives du bostryche

En raison de la chaleur, on a enregistré une forte expansion de la population de bostryches et, dans quelques régions, les propriétaires ont dû abattre les arbres atteints. L'attaque massive et soudaine du bostryche a ruiné l'espoir de pouvoir enfin faire remonter les prix du bois qui stagnent toujours au niveau d'avant «Lothar».

Marché du lait stabilisé

Après la situation extrêmement difficile qui a prévalu en 2002, le marché du lait s'est stabilisé en 2003, en raison principalement de la diminution du volume de livraison. Malgré des signes évidents de déséquilibres croissants sur le marché, le Conseil fédéral a décidé, fin 2001, de porter le volume de production pour l'année laitière 2002/2003 (1er mai au 30 avril) de 103 à 104,5% du contingent de base. Le recul massif des exportations et l'augmentation des stocks de fromage et de beurre qui en ont été la conséquence, ainsi que de la production de poudre de lait, ont rapidement montré que cette quantité ne pouvait être maintenue sans diminutions massives des prix. La débâcle de la société Swiss Dairy Food, fin septembre 2002, a poussé ensuite le Conseil fédéral à réduire la quantité pour l'année laitière 2002/2003 à 102,5% du contingent de base. Les producteurs de lait ont réagi à la situation tendue de l'automne 2002 par un fort recul des livraisons de lait. En automne 2003, la production a encore baissé fortement en raison des températures élevées et de la sécheresse⁴. En de nombreux endroits, les faibles réserves de fourrage et le bas niveau de l'effectif des vaches laissent prévoir qu'il y

⁴ -3% durant les mois de mai à août comparé à l'année précédente



aura au cours de l'hiver 2003/2004 moins de lait qu'au cours des années passées. Les droits de livraison ne seront pas épuisés.

L'exportation du fromage: une activité difficile

L'important marché des produits laitiers industriels (lait de consommation, crème et spécialités laitières, dont la glace) n'évolue qu'avec de faibles variations depuis des années. La canicule de 2003 a provoqué des ventes supplémentaires réjouissantes mais, globalement, ce n'est qu'une faible croissance qui a été enregistrée.

La production de fromage au premier semestre 2003 s'est située 3% au-dessous de celle de la période correspondante de 2002. L'exportation a reculé de 2% durant cette période. Les bonnes conditions de change n'ont pas pu compenser la faiblesse de la demande dans de vastes régions de l'UE, ni les lacunes des exportateurs en matière de commercialisation et la réduction des aides à l'exportation. Il n'en reste pas moins que, pendant cette période, les stocks de fromage en Suisse comme dans l'UE ont pu être ramenés à des niveaux normaux; on peut donc compter maintenant avec une stabilisation des marchés.

Le lait qui n'est pas utilisé pour les produits laitiers industriels ou pour la fabrication du fromage est transformé en beurre ou en poudre. Après une croissance des stocks de beurre au premier semestre, presque semblable à celle de l'extraordinaire année précédente, la situation s'est détendue dès le milieu de l'année en raison de la réduction des livraisons de lait (**Fig. 3**). Comme auparavant, la quantité de poudre de lait a été forte au premier semestre 2003; elle a

été exportée grâce aux moyens mis à disposition par les producteurs. Pour maintenir le marché du lait en équilibre, les producteurs de lait paient au cours de l'année laitière 2003/2004 une contribution de 1,5 centime par kilogramme de lait au Fonds de soutien de la FPSL.

Le prix du lait sous pression

Alors que le prix du lait était resté stable pendant ces trois dernières années avec une petite tendance à la hausse, l'évolution du marché s'est dégradée notablement depuis le printemps 2002. La réduction des moyens de la Confédération pour le soutien du marché du lait, dicté par l'évolution positive des marchés qui avait précédé, a fait baisser le prix du lait en plusieurs étapes de 4 à 5 centimes à 73 centimes environ en moyenne depuis le printemps de 2003. Une pression supplémentaire est exercée depuis 2002 également par la disparition progressive des droits de douanes sur le fromage décidée dans le cadre des Accords bilatéraux avec l'UE. La situation du prix de l'Emmentaler est particulièrement

inquiétante. Des lacunes dans la gestion de l'offre et des surcapacités de production ont conduit à des baisses de prix.

Le marché du bétail de boucherie s'est stabilisé

Le marché du bétail de boucherie a, dans l'ensemble, été équilibré au cours de 2003. L'offre a été comparable à celle de l'année précédente. Grâce à une consommation plus élevée, les prix ont été entre 4% et 33% plus élevés. En raison des difficultés apparues sur le marché du lait en automne 2002, on s'attendait au printemps 2003 à une forte offre de bétail de boucherie et par conséquent à une baisse des prix. Ce scénario ne s'est heureusement pas produit. En raison de la sécheresse, l'offre de vaches a été forte à fin juillet. Grâce à une campagne de stockage de viande de trois semaines, au mois d'août, le marché a pu être stabilisé rapidement. Le marché du porc, sorti de ses rails en automne 2002, a retrouvé pendant l'hiver 2002/2003 son équilibre et a connu pendant l'été une demande soutenue.

Figure 3: Des livraisons de lait réduites vers le milieu de l'année ont fait fondre les réserves de beurre. Stocks de beurre; comparaisons hebdomadaires en tonnes de 2001 à 2003 (Source FPSL)





Problèmes d'écoulement des taureaux labellisés

Le marché du bétail d'étable a été généralement équilibré en 2003. Les prix ont augmenté de 90 centimes par kilogramme de poids mort au-dessus du niveau de l'année précédente et ont oscillé dans une marge relativement faible de 60 centimes. Les grands distributeurs, par leur politique commerciale, ont continué de pousser les producteurs vers une production sous label. La législation sur la protection des animaux incite elle aussi à l'extension de la production labellisée puisque les étables traditionnelles ne sont plus autorisées lors de la transformation ou de la construction de bâtiments. En conséquence, la part des animaux sous label a augmenté et leur écoulement est devenu nettement plus difficile. La conséquence immédiate a été une réduction de la différence entre les prix des taureaux traditionnels et des taureaux sous label de 15% à 5% seulement entre 2001 et 2003. Les génisses avec une charnure optimale ont été très recherchées et ont obtenu des prix égaux à ceux des taureaux de boucherie. Compte tenu de la situation équilibrée du marché, il n'a

pas été nécessaire au printemps, comme au cours des deux dernières années, de vendre à prix réduit de la cuisse de taureau pour la fabrication de viande des Grisons.

Écoulement fluide du bétail de transformation

Au cours du premier semestre, l'écoulement des vaches de boucherie a été très satisfaisant, d'une part en raison de la constante diminution des effectifs au cours des dernières années et, d'autre part, parce que les stocks de viande de bœuf provenant de la seconde crise de l'ESB ont enfin pu être liquidés et que la consommation de bœuf a repris. Alors que, normalement, l'offre de vaches augmente à fin août à l'époque de la désalpe, elle a commencé cette année un mois plus tôt. En raison du manque de fourrage provoqué par la sécheresse, les détenteurs de bétail ont réduit leurs effectifs. Pour éviter un effondrement des prix, l'organisation interprofessionnelle Proviande a organisé du 15 août au 5 septembre une campagne de stockage de quartiers antérieurs. La mesure a stabilisé rapidement le marché.

Marché du veau équilibré

Le prix des veaux d'étable a évolué en 2003 comme en 2002. L'excédent saisonnier de l'offre entre janvier et avril a rendu nécessaire pendant un certain temps une campagne de stockage, et c'est ainsi que 1'003 tonnes de viande de veau ont été congelées avant le 25 juillet. Dès la mi-juillet, les prix à la production des veaux de boucherie se sont améliorés progressivement. Les premiers déstockages ont eu lieu en été et le reste a suivi en automne, comme d'habitude. Les prix des veaux sous label ont été de 5% plus élevés que ceux des veaux produits de manière traditionnelle. La différence des prix entre veaux sous label et veaux conventionnels reste ainsi inchangée depuis deux ans.

Marché du porc favorisé par l'été

De juillet 2002 à janvier 2003 l'offre de porcs a été très fournie. Les grands distributeurs ont organisé de nombreuses ventes promotionnelles pour écouler la viande de porc excédentaire. A fin janvier, le prix du porc n'était que de 3.80 francs par kilo de poids mort pour les porcheries avec certificat AQ Viande Suisse. L'été chaud et sec a été idéal pour les grillades, ce qui a poussé la consommation de viande de porc. Un recul sensible des prix a été enregistré après la saison des grillades.

Bonne situation des œufs et de la volaille

Après les excédents d'œufs de l'an dernier, le marché a été équilibré en 2003. D'une part les producteurs ont limité volontairement la production et, d'autre part, la chaleur a fait reculer légèrement la ponte. La confiance retrouvée dans la viande de bœuf et de porc a freiné la consommation de volaille en tant que produit de substitution, de telle

Tableau 2: Prix légèrement plus élevés qu'en 2002.

Prix de boucherie en francs/kilo poids mort franco abattoir et prix bétail de rente (Moyenne annuelle; source USP)

	2001 (en CHF/kg)	2002 (en CHF/kg)	2003 ^a (en CHF/kg)	Diff. 03/02 (en %)
Taureaux MT T3	6.85	7.23	8.20	+13.4
Génisses RG T3	6.61	6.89	7.90	+14.7
Vaches VK A2/3	3.90	3.77	5.00	+32.6
Veaux KVT3	12.03	11.77	12.20	+3.7
Veaux d'engrais A (CHF/kg poids vif)	6.57	5.85	6.10	+4.3
Porcs	4.54	4.47	4.70	+5.1
Porcelets SGD-A (CHF/kg poids vif)	6.30	5.96	6.82	+14.4
Vaches délevage jusqu'à 5 ans (CHF/tête)	2'780	2'626	2'830	+7.8

^a estimation



sorte que cette consommation a stagné. Le blocage des exportations pour cause d'apparition de la peste aviaire en Belgique et en Hollande a réduit les importations. A consommation égale, la production indigène a pu être augmentée.

Bons prix du bétail de rente malgré la sécheresse

Malgré la sécheresse, le prix moyen des vaches et des génisses portantes vendues aux enchères, fin juillet et début août, a atteint 3'050.– francs avec un taux de vente de 98%. Ce taux ainsi que les prix ont donc été légèrement meilleurs que ceux de l'an dernier à même époque. Fin août, les prix moyens et les taux de vente des vaches et génisses portantes lors d'enchères publiques ont oscillé entre 2'700.– et 3'000.– francs et 80% à 95%. Les raisons du relativement bon début d'automne pour l'écoulement du bétail de rente tiennent à un effectif réduit de vaches laitières, aux exportations relativement élevées (2'700 têtes à mi-août) et aux prix du bétail de boucherie plus élevés qu'un an auparavant.

**A2
COMPTES ÉCONOMIQUES DE L'AGRICULTURE EN 2003**

Les caractéristiques principales des divers marchés sont décrites au **chapitre A1**. Le présent chapitre est consacré à l'évaluation financière du secteur dans son ensemble, qui nous donne la valeur de la production globale de l'agriculture suisse. Après déduction de la consommation intermédiaire nécessaire, des amortissements, des baux à ferme et des intérêts ainsi que des autres prélèvements

sur la production et après addition des paiements directs, il en résulte le bénéfice d'entreprise net de tous les agriculteurs suisses (revenu des paysans), qui sert d'une part à payer le travail effectué et, d'autre part, à rémunérer le capital propre investi.

Nouvelle méthode

Les comptes économiques de l'agriculture (CEA) donnent un aperçu de la situation économique de la branche agricole. Ils permettent une analyse de la globalité du processus de production agricole et montrent les flux de capitaux en provenance de l'agriculture et vers elle. La méthode utilisée (CEA97) a été remaniée par l'Office fédéral de la statistique en collaboration avec le département des statistiques de l'Union suisse des paysans (**Fig. 4**). Elle est basée sur le système européen des comptes économiques en vigueur dans l'UE et sera intégrée à la comptabilité nationale suisse.

Au contraire de l'approche globale privilégiée jusqu'à présent, qui était basée sur le «concept de ferme nationale» et ne tenait, de ce fait, compte que des flux de marchandises et de prestations en provenance de l'agriculture et vers elle, les nouveaux comptes économiques de l'agriculture, qui ont été entièrement remaniés, prennent en compte les flux de marchandises et de prestations entre les exploitations, ainsi qu'entre les branches de production d'une même exploitation. Ces prestations font d'une partie part de la production et, d'autre part, de la consommation intermédiaire.

La base globale dont il est tenu compte a été élargie. Sont ainsi pris en compte la production de plantes d'ornement, l'encavage pour ses propres besoins, ainsi que diverses prestations ne pouvant être séparées des autres activités agricoles. En revanche, il n'est plus tenu compte de la production des plus petits

Figure 4: Élargissement des comptes économiques de l'agriculture.
Comparaison des CEA 97 par rapport aux CEA 89.

CEA89		Nouveaux CEA97	
plus petits producteurs ^a	production de produits et de services agricoles	estimation du vin de la propre production	
	horticulture d'ornement	prestations agricoles (activités annexes)	
	prestations agricoles exploitations spécialisées	activités annexes non agricoles (non séparables)	

^a plus petits producteurs = exploitations agricoles qui n'ont pas été prises en compte dans le recensement, car elles n'atteignent aucune des normes minimales suivantes: 1 ha de surface agricole utile ou 30 ares de cultures spéciales ou 30 ares de cultures viticoles en pentes et en terrasses ou 10 ares de cultures dans une région protégée ou 8 truies mères ou 80 porcs d'engraissement ou 80 places pour porcs d'engraissement ou un troupeau de volaille comprenant 300 animaux.





Tableau 3: Baisse de 13% du bénéfice d'entreprise net (revenu des paysans).

Production du secteur agricole en millions de francs.

Groupe de produits et produits sélectionnés	2000	2001	2002 ^a	2003 ^b	2000/2002-2003, % Variation	
Production végétale	+	4'796	4'348	4'575	4'067	-11.1
dont: Céréales (y compris semences)		619	490	513	428	-20.8
Plantes fourragères		1'233	1'101	1'221	910	-23.2
Produits maraîchers et horticoles		1'369	1'324	1'369	1'323	-2.3
Fruits		658	552	561	534	-9.5
Production animale	+	5'199	5'065	5'018	4'933	-3.2
dont: Bovins		1'128	932	963	1'016	0.8
Porcins		1'081	1'084	1'045	1'082	1.1
Lait		2'559	2'605	2'544	2'360	-8.2
Production de services agricoles	+	560	563	581	581	2.2
Production agricole	=	10'555	9'976	10'174	9'581	-6.4
Activités secondaires non agricoles (non séparables)	+	354	316	306	321	-1.2
Production de la branche agricole	=	10'909	10'292	10'480	9'902	-6.2
Consommations intermédiaires	-	5'874	5'803	5'962	5'778	-1.7
dont: Aliments pour animaux		2'705	2'589	2'670	2'490	-6.2
Valeur ajoutée brute aux prix de base	=	5'035	4'489	4'518	4'124	-11.9
Amortissements	-	1'967	1'995	1'999	2'010	1.2
Valeur ajoutée nette aux prix de base	=	3'068	2'494	2'519	2'114	-21.5
Autres impôts sur la production	-	118	131	136	136	5.9
Autres subventions ^c (non liées au produit)	+	2'213	2'448	2'548	2'527	5.2
Revenu des facteurs	=	5'163	4'811	4'931	4'505	-9.3
Rémunération des salariés	-	1'151	1'124	1'097	1'075	-4.3
Excédent net d'exploitation / Revenus d'entreprises	=	4'012	3'687	3'834	3'430	-10.8
Fermages	-	209	202	202	200	-2.1
Intérêts à payer	-	366	389	390	395	3.5
Revenu net d'entreprise (revenu des paysans)	=	3'437	3'096	3'242	2'835	-13.0

^a Provisoire

^b Estimations

^c Subventions: Contributions du pouvoir public aux dépenses courantes pour les prestations multifonctionnelles de l'agriculture, notamment les paiements directs généraux et écologiques.

producteurs. Vous trouverez plus de détails sur la méthode dans le Rapport agricole 2003 de l'Office fédéral de l'agriculture (annexe p. 73 et s.).

Les résultats des principales rubriques des CEA des années 2000 à 2003 sont présentés dans le **tableau 3**.

Production agricole

Comme le montre le **tableau 3**, la première estimation de la **valeur de la production agricole** – valeur marchande de la production agricole – de l'année 2003 se monte à 9'902 millions de francs, ce qui constitue une baisse de 6,2% par rapport à la moyenne des trois années précédentes (2000 à 2002).

Au cours de l'exercice, la **valeur des prestations agricoles**, qui est à présent incluse dans la valeur de la production, a augmenté de 2,2% en comparaison pluriannuelle et s'est élevée à 581 millions de francs. Notons que cette valeur est calculée sur la base de la stagnation des recettes des entreprises de travaux agricoles au niveau de l'année précédente et de l'augmentation des recettes provenant de la location des contingents laitiers.

La valeur des activités secondaires non agricoles non séparables⁵ se monte à 321 millions de francs. Cela correspond à une diminution de 1,2% par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Notons que cette diminution est due à la baisse du volume des fruits à cidre destinés à la transformation.

⁵ marchandises et prestations non agricoles des exploitations agricoles, telles la transformation de produits agricoles primaires (p.ex. fromage, charcuterie, jus de fruits) ou l'utilisation de moyens de production agricoles (p.ex. déblaiement de la neige, entretien des bordures de route, garde d'animaux)



En revanche, les prestations non agricoles, telles l'entretien des bordures de route et du paysage, la garde d'animaux et le tourisme agricole sont en augmentation.

La **figure 5** donne un aperçu de l'importance économique des divers produits et services.

Utilisation des moyens dans l'agriculture

58% de la valeur totale de la production de produits et de prestations agricoles engendrent les dépenses pour la consommation intermédiaire. Pour l'exercice 2003, ces dépenses sont estimées à 5'778 millions de francs, ce qui équivaut à une baisse de 1,7% par rapport à

la moyenne triennale. La tendance générale cache néanmoins des tendances différentes au niveau des rubriques de la consommation intermédiaire. La révision fiscale intervenue dans beaucoup de cantons a en effet engendré un report de nombreuses dépenses qui n'étaient pas vraiment nécessaires en 1999 et en 2000 sur les années 2001 et 2002, notamment pour l'entretien des machines et des bâtiments. On s'attend donc de nouveau à une légère baisse de ces coûts en 2003 dans les CEA définitifs.

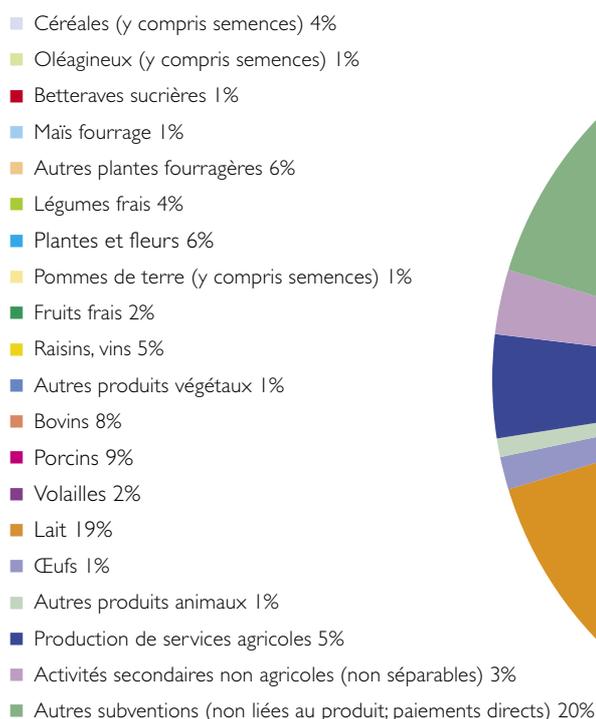
Notons que la semence a également contribué à faire baisser les coûts. En effet, on prévoit, outre une baisse des prix, une réduction

de la demande de semences, notamment dans le domaine des pépinières et de la production de plantes d'ornement. Les dépenses fourragères devraient également être globalement moins élevées que l'année dernière. Cette baisse est due à la moindre récolte de fourrage grossier; le fourrage produit et utilisé sur l'exploitation faisant l'objet d'une contre-écriture dans la consommation intermédiaire. Malgré la baisse des prix des aliments composés, les dépenses pour le fourrage acheté dans le commerce ont en revanche augmenté.

Les fluctuations de la demande en carburant ainsi que la légère hausse du prix du pétrole qui a suivi la guerre en Irak ont influé sur les

Figure 5: La production laitière contribue 19% à la valeur globale de la production agricole.

(2'360 millions de francs = 19%, estimations 2003)





prix de l'énergie, des engrais et, en partie, des produits phytosanitaires. La sécheresse a en outre engendré une augmentation de la consommation d'eau et des frais d'énergie qui en découlent. De plus, la légère augmentation des salaires dans les autres branches économiques a provoqué un renchérissement des tarifs des vétérinaires, des services agricoles et de divers frais administratifs.

La baisse des dépenses pour la consommation intermédiaire enregistrée en moyenne pluriannuelle n'est pas en mesure de compenser la diminution de la valeur de la production agri-

cole et conduit à une réduction de la **valeur ajoutée brute aux prix de fabrication** de 11,9%.

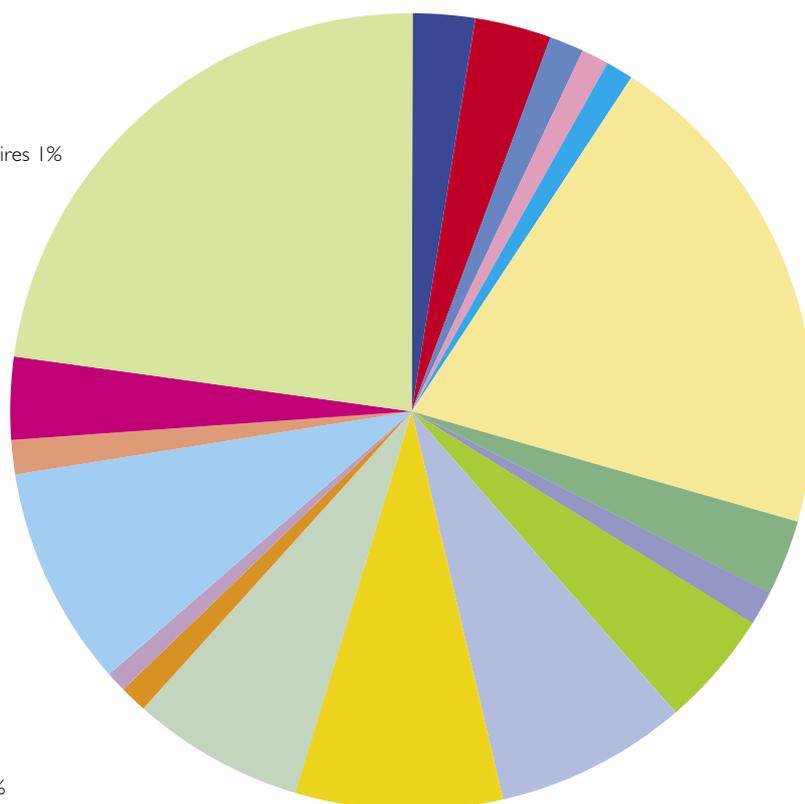
Les amortissements nécessaires sont estimés à 2'010 millions de francs, ce qui, en comparaison pluriannuelle, équivaut à une augmentation de 1,2%. S'il est vrai que les investissements en équipement (véhicules et machines) et en bâtiments ont baissé en raison de la précarité de la situation économique, les amortissements restent fortement influencés par les investissements consentis au cours des années précédentes.

La **valeur ajoutée nette** pour l'année 2003 s'élève à 2'114 millions de francs. Par rapport à la moyenne des trois dernières années, cela équivaut à une baisse de 580 millions de francs ou 21,5%.

L'augmentation de 5,9% des **autres prélèvements sur la production** est notamment due au manque de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). D'une part, les taux de TVA ont augmenté, en 2001, de 2,3% à 2,4% pour les produits primaires et de 7,5% à 7,6% pour les autres marchandises. D'autre part, la proportion des rubriques de

Figure 6: Les fourrages (production propre incluse) constituent la plus grosse part des moyens utilisés. (2'490 millions de francs = 20%, estimation 2003)

- Semences et plants 3%
- Energie et lubrifiants 3%
- Engrais et amendements 1%
- Produits de protection des cultures et antiparasitaires 1%
- Dépenses vétérinaires 1%
- Aliments pour animaux 20%
- Entretien du matériel 3%
- Entretien des bâtiments 1%
- Services agricoles 5%
- Autres biens et services 8%
- Consommation des biens d'équipement 8%
- Consommation des constructions 7%
- Consommation des plantations et autres 1%
- Autres impôts sur la production 1%
- Rémunération des salariés 9%
- Intérêts à payer 2%
- Fermages 3%
- Revenu net d'entreprise (revenu des paysans) 23%





la consommation intermédiaire à fort taux de TVA (réparations et entretien, autres prestations) a augmenté au détriment des rubriques à faible taux de TVA (semences, engrais, fourrage etc.) par rapport à l'année 2000. Enfin, les dépenses pour les taxes sur les véhicules à moteur et les droits de timbre ont également augmenté.

Les **autres subventions** (subventions non liées aux produits) incluent tous les paiements directs (rétribution pour les prestations d'intérêt général et écologiques), les intérêts pour les prêts publics à taux zéro (crédits d'investissement, aide aux exploitations) ainsi que les autres contributions des cantons et des communes. Ne sont évidemment pas incluses les subventions liées aux produits, déjà prises en compte dans la valeur de la production (p.ex. primes de culture). Avec un montant estimé à 2'527 millions de francs (blocage des crédits de 3% inclus), les autres subventions ont augmenté de 5,2% par rapport à la moyenne trisannuelle. En comparaison avec l'année précédente, elles ont toutefois baissé de 0,8%.

En 2003, le montant de la **rémunération des salariés** (coûts de la main-d'œuvre salariée) devrait s'élever à 1'075 millions de francs. La baisse de 4,3% en comparaison pluriannuelle est entre autre due à la forte diminution du nombre des employés dans les pépinières et les entreprises de production de plantes d'ornement (transfert des salariés vers le secteur horticole), qui s'est avérée plus élevée que l'augmentation des coûts salariaux par unité de main-d'œuvre annuelle, contributions sociales incluses.

En raison de la diminution des surfaces affermées depuis 2000, les **baux à ferme**

(location de la terre) ont baissé de 2,1% par rapport à la moyenne trisannuelle. En revanche, avec 3,5%, les **intérêts** ont continué à augmenter. Cela s'explique par un nombre supérieur de nouveaux crédits et de crédits à court terme, destinés à palier le manque de liquidités et la baisse des recettes due à la sécheresse.

Le **revenu net d'entreprise** net, qui sert à rémunérer la main-d'œuvre familiale et le capital investi, s'élève à 2'834 millions de francs, soit 13% de moins qu'au cours des années précédentes.

Figure 6 montre l'utilisation des moyens de l'agriculture.

Les CEA montrent la détresse dans laquelle l'agriculture suisse se trouve depuis quelques années. De 2000 à 2003, la valeur de la production a baissé de 1'007 millions de francs (-9,2%), ce qui est notamment dû à l'ouverture accrue du marché engendrée par la nouvelle politique agricole ainsi que, en 2003, à la sécheresse. Au niveau de la consommation intermédiaire, les économies n'ont en revanche pas dépassé 96 millions de francs (-1,6%). Il en résulte une baisse de la valeur ajoutée brute de près de 910 millions de francs (-11,9%). Cette baisse n'étant compensée que pour un tiers par des paiements directs supplémentaires, le solde constitue une perte de revenu pour l'agriculture.





Partie A

Partie B

Partie C

Annexes





Partie B: L'agriculture entre l'espoir et la crainte

Les orientations potentielles pour une exploitation agricole sont si nombreuses qu'il n'en existe pas pouvant être qualifiée d'exploitation suisse **modèle**. Un des résultats présentés dans ce chapitre montre que si 39% des exploitations ont pu améliorer leur revenu annuel entre 1997 et 2001, malgré la pression accrue qui pèse sur l'agriculture, la situation de 61% d'entre elles s'est en revanche dégradée. Notons qu'une amélioration de la situation économique, aussi infime soit-elle, est importante pour le bien-être subjectif. Diverses études⁶ prouvent en effet que ce dernier est fortement influencé par la stabilité économique. Si l'on en croit les

résultats présentés ci-dessous, le bien être subjectif de près des deux tiers des exploitations ne devrait donc pas être très bon. Signalons à ce propos que le pourcentage des exploitations dont le produit du travail n'atteint pas la valeur seuil normative de 50'000.– francs est passé à 80%.

BI SITUATION EN 2002

Les résultats du dépouillement des données comptables des exploitations de référence par la Station fédérale de recherches en éco-

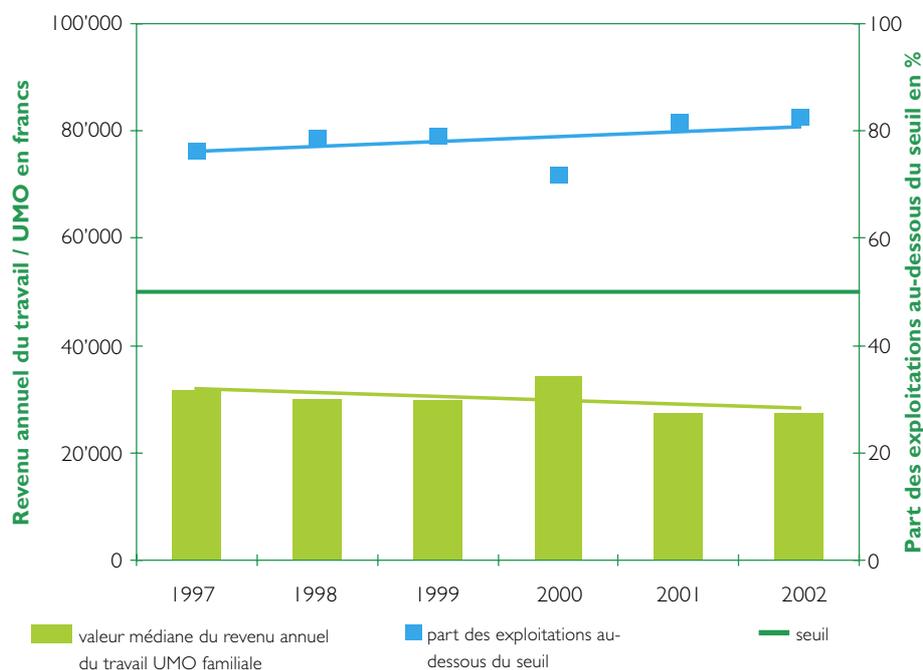
nomie et technologie agricoles de Tänikon (FAT) montrent qu'en 2002, les revenus ont baissé par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Ainsi la valeur médiane⁷ du revenu du travail annuel par unité de main-d'œuvre, qui constitue la valeur de comparaison avec les revenus dans les autres secteurs économiques, s'est élevée à 27'420.– francs, alors qu'elle était de 30'400.– francs de 1999 à 2001. Par rapport à l'année précédente, le produit du travail est en revanche resté stable, de même que le revenu agricole des exploitations, qui était de 46'620.– francs (valeur médiane). On le voit donc, les revenus agricoles étaient de nouveau bas en 2002. Il faut en outre signaler qu'ils ont légèrement diminué depuis 1997 (Fig. 7). La baisse du revenu du travail annuel se traduit par une augmentation du pourcentage des exploitations dont le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale se situe en dessous de la valeur seuil de 50'000.– francs. Ce pourcentage, qui est en augmentation continue depuis 1997, est passé de 76,5% en 1997 à 79,0% en 1999 et à 82,6% en 2002. Seul au cours de l'excellente année agricole 2000, ce pourcentage (71,9%) se situait en dessous de la moyenne sur six ans (78,4%) avec un revenu du travail de 34'400.– francs par unité de main-d'œuvre familiale (valeur médiane).

Le bas niveau persistant du revenu du travail de plus des deux tiers des exploitations agricoles est un indicateur clair de la morosité qui caractérise la situation économique de l'agriculture.

⁶ cf. notamment les résultats des recherches de Bruno S. Frey, Happiness & Economics, 2002

⁷ explications sur la valeur médiane et le concept de valeur seuil normative, cf. chapitre B2 Remarques méthodiques préalables

Figure 7: La baisse du produit du travail annuel de 1997 à 2002 a fait augmenter le pourcentage des exploitations dont le revenu du travail annuel par unité de main-d'œuvre familiale n'atteint pas 50'000.– francs. En 2002, ce pourcentage est passé à plus de 80%. Valeur médiane du revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale et pourcentage des exploitations dont le produit du travail par unité de main-d'œuvre familiale est inférieure à 50'000.– francs.





B 2 REMARQUES MÉTHODOLOGIQUES RELATIVES À L'ANALYSE DES ANNÉES 1997 – 2001

Ci-dessous, les principales indications concernant la méthodologie.

Choix des indicateurs

Comme pour le rapport de situation 2002, neuf indicateurs ont été choisis. Pour la première fois, les analyses ont également porté sur le revenu total des exploitations et le produit de l'activité agricole, lequel est constitué du produit du marché par hectare de surface agricole utile et des paiements directs pour les prestations d'intérêt général. Notons que les neuf indicateurs peuvent de nouveau être classés dans les dimensions

- sociale,
- économique et
- de la durabilité d'intérêt général.

Une définition de ces indicateurs se trouve dans l'annexe I.

Les indicateurs de la dimension sociale reflètent la marge de manœuvre des familles paysannes induite par l'activité économique entière, alors que les indicateurs «revenu total par exploitation» et «formation de fonds propres» montrent ce que les familles paysannes peuvent se «payer». La dimension sociale éclaire en fait les multiples chances des familles paysannes et donne une indication sur la cohésion sociale.

Les résultats de l'activité agricole par exploitation figurent dans la dimension économique. Les indicateurs choisis montrent la compétitivité des exploitations et informent également sur leur rendement et leur situation économique. Le produit de l'activité agricole par hectare de surface agricole utile (indicateur 7) est la somme du produit du marché (indicateur 8) et du produit des paiements directs (indicateur 9). Cette corrélation explique pourquoi nous avons choisi de présenter les résultats de ces trois indicateurs ensemble dans le **chapitre B4**, bien qu'ils appartiennent à des dimensions différentes.

Enfin, la dimension d'intérêt général montre la disposition de la société à rétribuer les prestations d'intérêt général de l'agriculture, qui ne sont pas rémunérées par le marché. L'indicateur 9 (produit des paiements directs par hectare) est basé sur la contribution aux prestations d'intérêt général, contribution qui est fixée au niveau politique. Notons que si cet indicateur ne donne aucune indication sur l'efficacité écologique, il renseigne en revanche sur la valeur politique que l'opinion publique attribue à la sauvegarde des ressources naturelles par hectare de surface agricole utile.

Signalons encore qu'avec les indicateurs choisis, l'accent est mis sur les produits, alors que les coûts sont laissés de côté

DIMENSION SOCIALE

1. Revenu total par exploitation

Seuil: aucun

2. Formation de fonds propres

Seuil: 30'000.– francs

DIMENSION ÉCONOMIQUE

3. Produit du travail annuel par unité de main-d'œuvre familiale

Seuil: 50'000.– francs

4. Revenu agricole

Seuil: 100'000.– francs

5. Rendement du capital total

Seuil: 0

6. Facteur d'endettement

Seuil: 8

7. Produit de l'activité agricole par hectare de surface agricole utile

Seuil: aucun

8. Produit du marché par hectare de surface agricole utile

Seuil: aucun

DIMENSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

9. Produits des paiements directs par hectare de surface agricole utile

Seuil: aucun

Données de base et méthode

Choix des exploitations et analyse des tendances

Les résultats du dépouillement centralisé des données comptables des exploitations agricoles de référence par la FAT constituent les données de base de nos recherches. Dans le rapport de situation 2002, l'analyse des quelque 3'400 comptabilités des exploitations de référence⁸ était axée sur la répartition des résultats par exploitation. Des médianes et des quartiles, ainsi que des valeurs seuils normatives, avaient servi comme indicateurs statistiques pour l'évaluation de la situation de l'agriculture. Rappelons que les valeurs seuils normatives sont des valeurs politiques, basées sur des considérations diverses pour les indicateurs choisis⁹. Les données des années 1997 à 2000 avaient servi de données de base.

⁸ données de la Station fédérale de recherches en économie et technologie agricoles de Tänikon (FAT)

⁹ Rapport de situation 2002, USP, p. 26 – 27





Le Rapport de situation 2003 étudie quant à lui l'évolution de neuf indicateurs au cours de la période de 1997 à 2001. Chaque indicateur a été analysé en tenant compte des trois critères suivants:

- répartition proportionnelle des exploitations dans les deux classes de tendance «amélioration» ou «dégradation»,
- évolution annuelle de l'indicateur entre 1997 et 2001 dans les deux classes de tendance,
- valeur absolue de l'indicateur (pour 2001 en fonction de la tendance linéaire).

Une attention particulière a été portée à la répartition des exploitations dans les deux classes de tendance «amélioration» et «dégradation» (cf. ci-dessous). Pour ce faire, seules les exploitations ayant mis chaque année leur comptabilité à disposition de la FAT ont été retenues. Cela garantit que l'évolution des indicateurs n'a pas été faus-

sée par des données d'exploitations ayant récemment mis à disposition leur comptabilité ou d'exploitations ayant abandonné la production agricole. En tout, l'évaluation selon les classes de tendance a porté sur 1'862 exploitations de référence. La valeur de chaque exploitation a été pondérée en fonction de sa représentativité dans l'échantillon. Les 1'862 exploitations de référence représentaient près de 50% des exploitations agricoles suisses, soit 28'341.

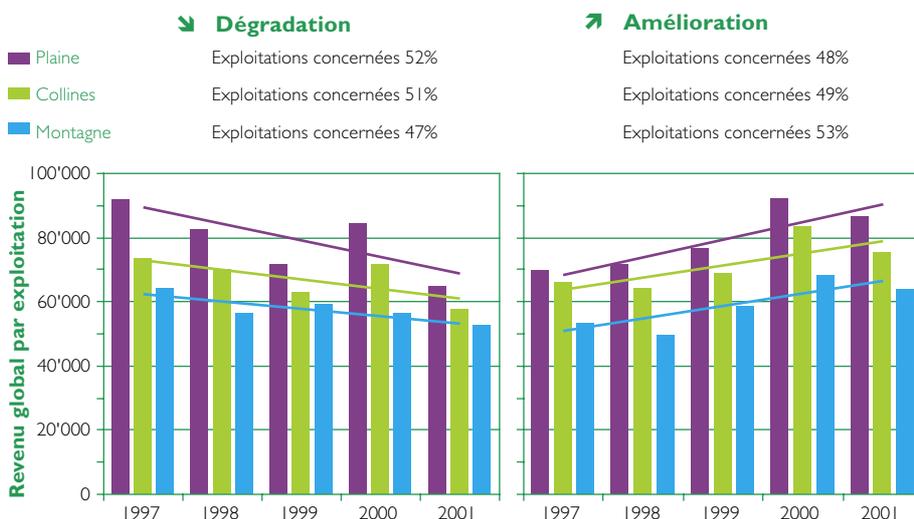
L'analyse linéaire des tendances permet d'étudier l'évolution des indicateurs choisis. Cette méthode statistique évalue l'évolution de l'indicateur Y au cours de la période X. Une inclinaison positive des droites de tendance montre une amélioration de l'indicateur pendant la période considérée, alors qu'une inclinaison négative indique une dégradation. L'inclinaison de la droite de tendance a été

calculée pour les 1'862 exploitations. Dans un second temps, toutes les exploitations présentant une inclinaison négative ont été classées dans la catégorie «dégradation» et celles avec une inclinaison positive dans la catégorie «amélioration». Notons que la valeur absolue du facteur considéré ne joue aucun rôle pour le classement des exploitations dans les deux classes de tendance. Seul compte en effet l'évolution de l'indicateur entre 1997 et 2001. Il est donc possible que les exploitations classées dans la classe «amélioration» présentaient en moyenne de moins bonnes valeurs en 1997 que celles figurant dans la classe «dégradation».

Le but de cette méthode d'analyse est d'établir le nombre d'exploitations ayant bénéficié d'une amélioration de leur situation (tendance positive) et combien d'exploitations ont été confronté à une dégradation de leur situation (tendance négative) pendant la période de 1997 à 2001. La perception des tendances des exploitations et l'effet psychologique qui en résulte constituent des valeurs indicatives importantes du bien-être subjectif des familles paysannes. Si la méthode choisie réduit le poids de la valeur absolue des indicateurs, elle nous paraît néanmoins appropriée.

La limitation des sondages aux seules exploitations ayant mis leur comptabilité à la disposition de la FAT pendant toute la période considérée, présente le désavantage que seul la moitié des exploitations de référence a pu être prise en compte. Les analyses concer-

Figure 8: La modification du revenu total des exploitations de montagne de 2500 francs par an, dans les deux sens, positif et négatif. En plaine, ces modifications s'équilibrent aussi, mais sont 1,7 fois plus importantes. Médianes du revenu d'exploitation total, ventilées en fonction des zones et des classes d'évolution.



10 avec les valeurs médianes des quelque 3'400 exploitations de référence entre 1997 et 2001

11 montant obtenu par calcul de régression à partir des médianes annuelles

12 cf. chap. B4 et Rapport de situation 2002, USP; p. 28



nant toutes les exploitations sans répartition entre les deux classes de tendance sont de ce fait réalisée avec toutes les exploitations de référence de la FAT¹⁰, ce qui permet de tenir compte de près de 80% des exploitations agricoles. Ce principe a été appliqué dans toute la partie B du présent rapport.

Resultats

L'étendue limitée de ce rapport ne permet pas d'appréciation exhaustive de tous les résultats. Un tableau de tous les résultats figurent néanmoins en **annexe**.

B 3 DURABILITÉ SOCIALE

Les indicateurs de la situation sociale sont les critères du revenu total et de la formation de capital propre. Ils montrent dans quelle mesure les activités agricoles et accessoires permettent à une famille de générer du bien-être matériel. La dimension sociale permet d'évaluer le nombre de chances potentielles et la cohésion sociale. C'est pourquoi nous présentons les résultats de ces deux indicateurs en les ventilant selon les régions de plaine, des collines et de montagne.

Revenu total

Le revenu total est la somme du revenu agricole et du revenu accessoire de la famille paysanne. La médiane du revenu total de l'ensemble des exploitations est restée sensiblement égale de 1997 à 2001, n'augmentant que de 232.– francs par année¹¹. En 2001, la médiane générale du revenu des exploitations était de 66'470.– francs. Mais on note une forte variabilité régionale, avec une médiane des exploitations de montagne inscrite à 56'241.– francs, soit 19'000.– francs de moins qu'en plaine (75'421.– francs).

Les chiffres ci-après valent exclusivement pour les exploitations dont le revenu total présentent une **évolution négative**. En région de plaine, la médiane du revenu total de ces exploitations (**Fig. 8**, partie gauche et **tab. 4**) était de 91'500.– francs en 1997. Depuis cette date et jusqu'en 2001, elle a reculé chaque année de 4'213.– francs pour s'établir à 68'700.– francs. La baisse annuelle a été de 2'584.– francs en région de montagne (53'400.– francs en 2001) et de 2'991.– francs en zone des collines. En plaine, 52% de toutes les exploitations ont enregistré une baisse de leur revenu total. En

zone des collines, elles sont 51% et en région de montagne 47%.

Les exploitations dont le revenu total a connu une **évolution positive** représentent heureusement en moyenne nationale près de la moitié des exploitations. En valeur absolue, la hausse est du même ordre de grandeur que la baisse précitée, soit 4'494.– francs en région de plaine (**Fig. 8**, partie de droite).

L'équilibre entre les exploitations de ces deux classes et la constance du revenu total expliquent en partie pourquoi, malgré la faiblesse du revenu agricole¹², le nombre d'exploitations ayant dû cesser leur activité paysanne n'est pas supérieur. On constate donc que les familles pratiquent une forme de «subventionnement horizontal» privé de leurs activités agricoles à l'aide de leurs revenus accessoires.

Formation de capital propre

Le capital propre est le capital qui permet de financer la croissance de l'exploitation et la prévoyance vieillesse. Sans création de capital propre, toute survie de l'exploitation est exclue; le montant annuellement généré à ce titre se calcule en soustrayant la consom-

Tableau 4: La formation du capital propre est en perte de vitesse dans plus de 60% des exploitations de montagne.

Aperçu des résultats de la dimension I (capacité de générer un bien-être matériel).

Indicateur	Région	Plaine			Colline			Montagne		
	Classe de tendance	↘ ^c	↗ ^d	moyenne ^e	↘	↗	moyenne	↘	↗	moyenne
Revenu total de l'exploitation	hauteur absolue 2001 ^a	68'400.–	90'600.–	78'400.–	60'600.–	79'000.–	67'500.–	52'800.–	67'000.–	58'200.–
	modification annuelle ^b	-4'213.–	4'494.–	-172.–	-2'991.–	2'948.–	-55.–	-2'584.–	2'480.–	294.–
	% type d'exploitation	51,51	48,49		50,93	49,07		47,41	52,59	
Formation du capital propre	hauteur absolue 2001	-1'000.–	23'400.–	7'000.–	4'700.–	19'900.–	9'700.–	1'000.–	18'700.–	6'100.–
	modification annuelle	-7'508.–	5'657.–	-1'624.–	-4'918.–	3'329.–	-804.–	-4'141.–	3'646.–	-1'584.–
	% type d'exploitation	58,12	41,88		55,77	44,23		62,10	37,90	

a selon tendance

b médiane

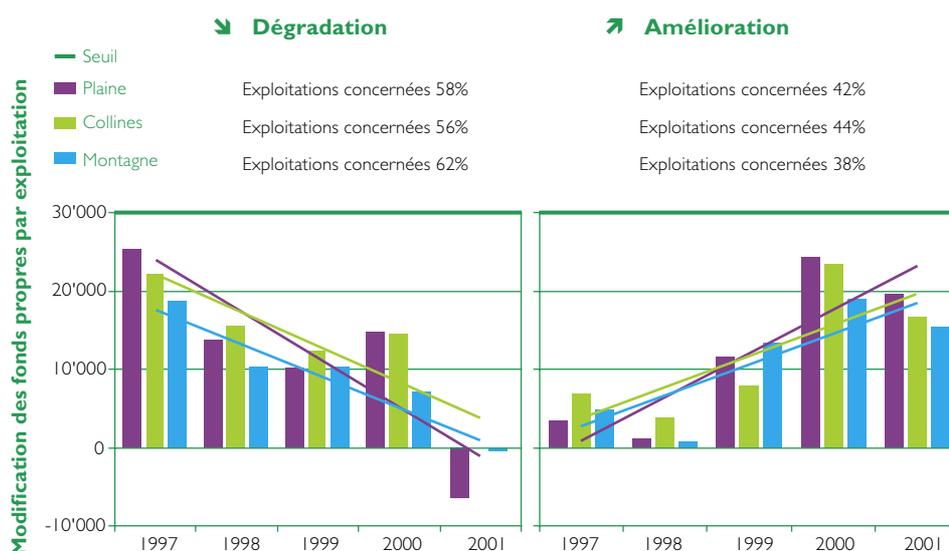
c dégradation

d amélioration

e exploitations de référence FAT analysées par région



Figure 9: En matière de création de capital propre, 50% des exploitations de plaine accusent une baisse annuelle moyenne de 7'500 francs; en 2001, elles ont dû entamer leur réserves de capital propre pour plus de 6'500 francs. Médianes de la création de capital propre, ventilées en fonction des régions et des classes d'évolution.



mation privée de la famille du revenu total de l'entreprise. On considère qu'il doit être de 30'000.– francs au minimum, mais c'est là un objectif clairement irréaliste pour plus de la moitié des exploitations des trois zones étudiées (Fig. 9¹³).

Exploitations présentant une **évolution négative**: 59% des exploitations suisses ont enregistré une baisse de la formation de fonds propres entre 1997 et 2001. En 2001, plus de la moitié des exploitations a même vu ses capitaux propres baisser, en moyenne, de 1'363.– francs. En montagne, où la baisse affecte 62% des exploitations, la baisse annuelle moyenne a été de 4'141.– francs. Dans les exploitations de plaine, elle a atteint 7'508.– francs par an. La ligne de tendance de la création de capital propre y a ainsi passé à moins 1'000.– francs en 2001 (Tab. 4).

Exploitations présentant une **évolution positive**: près de 41% des exploitations suisses ont enregistré une amélioration de leurs fonds propres entre 1997 et 2001 (4'700.– francs en 1997, 16'800.– francs en 2001). Elles ont donc presque quadruplé leur formation de capital propre. Mais, malgré cette évolution positive, elles ont été loin d'atteindre le seuil des 30'000.– francs (Fig. 9).

La moitié des exploitations enregistrant une augmentation du revenu total, celui-ci ne change que faiblement. La création de capital propre montre une situation plus sombre, car la majorité des exploitations (59%) n'ont pas réussi à améliorer leur taux d'épargne. En montagne, cette proportion est encore plus forte (62%). Si cette tendance perdure, les disparités entre exploitations de plaine et de montagne se creuseront. Toutefois, la baisse

annuelle de la formation de capital propre est 1,8 fois plus forte en plaine (-7'508.– francs) qu'en montagne (-4'141.– francs), ce qui montre que la pression sur la création de capital y est très forte et indique que, sans qu'on y prenne garde, la situation des exploitations de plaine se détériore et tend à rejoindre celle des exploitations de montagne.

Dans l'optique du moyen et du long terme, le faible accroissement, voire la diminution du capital propre est un phénomène alarmant. Il est difficile de freiner la consommation des familles paysannes (prévoyance vieillesse incluse), et la plupart d'entre elles n'y parviennent d'ailleurs pas. Le manque de capitaux propres se répercute donc négativement sur les investissements. Or, c'est sa capacité d'investissement qui déterminera en gros si une exploitation parviendra ou non à relever les défis (voir **partie C**) qui lui sont imposés. Il existe trois facteurs susceptibles d'améliorer la création de capital propre: 1) réussite commerciale (agricole ou non) dans le pays et à l'exportation, 2) réduction ou suppression des investissements¹⁴ et 3) stricte limitation de la consommation privée de la famille. Le choix raisonné d'une stratégie est l'affaire de chacune des familles paysannes concernées et fait partie de la gestion d'entreprise.

¹³ ainsi que le tableau correspondant de l'annexe 3

¹⁴ la stratégie «ne plus enfoncer un seul clou» = abandon passif de la profession revient à affecter tous les fonds propres générés à la prévoyance vieillesse

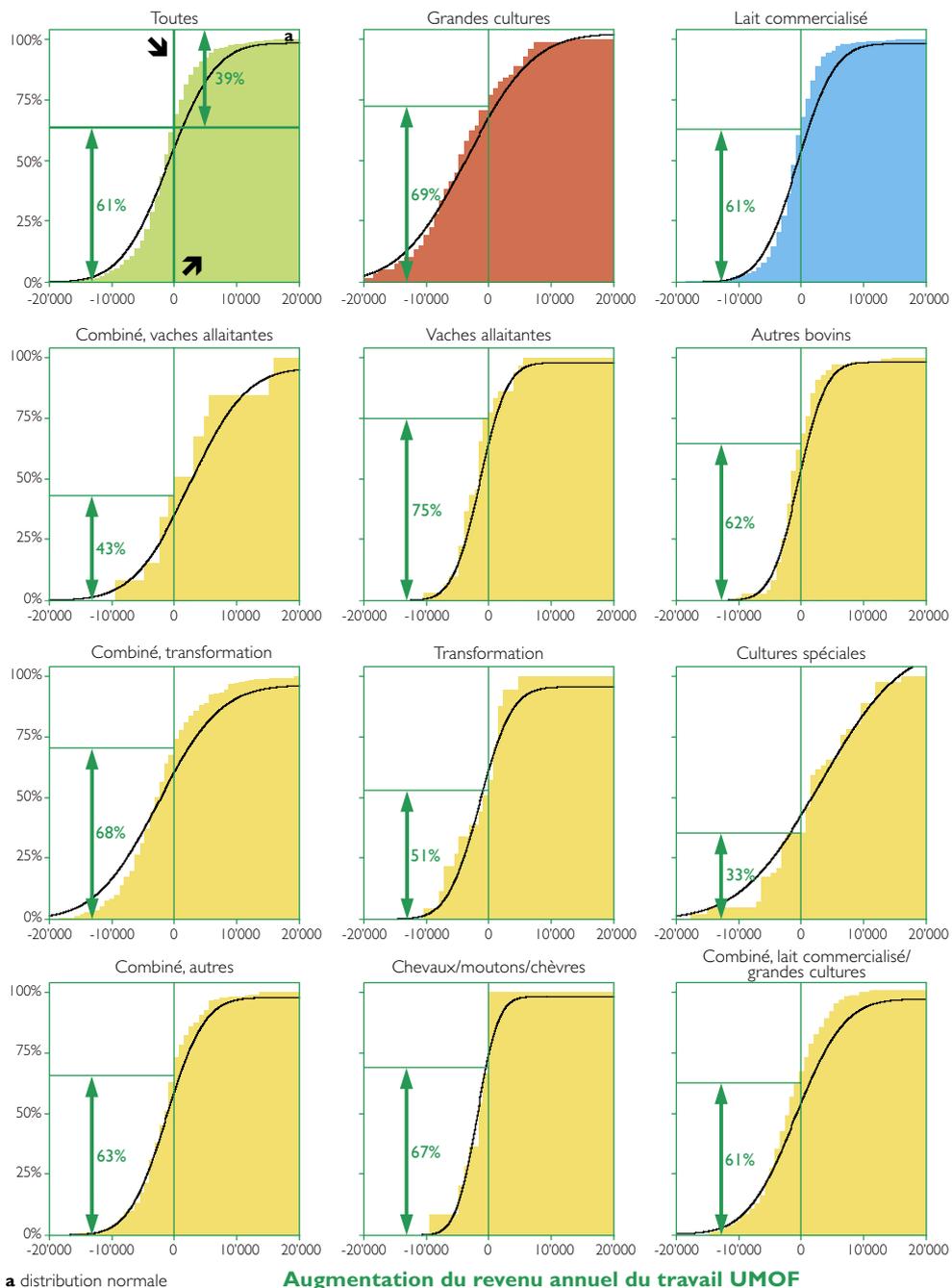
¹⁵ les valeurs moyennes suivantes (1999/01) ont été calculées sur la base du rapport principal 2001 de la FAT



B 4 DURABILITÉ ÉCONOMIQUE

La description de la dimension économique se fait à l'aide de six indicateurs. Nous en présentons quatre dans le présent chapitre. La dimension économique mettant l'accent sur la compétitivité des exploitations agricoles, les analyses se basent sur une comparaison des divers types d'exploitation. Soulignons que si les exploitations de grandes cultures ainsi que celles produisant exclusivement du lait commercialisé sont considérées en particulier, cela ne préjuge aucunement de l'importance de ces types d'exploitation. En Suisse, près de 6% des exploitations sont des exploitations de grandes cultures¹⁵ avec une surface agricole utile (SAU) moyenne de 23,0 hectares. La surface moyenne par unité de main-d'œuvre s'élève à 16,7 hectares et le capital investi par hectare de surface agricole utile se monte à 32'000.– francs. 36% de toutes les exploitations suisses sont des exploitations produisant exclusivement du lait commercialisé. Elles possèdent en moyenne une surface agricole utile de 18,3 hectares et une unité de main-d'œuvre travaille en moyenne 11,2 hectares. Quant au capital investi, il s'élève à 35'000.– francs par hectare de SAU. Les résultats des indicateurs pour tous les types d'exploitation sont présentés dans les **annexes 4 à 7**.

Figure 10: 61% des exploitations ont enregistré une dégradation de leur revenu annuel du travail; ce pourcentage était de 69% pour les exploitations de grandes cultures. Évolution du revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale de 1997 à 2001 pour les différents types d'exploitation; répartition cumulée





Revenu annuel du travail

Résultats de la classe des exploitations présentant une **évolution négative**: 61% des exploitations (**Fig. 10**) ont enregistré une dégradation du revenu du travail annuel entre 1997 et 2001. Font partie de ce groupe, 69% des exploitations de grandes cultures et 61% des exploitations produisant du lait commercialisé. Si la valeur médiane de la dégradation annuelle du revenu s'élevait à -6'993.– francs par main-d'œuvre familiale

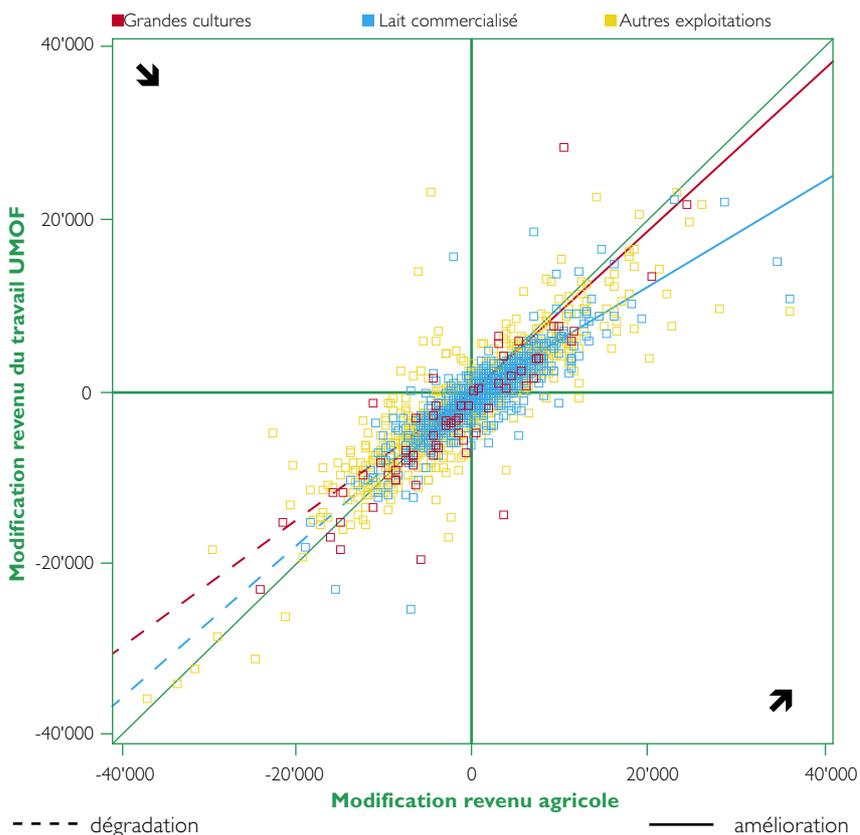
pour les exploitations de grandes cultures, elle était de -2'071.– francs par unité de main-d'œuvre familiale pour les exploitations produisant du lait commercialisé.

Résultats de la classe des exploitations présentant une **évolution positive**: 31% des exploitations de grandes cultures ont présenté une amélioration du revenu annuel du travail, l'augmentation annuelle s'étant élevée à 4'136.– francs (valeur médiane).

Cette valeur était de 2'145.– francs pour les exploitations laitières spécialisées.

Ces données sur l'évolution ne donnent aucune indication sur le montant absolu du revenu annuel du travail. Rappelons que le revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale est considéré comme la valeur la plus apte à être comparée au revenu d'un salarié. Dans son rapport de situation 2002, l'USP a fixé une valeur seuil de 50'000.– francs¹⁶. Au cours des cinq années considérées, les grandes cultures (charge de travail plutôt extensive) ont réalisé un revenu annuel du travail de 48'400.– francs (valeur médiane), alors que celui des exploitations laitières (charge de travail plus intensive) n'a pas dépassé 26'900.– francs. La valeur médiane de toutes les exploitations suisses au cours de ces cinq années s'est élevée à 30'700.– francs. On le voit donc, la valeur seuil n'a de loin pas été atteinte. En tenant compte de la droite de tendance, même les exploitations ayant enregistré une amélioration de leur situation économique (39%) ont réalisé un revenu annuel du travail ne dépassant que très légèrement 40'000.– francs (valeur médiane).

Figure 11: La dégradation du revenu agricole influe plus fortement sur le revenu annuel du travail des producteurs de lait que sur celui des producteurs de grandes cultures. Évolution du revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale en fonction de la modification du revenu agricole.



Vu le niveau globalement insuffisant du produit du travail, on peine de prime abord à comprendre pourquoi le nombre de familles paysannes abandonnant l'agriculture n'est pas plus élevé. Au chapitre B3, nous avons indiqué que la persévérance des paysans était due au fait que le revenu global reste plus ou moins au même niveau. Dans son rapport de situation 2002, l'USP avait déjà souligné l'importance croissante des revenus combinés, ainsi que la nécessité de promouvoir une

¹⁶ cf. p. 28 du Rapport de situation 2002; USP, Brugg



approche efficace en matière de politique régionale et d'augmenter les possibilités de travail dans les régions rurales.

Revenu agricole

Le revenu agricole rémunère le travail de la main-d'œuvre familiale sur l'exploitation ainsi que les fonds propres investis. Il existe donc une corrélation étroite entre le revenu annuel du travail et le revenu agricole. La **figure 11** montre l'évolution du revenu annuel du travail en fonction du revenu agricole de chacune des 1'862 exploitations considérées. Ces dernières années, chaque franc du revenu agricole a permis de générer en moyenne 0,60 franc du revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale. Le solde de 0,40 franc a dû être utilisé pour l'augmentation de la rémunération du capital. Sont mises en avant, en particulier, les exploitations de grandes cultures et les exploitations produisant du lait commercialisé. L'inclinaison des droites de tendance (**Fig. 11** lignes tracées) indique qu'au sein de la classe de tendance «amélioration», les exploitations de grandes cultures sont mieux à même de transformer une amélioration du revenu agricole en une augmentation du revenu annuel du travail. Chaque franc supplémentaire du revenu agricole fait augmenter le produit du travail de 0,92 franc, alors que cette augmentation n'est que de 0,60 franc pour les producteurs de lait commercialisé. Au sein de la classe de tendance «dégradation», les producteurs

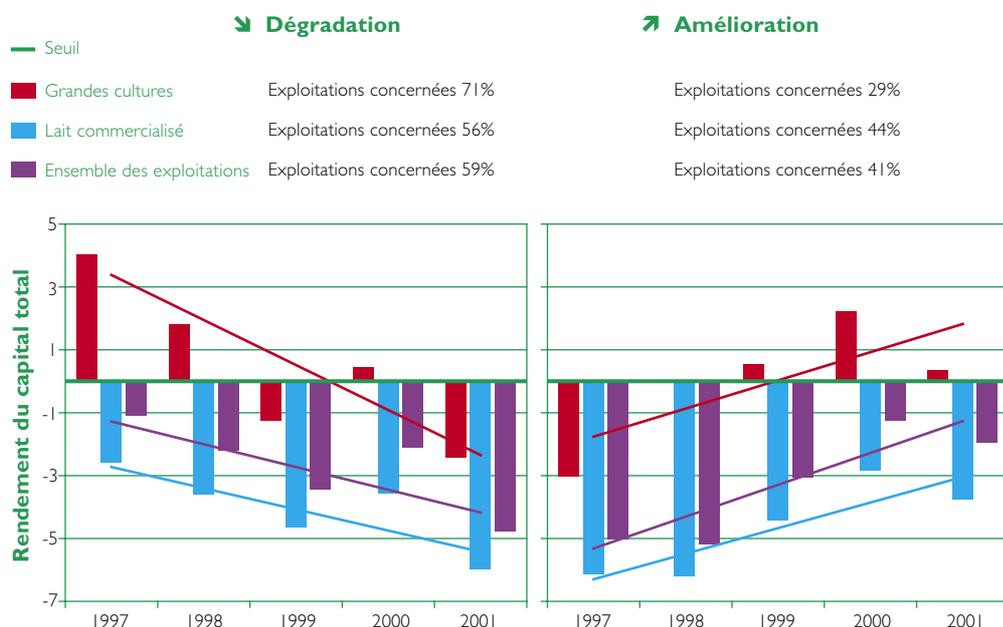
de lait doivent par ailleurs s'attendre à une baisse du produit du travail de 0,92 franc pour chaque franc perdu du revenu agricole (**Fig. 11** lignes bleues en pointillé), montant qui ne s'élève qu'à 0,76 franc pour les producteurs de grandes cultures. Comme prévu, la dégradation du revenu agricole influe plus négativement sur le revenu annuel du travail des producteurs de lait que sur celui des producteurs de grandes cultures.

Les corrélations décrites ci-dessus s'expliquent en grande partie par le fait que la charge (travail et capital) est plus importante dans la production laitière que dans les grandes cultures, ce que nous avons déjà montré au début de ce chapitre.

Rendement du capital total

La **figure 12** montre l'évolution du rendement du capital total. De 1997 à 2001, les valeurs médianes des exploitations laitières étaient négatives, comme d'ailleurs celles de toutes les exploitations, tant pour la classe des exploitations présentant une amélioration que pour celle des exploitations ayant enregistré une dégradation de la tendance. Pour le rendement du capital total, l'USP a fixé la valeur seuil à zéro¹⁷. Notons que les exploitations présentant un rendement du capital total négatif entament leur substance économique. Comme nous l'avons déjà montré dans notre rapport de situation 2002, cela a été le cas de près de 70% des exploitations au cours de la période 1997 à

Figure 12: Le rendement du capital total des producteurs de lait commercialisé est nettement moins bon que celui des producteurs de grandes cultures. Valeurs médianes du rendement du capital total des exploitations de grandes cultures, des producteurs de lait et de toutes les exploitations par classe de tendance.



¹⁷ les valeurs seuils normatives constituent la limite inférieure. L'USP a pris garde de fixer des valeurs relativement basses (revenu annuel du travail: CHF 50'000.-; rentabilité du capital total: 0%). Le fait d'atteindre la valeur seuil ne signifie pas que la situation est satisfaisante, mais simplement qu'une des exigences minimales (pour l'avenir de l'exploitation) est remplie.





2000¹⁸. En 2001, la proportion des exploitations présentant un rendement du capital total négatif a augmenté à 73,9%.

Résultats de la classe des exploitations présentant une **évolution positive**: Il est inquiétant de constater que même la valeur médiane des exploitations présentant une amélioration du rendement du capital total au cours des années considérées reste négative (**Fig. 12** partie de droite). Les exploitations de grandes cultures avec une évolution positive du rendement du capital total réussissent au moins à dépasser la valeur seuil de zéro. La répartition (**Tab. 5** et **annexe 6**) montre néanmoins qu'à peine 30% des exploitations de grandes cultures ont enregistré une amélioration. Cela cons-

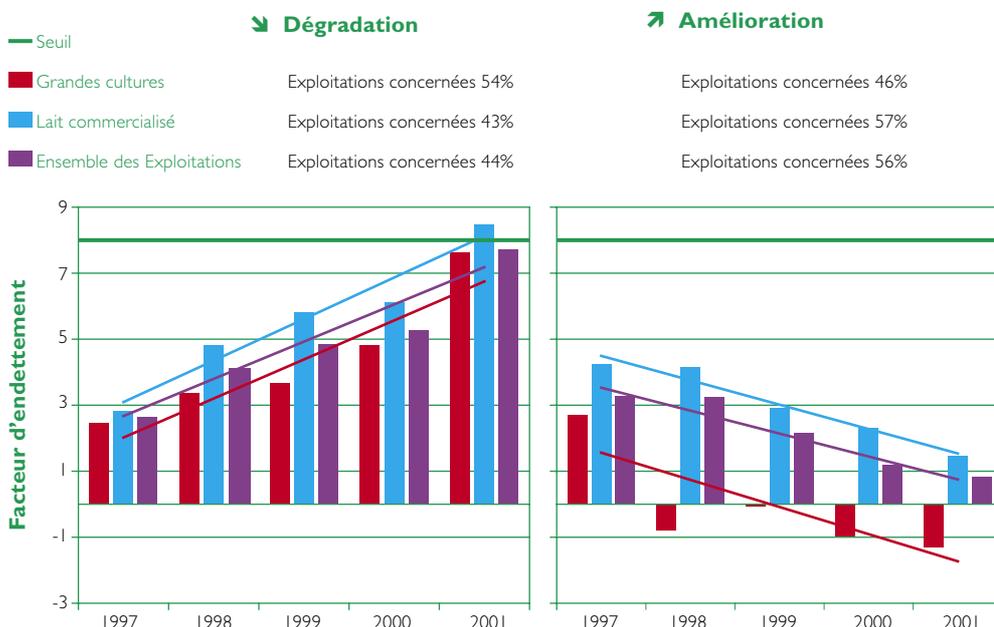
titue un des pourcentages les plus bas, tous types d'exploitation confondus. En tout, 41% des exploitations ont présenté une évolution positive du rendement du capital total.

Facteur d'endettement

Le facteur d'endettement indique combien de fois la dernière marge brute d'autofinancement (MBA/cash flow) devrait être réalisée pour désendetter l'exploitation. La valeur seuil est égale à 8. Cela veut dire qu'une exploitation devrait atteindre la même MBA au cours des huit années suivantes pour se libérer de ses dettes. L'indépendance financière de l'exploitation croît avec la diminution du facteur d'endettement. 56% des exploitations ont pu réduire leur facteur d'endettement depuis 1997 (**Fig. 13** partie

de droite). Les exploitations nécessitant un capital important et ayant procédé à des investissements nécessitant une longue durée d'amortissement présentent par principe un facteur d'endettement plus élevé. En outre, les exploitations laitières présentent en général un facteur d'endettement plus élevé que les exploitations de grandes cultures. Le facteur d'endettement de 68% des exploitations laitières se situe au-dessous de la valeur seuil de 8, alors que ce taux est de 79% pour les exploitations de grandes cultures¹⁹. En tenant compte de la répartition entre les deux classes de tendance (**Fig. 13**), on remarque que 46% exploitations de grandes cultures ont pu réduire leur facteur d'endettement entre 1997 et 2001. Avec 57%, ce pourcentage a été nettement plus élevé pour les exploitations produisant du lait commercialisé. Cela est dû au fait que les producteurs de lait ont présenté un niveau d'investissement plus bas et une MBA moins élevée que les producteurs de grandes cultures²⁰. Notons que la valeur médiane de la MBA des exploitations de grandes cultures est passée de 93'274.– francs à 71'212.– francs entre 1997 et 2001 alors que, pendant la même période, celle des producteurs de lait est restée constante²¹. L'importante diminution du cash-flow des exploitations de grandes cultures montre l'érosion des prix des céréales intervenue ces dernières années. Cette situation est

Figure 13: 56% des exploitations ont pu réduire leur facteur d'endettement. Valeur médiane du facteur d'endettement des exploitations de grandes cultures, des exploitations laitières et de toutes les exploitations par classe de tendance.



¹⁸ cf. Rapport de situation 2002, USP; Fig. 16, p. 31

¹⁹ calculé en fonction du type d'exploitation pour toutes les exploitations de référence de 1997 à 2001

²⁰ valeurs médianes 1997 – 2001 en francs:

	Total investissements	MBA
Lait commercialisé	16'108.–	57'171.–
Grandes cultures	21'724.–	82'961.–

²¹ CHF 56'382.– en 1997 et CHF 57'390.– en 2001



Tableau 5: Les indicateurs «revenu annuel du travail» et «rendement du capital total» montrent que 70% des exploitations de grandes cultures ont enregistré une dégradation de leur situation économique. Aperçu des résultats de la dimension 2.

Indicateur	Type d'exploitation	Grandes cultures			Lait commercialisé			Moyenne générale			
		Tendance évolutive	↘ ^c	↗ ^d	moyenne ^e	↘	↗	moyenne	↘	↗	moyenne
Revenu annuel du travail par UMOF	hauteur absolue 2001 ^a		33'000.–	52'600.–	43'000.–	20'000.–	32'700.–	26'800.–	22'300.–	40'600.–	29'800.–
	modification annuelle ^b		-6'993.–	4'136.–	-2'652.–	-2'071.–	2'145.–	-100.–	-2'924.–	2'416.–	-444.–
	% type d'exploitation		69,23	30,77		60,62	39,38		61,37	38,63	
Rendement du capital total	hauteur absolue 2001		-2,35	1,82	-0,63	-5,42	-3,04	-4,05	-4,18	-1,27	-2,85
	modification annuelle		-1,23	0,83	-0,69	-0,63	0,74	-0,04	-0,74	0,75	-0,08
	% type d'exploitation		70,63	29,37		56,07	43,93		58,95	41,05	
Facteur d'endettement	hauteur absolue 2001		6,75	-1,73	1,74	8,12	1,54	4,43	7,18	0,75	3,71
	modification annuelle		1,73	-0,78	0,02	1,13	-0,84	-0,03	1,13	-0,69	0,05
	% type d'exploitation		54,29	45,71		43,31	56,69		44,12	55,88	

a selon tendance

b médiane

c dégradation

d amélioration

e moyenne des exploitations témoins analysées par la FAT

également soulignée par la différence du rapport MBA/investissements²² entre les exploitations de grandes cultures (102%) et les exploitations laitières (139%).

Conclusions

Il n'est pas aisé de tirer une conclusion générale sur la base des quatre indicateurs de la dimension économique. En effet, les résultats sont en partie contradictoires, comme le montre le **tableau 5**. Les indicateurs «revenu annuel du travail» et «rendement du capital total» indiquent que près de 60% des exploitations ont enregistré une dégradation de leur situation économique. Ce taux s'élève à 70% pour

les exploitations de grandes cultures et, selon l'indicateur, à 56% et 60% pour les exploitations laitières. Les exploitations de grandes cultures présentant une évolution négative enregistrent un revenu annuel du travail et un rendement du capital total plus élevés que les exploitations laitières qui présentent une évolution positive. En chiffres absolus, la situation économique des exploitations de grandes cultures est meilleure que celle des exploitations laitières, même si un plus grand nombre de ces premières ont été confrontées à une dégradation de leur situation économique au cours des cinq dernières années.

B 5 GAINS TIRÉS DU MARCHÉ ET DES PAIEMENTS DIRECTS

Ce chapitre est consacré aux indicateurs que sont le gain du marché²³ (rendement brut de la production agricole) et le produit des paiements directs par hectare de surface

agricole utile (SAU). L'addition de ces deux indicateurs donne le produit total de l'activité agricole par hectare de surface utile. Notons que le partage du produit total de l'activité agricole par unité de surface agricole utile en gains du marché et produit des paiements directs correspond à la nature du processus de la production agricole. Celle-ci produit en effet autant de marchandises commercialisables que de biens d'intérêt général. C'est pour cette raison que l'on parle d'ailleurs de production couplée ou multifonctionnelle de l'agriculture (**chapitre C2**). Cette production couplée rend justement la séparation exacte des diverses prestations très difficile. Si cela reste plus ou moins possible au niveau des produits, cette différenciation devient extrêmement difficile au niveau des coûts.

Gains tirés du marché et des paiements directs

La **figure I 4** montre le lien entre l'évaluation financière des prestations agricoles totales par le marché, d'une part, et celle des prestations d'intérêt général par le législateur²⁴,

²² capacité d'une entreprise à financer ses investissements (remplacement des outils de production et croissance) sur son chiffre d'affaires. Un indicateur plus élevé que 100% montre qu'un financement étranger n'a pas été nécessaire. Il s'agit de valeurs médianes pour les années 1997 à 2001.

²³ le terme de «gain du marché» a été choisi à dessein, afin de le délimiter du produit généré par les biens non commercialisables, à savoir les prestations d'intérêt général.

²⁴ par exemple dans l'ordonnance sur les paiements directs (RS 910.13)

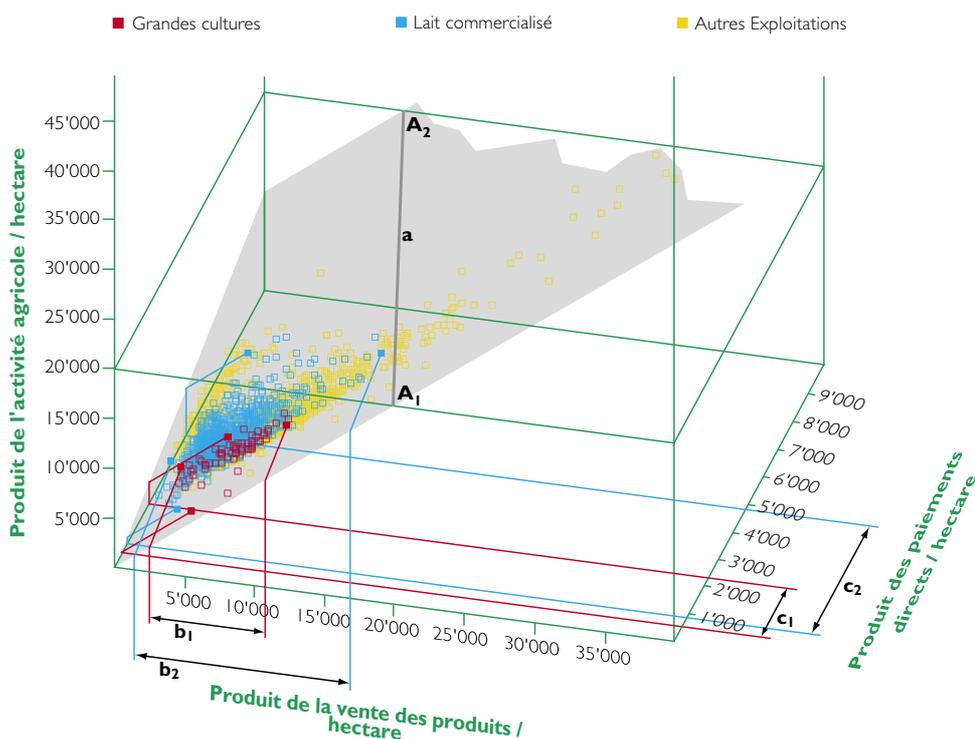


d'autre part. L'axe vertical indique le produit total de l'activité agricole, lequel se compose du produit du marché (axe antérieur) et du produit des paiements directs (axe postérieur). On voit clairement que le produit des paiements directs par hectare de surface agricole utile des exploitations de grandes cultures (carrés rouges) est inférieur à celui des exploitations laitières (carrés bleus). Les fourchettes sont également²⁵ visibles: Pour les exploitations de grande cultures, la limite

inférieure des gains tirés du marché s'élève à environ 2'097.– francs par hectare de surface agricole utile, alors que la limite supérieure se situe à près de 10'338.– francs. Pour les producteurs de lait, la limite inférieure des gains du marché est de 758.– francs et la limite supérieure de 16'457.– francs par hectare de surface agricole utile. En ce qui concerne le produit des paiements directs, la fourchette va de 545 à 2'364.– francs par hectare de surface agricole utile pour les exploitations

de grandes cultures. Elle est particulièrement grande pour les exploitations laitières, puisqu'elle varie de 859 à 4'782.– francs par hectare de surface agricole utile. Cela est dû, d'une part, au niveau sensiblement plus élevé des paiements directs versés aux producteurs de lait de la zone de montagne ainsi que, d'autre part, à l'orientation peu homogène de la production au sein du type d'exploitation.

Figure 14: Le produit de l'activité agricole est la somme du produit du marché et du produit des paiements directs. Diagramme de dispersion tridimensionnel. Moyenne des exploitations pour les années 1997 à 2001.



- a ligne de niveau à 20'000.– francs; produit de l'activité agricole par ha de surface agricole utile de 20'000.– francs. Toutes les lignes de niveau et tous les points se situent dans la zone grise.
- b dispersion du gain du marché par ha de surface agricole utile; **b₁** grandes cultures, **b₂** lait commercialisé
- c dispersion du produit des paiements directs par ha de surface agricole utile; **c₁** grandes cultures, **c₂** lait commercialisé

Modification et dispersion des produits

Le diagramme de dispersion tridimensionnel à la **figure 14** montre les grandes différences entre les exploitations. La **figure 15** présente la modification moyenne annuelle des gains du marché et des paiements directs par hectare de surface agricole utile des mêmes exploitations entre 1997 et 2001. Le couplage des gains du marché et des paiements directs indique, de plus, la modification du produit total de l'activité agricole²⁶.

Résultats de la classe des exploitations présentant une **tendance négative**: Toutes les exploitations se trouvant à gauche de la ligne grise à la **figure 15** ont enregistré une diminution du produit total de l'activité agricole au cours de la période considérée. Cela a

²⁵ par fourchette on entend dans le cas présent l'intervalle entre le 75^e percentile plus l'écart interquartile multiplié par 3 (= limite supérieure) et le 25^e percentile moins l'écart interquartile multiplié par 3 (= limite inférieure). Cela permet d'exclure toute valeur extrême et correspond aux valeurs seuils des «boxplots».

²⁶ à l'aide de la ligne grise de la figure 15, qui indique la situation des exploitations n'ayant enregistré aucune modification du produit de l'activité agricole (l'augmentation ou la diminution du produit des paiements directs correspond à la diminution ou à l'augmentation du produit du marché). Plus l'exploitation s'éloigne de cette ligne, plus l'amélioration ou la dégradation du produit de l'activité agricole par ha de surface agricole utile est importante.



concerné 81% des exploitations de grandes cultures (**annexe 8**). Leur produit a, en moyenne, diminué de 382.– francs par hectare. En ce qui concerne les producteurs de lait commercialisé, 51% des exploitations ont enregistré une dégradation, la diminution du produit s'élevant en moyenne à 293.– francs par hectare. La dégradation du produit total de l'activité agricole a concerné 57% de toutes les exploitations. Depuis 1997, la diminution s'est en moyenne élevée à 409.– francs.

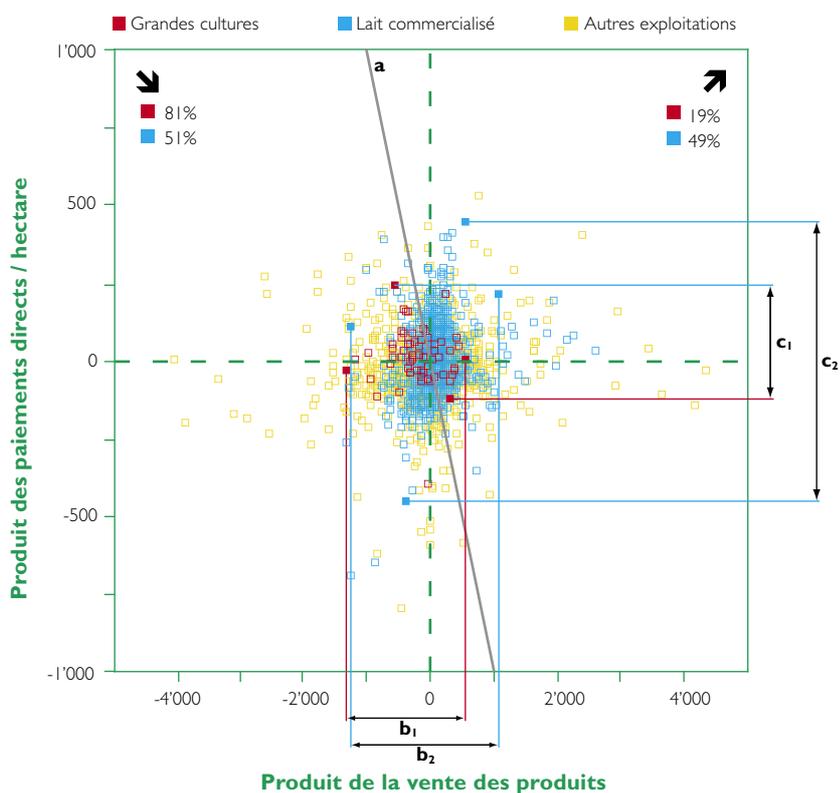
La **figure 15** montre la marge de la modification du gain du marché et du produit des paiements directs par hectare de surface agricole utile au cours de la période considérée. La marge de la modification du produit des paiements directs est de nouveau nettement plus importante pour les exploitations laitières que pour les exploitations de grandes cultures. En effet, si cette marge s'élève à près de 371.– francs pour les exploitations de grandes cultures (par ha de surface agricole utile), elle est multipliée par environ 2,4 pour les exploitations laitières (894.– francs). Concernant le gain du marché, la marge se monte à près de 1'903.– francs par hectare de surface agricole utile pour les exploitations de grandes cultures et à 2'345.– francs pour les exploitations laitières. La marge de ces dernières est donc multipliée par 1,2 par rapport à la marge des exploitations de grandes cultures. Le fait que la marge des producteurs de lait soit plus grande s'explique avant tout par les conditions de production différentes des zones de plaine, des collines et de montagne et des différences qui en découlent au niveau de l'intensité de la production. En revanche, les exploitations spécialisées en grandes cultures sont uniquement localisées en plaine, zone où les conditions de production sont plus homogènes.

Différenciation par type d'exploitation

Les conditions liées à la localisation de l'exploitation sont déterminantes pour l'orientation de l'activité agricole. Avec la modification des conditions cadres (**partie CI**), la localisation de l'exploitation influera encore plus sur l'orientation de la production. La part du produit de l'activité agricole provenant du marché et celle des paiements

directs varie selon le type d'exploitation. La **figure 16** montre clairement cette part pour les onze types d'exploitations. L'axe vertical indique le produit des paiements directs par hectare de surface agricole utile, alors que l'axe horizontal montre le gain tiré du marché. Les différentes échelles montrent, de plus, la pondération des deux composants du produit de l'activité agricole.

Figure 15: Le produit de l'activité agricole de 81% des exploitations de grandes cultures présente une tendance négative. Diagramme de dispersion de la modification annuelle des gains du marché et des paiements directs par ha de surface agricole utile.



a courbe de niveau à 0 francs; modification du produit de l'activité agricole par ha de surface agricole utile
b dispersion de la modification du produit du marché par ha de SAU; **b₁** grandes cultures, **b₂** lait commercialisé
c modification de la fourchette du produit des paiements directs par ha de SAU **c₁** grandes cultures, **c₂** lait commercialisé





Sur la base de l'évolution différente de leurs flèches, on différencie trois types d'exploitation distincts, sur lesquels nous reviendrons ci-dessous.

Comme indiqué au début de ce chapitre, les modifications dans les deux classes de tendance «amélioration» et «dégradation» présentent un intérêt particulier; le produit total de l'activité agricole étant, dans le cas présent, le critère de classification. Le talon de la flèche

indique la position ou le niveau des produits²⁷ par hectare de surface agricole utile pour l'année 1997, alors que la pointe de la flèche montre les produits pour l'année 2001.

Signification des flèches

La longueur et la direction des flèches montrent l'évolution des produits. Une flèche horizontale (inclinaison = 0) indique que la modification du produit total est entièrement due à la modification du gain du marché. (Cela est

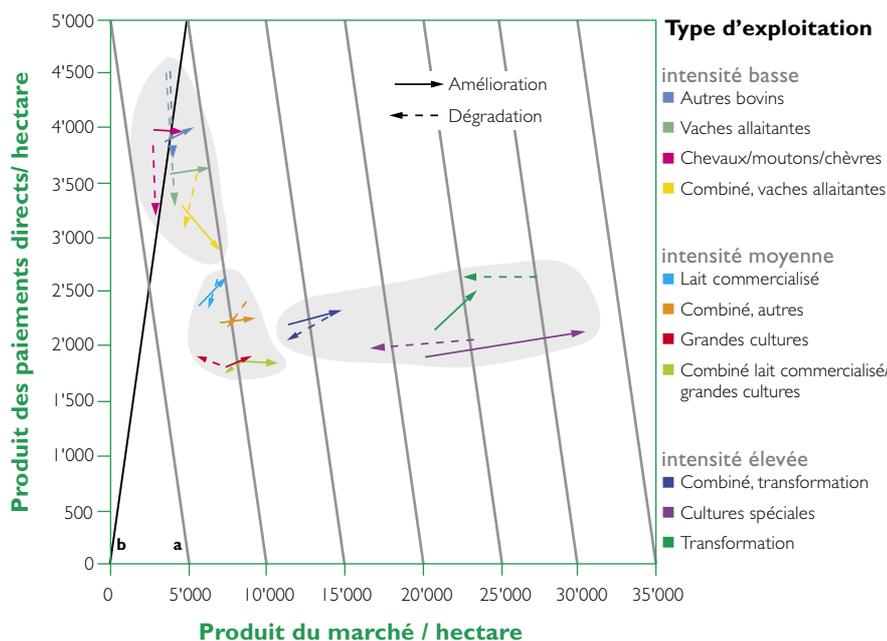
pratiquement le cas pour les types d'exploitation combinée lait commercialisé/grandes cultures et chevaux/moutons/chèvres qui présentent une amélioration ainsi que pour les exploitations de transformation et de cultures spéciales qui présentent une dégradation.)

Une flèche verticale (inclinaison = ∞) indique que la modification du produit total de l'activité agricole est entièrement due à une augmentation ou une diminution du produit des paiements directs. (Cela est pratiquement le cas des types d'exploitation vaches allaitantes et chevaux / moutons / chèvres qui présentent une tendance négative.)

Une flèche plus ou moins parallèle à la droite b indique que la modification du produit total est due pour moitié à une modification du gain du marché et à une modification du produit des paiements directs. (Cela est le cas des types d'exploitation combinée vaches allaitantes et lait commercialisé qui présentent une dégradation du produit total.)

Des flèches parallèles aux lignes de niveaux a (inclinaison = -1) indiquent que ce n'est pas le produit total de l'activité agricole qui s'est modifié²⁸, mais uniquement le rapport entre le gain du marché et le produit des paiements directs. Avec la méthodologie appliquée – répartition des exploitations dans les deux classes de tendance «amélioration» et «dégradation» –, il ne faut pas s'attendre à de tels cas. Une analyse ne tenant pas compte de la répartition dans ces deux classes de tendance montre néanmoins que les types d'exploita-

Figure 16: Sur la base des produits du marché et des paiements directs on distingue trois positions différentes pour les onze types d'exploitation. Modifications annuelles^c des gains du marché et des paiements directs par ha de surface agricole utile selon les types d'exploitation et les classes de tendance amélioration et dégradation du produit total de l'activité agricole. Le niveau absolu^d des produits du marché et des paiements directs en 1997 constitue le point de départ des flèches.



a ligne de niveau: 5'000.- francs produit total de l'activité agricole par ha de surface agricole utile (inclinaison = -1)

b droite à 45°; produit du marché = produit des paiements directs (inclinaison = 1)

c flèches 5 fois plus longues: cela indique le niveau absolu du produit pour l'année 2001 en fonction de la tendance

d valeur moyenne par type d'exploitation selon les deux classes de tendance «amélioration» et «dégradation» du produit de l'activité agricole par ha de surface agricole utile

²⁷ valeurs moyennes des types d'exploitation

²⁸ une diminution du gain du marché de 1.- franc serait compensée par une augmentation du produit des paiements directs de 1.- franc.



tion autre bétail bovin (-0,81) et chevaux / moutons / chèvres (-1,20) atteignent presque une inclinaison de -1 (annexe 8, dernière colonne du tableau).

Cette approche montre clairement dans quelle mesure les types d'exploitation dépendent de l'évolution du marché et des débats politiques sur la rétribution des prestations d'intérêt général.

De plus, la figure 16 indique, comme nous l'avons déjà dit, les différents niveaux des gains tirés du marché et des produits des paiements directs pour les onze types d'exploitation. Comme on peut le voir, il est possible de différencier trois groupes distincts.

Exploitations avec production intensive

Les trois types d'exploitation cultures spéciales, transformation et transformation combinée se distinguent par une forte production commerciale. Pour ces types d'exploitation, le gain du marché est nettement supérieur à celui de tous les autres types d'exploitation et se situe entre 10'000.– et 30'000.– francs par hectare de surface agricole utile. Les produits des paiements directs moyens atteignent entre 2'000.– et 2'625.– francs et sont donc relativement bas. Les produits totaux de l'activité agricole varient entre 2'500.– et 32'500.– francs par hectare de surface agricole utile²⁹. La forte dégradation du produit de l'activité agricole des exploitations de transformation et de cultures spéciales présentant une tendance négative est notamment due à la diminution du gain tiré du marché.

Exploitations avec production extensive

(avec une forte proportion de prestations d'intérêt public) Font partie de cette catégorie les types d'exploitation autre bétail bovin, chevaux/moutons/chèvres ainsi que vaches allaitantes et combinée vaches allaitantes. Les produits qu'elles tirent de l'activité agricole se composent de gains du marché peu élevés (en moyenne entre 1'250.– francs et légèrement plus de 5'000.– francs) et de produits des paiements directs comparativement élevés (en moyenne entre légèrement plus de 3'000.– et 4'500.– francs). Les produits totaux de ces types d'exploitation se situent donc entre 5'000.– et 10'000.– francs par hectare de surface agricole utile. Pour les types d'exploitation vaches allaitantes et chevaux/moutons/chèvres présentant une tendance négative, la dégradation du produit de l'activité agricole est notamment due à une diminution

du produit des paiements directs. La dégradation du produit total de l'activité agricole du type d'exploitation combinée vaches allaitantes est due pratiquement pour moitié à la diminution du gain du marché et à la diminution du produit des paiements directs.

Exploitations avec production d'intensité moyenne

Les quatre types d'exploitation grandes cultures, lait commercialisé, combinée lait commercialisé/grandes cultures et combinée autres se situent entre les deux catégories précitées. Leurs produits moyens de l'activité agricole s'élèvent à entre environ 6'300.– et 12'000.– francs par hectare de surface agricole utile. La dégradation du produit total de l'activité agricole du type d'exploitation lait commercialisé est pratiquement due pour moitié à la diminution du gain du marché et à la diminution du produit des paiements directs.

Figure 17: Pour cinq des sept indicateurs considérés, le pourcentage des exploitations ayant vu leur situation se détériorer entre 1997 et 2001 se situe entre 57% et 61%. Pour ce qui est du revenu total, la part d'améliorations est égale à celle des dégradations. Évolution de la situation des exploitations d'après sept indicateurs.



29 cf. courbes de niveau





B 6
RÉSUMÉ ET POSITIONS

L'analyse de l'évolution de neuf indicateurs à partir des données comptables recueillies par la FAT entre 1987 et 2001 devait permettre d'évaluer la situation de l'agriculture suisse par rapport aux dimensions sociale, économique et d'intérêt général.

La **figure 17** montre le pourcentage des exploitations considérées ayant vu leur situation s'améliorer ou se dégrader pour sept indicateurs. Par rapport à cinq indicateurs (formation de fonds propres, revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale, revenu agricole, rentabilité totale du capital, revenu agricole total par hectare de surface agricole utile), le pourcentage des exploitations victimes d'une détérioration

Tableau 6: Malgré la diminution du revenu total et/ou de la formation de fonds propres, pas de diminution du pourcentage de payeurs réguliers en raison de l'état d'endettement. Évolution de la situation des exploitations par rapport au revenu total, à la formation de fonds propres et au facteur d'endettement. En additionnant toutes les cellules, on obtient 100%.

		Facteur d'endettement	
		↘	↗
Revenu total	↗	19	21
	↘	5	5
	↗	10	8
	↘	21	10

↗ amélioration

↘ dégradation

oscille entre 57% et 61%. Cette détérioration progressive sur cinq ans pour les trois cinquièmes des exploitations explique la tension et l'inquiétude grandissantes. Un durcissement supplémentaire de la situation remet foncièrement en question la survie de ces domaines.

Dans l'ensemble, la durabilité économique de l'agriculture, dont la «rentabilité totale du capital» est l'indicateur le plus éloquent, laisse à désirer. En baisse pour 59% des 1'862 exploitations témoins, elle affichait en 2001 des valeurs négatives pour 73,9% de toutes les exploitations témoins. Dès lors, il y a lieu de s'interroger sur l'applicabilité de «l'esprit d'entreprise véritable» (avec fructification du capital) dans l'agriculture.

L'indicateur «revenu total par exploitation» explique en partie pourquoi, malgré les faibles revenus du travail, qui sont le lot des agriculteurs, et malgré l'insuffisance de la rentabilité totale du capital, il n'y a pas davantage d'exploitants qui abandonnent l'agriculture. La répartition est équilibrée: cinquante pour cent ont pu améliorer leur revenu total. Une activité extra-agricole représente donc une contribution non négligeable à la stabilité sociale.

Le **tableau 6** reflète les efforts entrepris par les familles paysannes pour tenir l'endettement de l'exploitation aussi bas que possible. La comparaison des pourcentages d'amélioration et de dégradation pour les trois indicateurs revenu total, formation de fonds propres et facteur d'endettement montre qu'une modification – positive ou négative – des deux premiers indicateurs n'a guère d'influence sur le facteur d'endettement. Cela peut être interprété comme

un signe que les chefs d'exploitation sont des payeurs réguliers. Il faudrait logiquement s'attendre à une dégradation de l'état d'endettement d'autant plus grave que la pression économique sur les exploitations augmente. On a toutefois constaté que les exploitations enregistrant simultanément une amélioration de leur revenu total et de la formation de fonds propres arrivaient à une amélioration de leur état d'endettement de 21%, soit environ deux fois plus que l'aggravation de l'état d'endettement dans le groupe dégradation pour les deux facteurs précités.

On en déduit de manière générale qu'à l'échelon privé, les activités extra-agricoles subventionnent pour une large part les activités agricoles («subventionnement horizontal»).

Le produit des paiements directs par hectare de surface agricole utile a été choisi comme indicateur de la durabilité écologique. Il reflète la disposition de la main publique à payer pour les prestations d'intérêt général de l'agriculture. Les analyses ont montré que la situation pour cet indicateur dépend fortement du site d'implantation, et qu'elle est le principal facteur déterminant la branche de production, à côté des préférences du chef d'exploitation. Le système des paiements directs est cependant soumis à des valeurs normatives. Le bilan controversé de la consultation sur les ordonnances de la PA 2007 a précisément montré les limites du système de répartition émanant de la formation de la volonté politique, questions dont l'USP devra à l'avenir se préoccuper davantage.





Partie A

Partie B

Partie C

Annexes





Partie C: L'agriculture multifonctionnelle dans un contexte dynamique

42

Comme nous l'avons montré dans la **partie B**, la situation en matière de revenu agricole est préoccupante. Si le rythme effréné des réformes de ces dernières années a eu le mérite de montrer qu'il était nécessaire d'adapter les structures du secteur agro-alimentaire, il a néanmoins aussi aggravé la situation économique et sociale de l'agriculture. L'agriculture ne va pas au-devant d'une phase de consolidation, mais devra au contraire faire face à d'autres modifications des conditions cadres. Dans la **partie C1** du présent chapitre, nous esquissons les futures conditions cadres qui régiront l'agriculture, alors que dans la **partie C2** nous examinons l'impact que la modification des conditions cadres aura sur l'agriculture multifonctionnelle. Enfin, dans la **partie C3**, nous présentons trois exploitations individuelles, dont nous analy-

sons la situation économique et dont nous montrons les prestations d'intérêt commun qu'elles fournissent.

C1 LES CONDITIONS CADRES CHANGENT

Les conditions cadres du secteur agro-alimentaire continueront d'être soumises à d'importants changements au cours de ces prochaines années (**Fig 18**). Au plan national, citons la mise en œuvre de la politique agricole (PA) 2007 ainsi que des programmes d'allègement budgétaire de la Confédération à partir de 2004. Sur le plan international, rappelons que l'application des Accords bilatéraux avec l'UE³⁰ intervient progressivement jusqu'en 2007. Quant aux Accords bilatéraux

Il avec l'UE, ils font en ce moment l'objet de négociations. Notons que les réformes politiques internes de l'UE ne devraient pas rester sans conséquences pour le secteur agricole suisse. De plus, même si elles n'ont jusqu'à présent débouché sur aucun accord, il faut s'attendre à ce que les négociations au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) aboutissent en 2006 ou 2007, et non en 2005 comme prévu. La mise en œuvre des nouvelles dispositions aura sans aucun doute un fort impact sur l'agriculture.

DÉFIS À L'ÉCHELON NATIONAL

Relations entre l'agriculture et l'économie nationale

Faisant partie intégrante de l'économie nationale, l'agriculture est étroitement liée aux autres secteurs économiques, notamment par l'interdépendance qui existe au niveau des échelons en amont et en aval de la chaîne de production. Rappelons en outre qu'une bonne conjoncture sur le marché suisse du travail engendre un effet d'appel qui, d'une part, favorise la combinaison des revenus et, d'autre part, accélère la migration des agriculteurs vers des professions présentant de meilleures perspectives économiques. En même temps, l'agriculture a besoin d'une bonne situation économique, afin de pouvoir disposer à long terme des moyens financiers nécessaires à l'exécution du mandat de prestations ancré dans la Constitution fédérale.

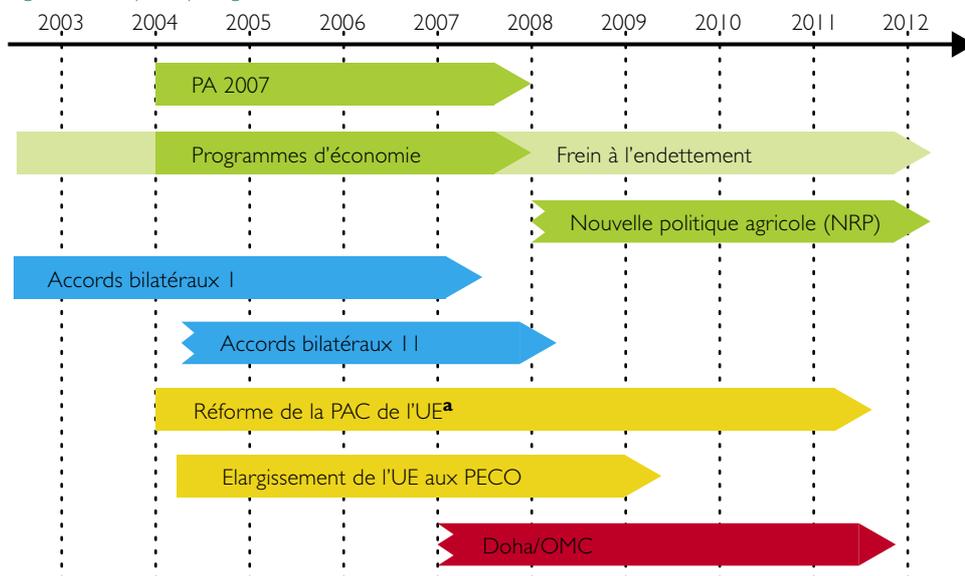
Politique agricole – PA 2007

Sous la devise «plus de marché, moins de réglementations», la PA 2007 poursuit en

³⁰ dans la présente publication, nous employons le terme usuel «accords avec l'UE». Pour être correct, il faudrait écrire «accords avec la CE».

Figure 18: Défis aux échelons national et international

Agenda de la politique agricole



^a politique agricole commune de l'UE



grande partie les développements initiés avec la PA 2002. Les éléments centraux en sont l'enveloppe budgétaire allouée à l'agriculture pour la période de 2004 à 2007, la suppression du contingentement laitier et la mise aux enchères des contingents tarifaires pour la viande.

L'enveloppe budgétaire pour les quatre prochaines années a été fixée à 14'092 milliards de francs, dont 71% (10'017 milliards de francs) iront aux paiements directs, 21% (2'946 milliards de francs) à la production et à l'écoulement et 8% (1'129 milliards de francs) à l'amélioration des structures et aux mesures sociales. Globalement, cette enveloppe budgétaire correspond à celle de la période de 2000 à 2003. Néanmoins, le renchérissement n'étant pas pris en compte, il en résulte une baisse des moyens financiers réels mis à disposition de l'agriculture. On rappellera à ce propos que le frein à l'endettement de la Confédération est toujours en vigueur. De plus, jusqu'en 2007, l'agriculture sera probablement appelée à contribuer à hauteur de 365 millions de francs au programme d'allègement budgétaire 2003 de la Confédération. Par rapport à la période précédente, les moyens alloués à l'agriculture pour les quatre prochaines années subissent donc également une baisse nominale. Le Parlement a décidé de supprimer le contingentement laitier à partir du 30 avril 2009, tout en se réservant la possibilité de repousser cette suppression de deux ans si les conditions cadres devaient l'exiger. Le Parlement a aussi prévu la possibilité d'exempter de manière anticipée au 30 avril 2006, les producteurs de lait membres d'une interprofession, à condition que celle-ci dispose d'une gestion des volumes de droit privé viable et qu'elle garantisse la

transformation du lait. Le volume continuera d'être géré après la suppression du contingentement laitier, mais par un système de droit privé qui, à partir de 2009, remplacera la gestion de droit public en vigueur actuellement. Soulignons que la suppression du contingentement laitier mettra fin à trente ans de gestion du volume par l'état. La décision d'abandonner le contingentement laitier est source d'incertitudes pour les producteurs de lait, puisque la future gestion n'a pas encore été arrêtée. En revanche, cette décision ouvre aussi de nouvelles perspectives et donne une plus grande marge de manœuvre économique à de nombreux producteurs.

La modification du système des importations de viande, qui introduit la mise aux enchères des parts de contingents tarifaires en lieu et place de l'attribution sur la base des prestations indigènes, est globalement positive pour l'agriculture. Notons que 10% des contingents tarifaires continueront d'être attribués en fonction du nombre d'animaux acquis sur les marchés publics, ce qui permettra de dégager les marchés dans les régions périphériques et de montagne. Les recettes de la mise aux enchères permettront en outre de financer l'élimination des déchets d'abattage. Enfin, il en résultera une plus grande transparence en ce qui concerne l'attribution des parts de contingents tarifaires.

Programme d'économies de la Confédération et PA 2007

Le paquet d'économies ficelé par le Conseil fédéral en 2003, prévoit d'alléger le budget de la Confédération de près de 2,9 milliards de francs par an à partir de 2006. L'agriculture ne sera pas épargnée par ces mesures. Après les décisions prises par le Parlement en automne 2003, on est assuré qu'il n'y aura nul besoin

de réduire l'enveloppe des paiements directs. En effet, les deux Chambres ont réduit la contribution de l'agriculture aux mesures d'économie de 70 millions de francs, si bien qu'elle se montera à 75 millions au lieu de 110 millions en 2005 et à 125 millions au lieu de 160 millions en 2006. Globalement, l'agriculture devra donc économiser 400 millions de francs pendant la période 2004 à 2007. Ces économies toucheront essentiellement l'amélioration des bases de la production, le soutien de la production et de l'écoulement, ainsi que l'administration et la recherche. Globalement, les économies auront un impact négatif sur les revenus des exploitations et accéléreront l'évolution structurelle. Celle-ci ne pouvant pratiquement pas être compensée en raison de la morosité économique, il faut s'attendre à une baisse nominale des revenus agricoles.

Nouvelle politique régionale (NPR)

La politique régionale menée en Suisse jusqu'à présent visait à renforcer les régions économiquement défavorisées. À l'heure actuelle, elle n'est néanmoins plus en mesure de répondre aux nouvelles exigences engendrées par la modification fondamentale des conditions cadres au plan international, par l'évolution de la politique économique appliquée à certains secteurs d'activités en Suisse (dont l'agriculture) ainsi que par les développements en matière de compétitivité.

Rappelons qu'une loi cadre constituera la base légale de la NPR. Il est prévu de mettre en place des programmes d'une durée de quatre ans, visant des objectifs clairement définis. En admettant qu'il soit possible de créer la nouvelle base légale d'ici à 2006, le premier programme quadriennal pourrait être lancé en 2008.





La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) vise à alléger la politique régionale de la répartition interrégionale, en compensant la disparité entre les cantons à forte et à faible capacité financière par un volume de répartition globalement plus élevé.

Orientation de la NPR aux programmes et aux projets

À l'avenir, la Confédération devrait orienter sa politique régionale en fonction de programmes et de projets ayant un impact durable sur les régions et favorisant les innovations ainsi que les entreprises. Rappelons que la NPR est basée sur trois piliers. Premièrement, il est prévu de soutenir les systèmes régionaux de création de valeur ajoutée présentant un potentiel innovateur. Deuxièmement, il s'agira d'améliorer l'accès aux connaissances qui permettront de créer les bases nécessaires aux innovations. Enfin, les régions périphériques et de montagne devront être mieux rattachées aux centres régionaux, afin d'utiliser ces derniers comme moteur du développement.

La NPR: une chance pour l'agriculture?

Les expériences de ces dernières années montrent que la politique agricole n'est pas en mesure de remplir toute seule le mandat constitutionnel de l'occupation décentralisée du territoire. Rappelons en effet que la base essentielle pour réaliser ce mandat est une bonne situation économique dans les régions périphériques. La NPR offre des instruments pour soutenir de manière ciblée les systèmes régionaux de création de valeur ajoutée, ce qui, en les dotant de structures dynamiques dans les villages et les communes, devrait rendre les régions périphériques attrayantes.

Il devrait ainsi être possible de stopper l'émigration. De plus, les exploitations agricoles s'en trouveraient renforcées et leur contribution à l'occupation décentralisée du territoire serait durablement soutenue.

Agriculture et NPR

Si l'agriculture dispose bel et bien de nombreuses idées, celles-ci devraient néanmoins dépasser le cadre habituel du marketing régional. Ce dont l'agriculture a besoin, c'est d'idées et d'innovations dans de nouveaux domaines, à mettre en œuvre en collaboration plus étroite avec d'autres secteurs économiques, tels le tourisme et l'artisanat, mais aussi avec la population locale. Afin de soutenir les innovations, il faut en outre augmenter la marge de manœuvre dans certains domaines tels que l'aménagement du territoire. Le projet de formation «ACTIF, REGIONAL, CREATIF» (ARC) développé par l'USP, et qui bénéficie d'un large soutien, est un premier projet qui pourrait être mis en œuvre sous la NPR. Rappelons que celui-ci vise à renforcer les connaissances économiques des paysans et à améliorer globalement le niveau des connaissances dans les régions périphériques par le biais des cours de formation continue. Outre aux agriculteurs, ces cours seraient également ouverts aux PME implantées dans les régions rurales. La collaboration entre l'agriculture et l'artisanat, condition sine qua non d'un développement durable des régions rurales, serait ainsi favorisée.



La phase initiale du concept de formation ARC est soutenue par

- les organisations professionnelles: USP, UPS, AGORA
- les centrales de formation et de consultation des cantons
- les services de vulgarisation agricole LBL et SRVA
- l'Office fédéral de l'agriculture.

DÉFIS INTERNATIONAUX

L'obligation de réduire la protection à la frontière dans le cadre des accords de l'OMC, des Accords bilatéraux et de nombreux accords de libre échange³¹ lient de plus en plus les marchés agricoles suisses aux marchés agricoles internationaux. De ce fait, l'évolution au sein de l'UE (élargissement à l'est de l'UE, réforme de la politique agricole européenne dans le cadre de la révision à mi-parcours de la PAC) aura un impact direct et indirect sur les marchés agricoles suisses.

DÉFIS À L'ÉCHELON EUROPÉEN

Accords bilatéraux avec l'UE

Une année après l'entrée en vigueur des Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE

Les Accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE sont entrés en vigueur le 1er juin 2002. L'accord sur le fromage revêt un intérêt particulier pour l'agriculture, puisqu'il prévoit la

³¹ l'élément central pour le secteur agricole, des nombreux autres accords de libre échange que la Suisse a conclu avec des pays tiers est la facilitation de l'accès réciproque aux marchés, ce qui signifie en règle générale l'exonération réciproque des droits d'entrée dans le cadre des contingents tarifaires de l'OMC.



libéralisation progressive du marché du fromage entre la Suisse et l'UE d'ici 2007.

Depuis son entrée en vigueur il y a une année, l'accord bilatéral sur le fromage n'a eu d'impact ni négatif ni positif sur l'économie fromagère suisse. Soulignons que les volumes des importations et des exportations de fromage n'ont subi aucun changement dû à cet accord. Force est néanmoins de constater que l'accès au marché de l'UE ne s'est pas amélioré pour les variétés de fromages suisses homologués, ce qui est notamment dû aux critères d'homologation de l'UE auxquels les exportateurs de fromage suisse doivent répondre, ainsi qu'aux dispositions concernant les requêtes et la durée de validité des licences d'exportations.

Jusqu'à présent, les Accords bilatéraux ont eu peu d'impact sur le secteur des fruits et légumes. Le régime des importations ne pesant pas sensiblement sur le marché indigène, les prix ne sont soumis à aucune pression supplémentaire. En ce qui concerne les exportations, on a pu constater qu'en raison des prix minimums d'importation de l'UE, lesquels ont un effet limitant, les contingents tarifaires à droit zéro ne peuvent pas être entièrement utilisés.

L'accord sur la libre circulation des personnes n'a guère contribué à améliorer la difficile situation du marché du travail dans le secteur agricole.

³² Il s'agit d'actualiser le protocole 2 de l'accord de libre échange de 1972.

³³ Pays d'Europe centrale et orientale (PECO): Pologne, Hongrie, Tchéquie, Slovaquie, Estonie, Lituanie et Lettonie et deux états insulaires Malte et Chypre.

La mise en œuvre complète aura des effets

La mise en œuvre des autres étapes de la libéralisation du marché du fromage au cours de ces prochaines années ainsi que la réforme agricole de l'UE pèseront sur l'économie laitière suisse et feront pression sur les prix. Si la réduction de la protection à la frontière pour le fromage aura bel et bien des répercussions sur le prix du lait, l'ampleur de cette pression dépendra en grande partie de la capacité de l'économie laitière suisse à s'adapter aux nouvelles conditions. L'esprit d'innovation et l'habileté dans la commercialisation dont feront preuve les différents échelons de la transformation et de la commercialisation joueront à ce propos un rôle important.

Accords bilatéraux II dans le domaine des denrées alimentaires transformées

Lorsque l'industrie alimentaire suisse transforme des produits agricoles indigènes et exporte ensuite les produits finis, la différence entre le prix de la matière première indigène et celui de la matière première étrangère est compensée conformément aux dispositions de la «loi chocolatière». Grâce à cette loi, l'industrie alimentaire suisse peut utiliser des matières premières agricoles indigènes et rester compétitive au plan international bien que les matières premières indigènes soient plus chères. Ce mécanisme de compensation des prix³² devrait être simplifié dans le cadre des Accords bilatéraux II. En outre, il est prévu d'allonger la liste des matières premières agricoles ne donnant pas droit à la compensation du prix. Seront touchés par la simplification de la compensation du prix, les produits agricoles transformés qui contiennent des matières premières agricoles concernées traditionnellement par la «loi chocolatière», à savoir la farine, le lait, la poudre de lait, le beurre et la graisse végé-

tale. Les Accords bilatéraux II ne concernent que les exportations de produits agricoles transformés. Notons que les subventions à l'exportation de ces derniers se montant à l'heure actuelle à près de 115 millions de francs par an, la simplification du système de compensation du prix pour les exportations vers l'UE, telle que prévue dans le cadre des Accords bilatéraux II, permettrait d'économiser annuellement entre 30 et 35 millions de francs.

Elargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO)

Le 1er mai 2004, l'UE comptera dix membres³³ supplémentaires, ce qui agrandira son marché intérieur de plus de 100 millions de consommateurs. L'élargissement de l'UE influera doublement sur l'agriculture suisse: directement, d'une part, puisque le champ d'application des Accords bilatéraux avec l'UE sera automatiquement élargi aux nouveaux pays membres, et indirectement, d'autre part, du fait de l'intégration de certains pays avec un fort potentiel de production, tels la Pologne, la Slovaquie, la Slovaquie ou la Tchéquie, accélérant le rythme de la réforme de la politique agricole commune. Il faut s'attendre à ce qu'à moyen et long terme, les économies agricoles de ces nouveaux pays pèsent fortement sur les prix à la production dans l'UE et, par conséquent, en Suisse.

Soulignons que l'élargissement de l'UE aux pays d'Europe centrale et orientale (PECO) offre également des perspectives intéressantes à l'agriculture suisse. Ainsi le nombre des consommateurs pouvant être atteint dans des conditions plus favorables, grâce aux Accords bilatéraux, augmentera sensiblement. Une chance qu'il s'agira de ne pas laisser passer, d'autant moins que l'intégration





dans l'UE devrait améliorer l'économie des nouveaux pays membres. Le pouvoir d'achat dans ces pays augmentera et avec lui, le nombre de consommateurs en mesure de se payer les produits de haute qualité suisse. L'élargissement progressif de l'accord sur la libre circulation aux nouveaux membres de l'UE peut également contribuer à détendre à moyen terme la situation du marché de l'emploi dans l'agriculture.

Agenda 2000 et évaluation à mi-parcours de la PAC

À la fin juin 2003, les ministres de l'agriculture des pays membres de l'UE se sont accordés sur la réforme de la politique agricole commune de l'UE (PAC), notamment sous la pression de l'élargissement prochain de l'UE aux PECO. À ce propos, le commissaire européen à l'agriculture, M. Franz Fischler, a même parlé du «début d'une nouvelle époque».

Le paquet de réformes contient quatre éléments centraux: premièrement, les paiements directs seront en partie découplés de la production. Deuxièmement, ils seront assortis d'exigences en matière de protection de l'environnement et des animaux. Troisièmement, les moyens financiers libérés par la réduction progressive des paiements directs seront affectés au soutien des régions rurales. Enfin et quatrièmement, il est prévu de diminuer, au cours de ces prochaines années, les prix d'intervention et de référence pour les céréales, le lait et certains autres produits.

La réforme introduit notamment le découplage partiel des paiements directs de la production. Les contributions à la surface et les primes pour animaux seront en partie transformées en prime par exploitation. L'idée de ce découplage partiel est de moti-

ver les paysans à orienter leur production aux besoins du marché et non plus uniquement au montant des subventions. L'UE espère pouvoir maîtriser ainsi ses problèmes de surproduction.

La Suisse est particulièrement concernée par les réformes dans le secteur laitier. Rappelons qu'en vertu de l'accord bilatéral sur le fromage, le marché du lait de l'UE aura un impact encore plus fort que maintenant sur notre marché. S'il est vrai que la commission de l'UE propose de maintenir les quotas laitiers jusqu'en 2014/15, les prix d'intervention pour le beurre et la poudre de lait écrémé devraient quant à eux être baissés rapidement. La baisse du prix du lait qui en résultera influera aussi sur le niveau du prix du lait en Suisse.

Point positif de la réforme pour la Suisse: la fixation et le contrôle d'exigences en matière de production, d'écologie et de protection des animaux. Cela devrait rapprocher les normes de production de l'UE de celles en vigueur en Suisse et réduire la différence des prix à la production due aux nombreuses exigences touchant la production suisse. La pression sur les prix résultant de l'élargissement de l'UE devrait également pouvoir être quelque peu affaiblie.

DÉFIS DE L'OMC

Lors de la signature de l'accord GATT/OMC en 1994 à Marrakech, il avait déjà été décidé de lancer un nouveau cycle de négociations en l'an 2000. Cela aurait dû être fait lors de la Conférence ministérielle de novembre 1999 à Seattle. Mais les positions des différents pays étant trop divergentes, le nouveau cycle n'a pu être lancé que lors de la Conférence ministérielle de novembre 2001 à Doha.

Les négociations agricoles ayant rapidement révélé de profondes divergences entre les pays et laissé présager de vigoureux débats ; il a fallu beaucoup de temps pour trouver un accord. Les partenaires n'ont donc pas réussi à s'accorder sur les modalités en mars 2003, comme cela était initialement prévu, ni à rapprocher leurs positions lors de la ministérielle de juin 2003 à Charm el-Cheik, pas plus qu'à celle de Montréal en août 2003. Notons que les parties n'ont pas non plus réussi à s'accorder sur les modalités lors de la ministérielle de septembre 2003 à Cancún. L'échec de la conférence mexicaine est dû en grande partie aux divergences relatives aux thèmes de Singapour: investissements, concurrence, réduction des obstacles commerciaux et transparence des marchés publics.

L'agriculture dispose donc d'un peu de temps pour souffler. Mais les négociations vont se poursuivre. De plus, les élections présidentielles aux Etats-Unis auront lieu l'année prochaine, alors que le mandat de la Commission européenne actuelle s'achèvera en novembre 2004. On peut donc partir de l'idée que les négociations seront paralysées de juillet 2004 au printemps 2005. Toutefois, il est certain qu'une solution multilatérale sera trouvée au sein de l'OMC. Seul le moment de la conclusion d'un accord est repoussé à plus tard. Il est trop tôt pour dire si ce retard profitera à l'agriculture suisse ou si, au contraire, le compromis final la touchera encore plus durement.

Les difficultés dans le dossier agricole sont dues aux divergences fondamentales entre les différents acteurs en ce qui concerne l'évolution des dossiers agricoles de l'OMC. Si les pays du groupe de Cairns, les États-Unis et un groupe de pays en développe-



ment souhaite réduire le cycle de Doha à la question de l'accès au marché, dans le but d'améliorer les conditions cadres pour leurs exportations agricoles, l'UE, la Suisse et de nombreux autres pays exigent que les négociations tiennent aussi compte des considérations non liées au commerce (Non-Trade Concerns). Ils souhaitent ainsi élargir les indications de provenances contrôlées à tous les produits agricoles, introduire l'indication de provenance et la déclaration pour les produits agricoles et ancrer l'agriculture multifonctionnelle³⁴ au niveau de l'OMC. Ce dernier point permettrait de confirmer au plan international que l'agriculture effectue d'autres tâches que la seule production de denrées alimentaires. Pour la Suisse, le renforcement des indications de provenance et de la déclaration des produits, par le biais d'informations à l'intention des consommateurs, est un point essentiel pour sa stratégie axée sur la production et la commercialisation des denrées alimentaires de haute qualité.

La réduction de la protection douanière ne restera pas sans effets

Rappelons que l'agriculture suisse dépend d'une protection suffisante à la frontière. Il faut donc autant que possible empêcher toute mesure visant à améliorer l'accès au marché, c'est-à-dire le démantèlement de la protection douanière. La réduction des taux hors contingents tarifaires et un éventuel élargissement des contingents tarifaires induiront une augmentation des importations, ce qui augmentera la pression sur les prix indigènes. Une réduction des tarifs douaniers aurait notamment de fortes répercussions sur les prix à la production dans le secteur de la viande, pour certaines variétés de fruits, pour les

céréales panifiables et pour le sucre. Notons que d'importantes divergences existent en ce qui concerne l'ampleur de l'évolution de l'accès au marché. Les États-Unis et les pays du groupe de Cairns exigent une baisse sensible des tarifs douaniers. Ainsi, selon eux, aucun tarif douanier ne devrait être supérieur à 25% de la valeur de la marchandise (formule suisse). D'autres pays membres estiment au contraire qu'un démantèlement rapide constituerait une menace pour leur agriculture. Ils proposent par conséquent une réduction modérée des tarifs douaniers conforme aux modalités du Cycle d'Uruguay. Les pays en développement revendiquent pour leur part un accès illimité aux marchés agricoles des pays industrialisés. Pour permettre de tenir compte de ces positions divergentes, on a proposé à Cancún de démanteler une partie des lignes tarifaires en fonction de la formule du Cycle d'Uruguay, une autre partie en fonction de la formule suisse et de supprimer tout droit de douane pour une troisième partie. De plus, les droits de douane élevés devraient être limités à un maximum autorisé. Enfin, une éventuelle extension des contingents tarifaires demeure un objet de négociations.

Concernant les soutiens internes, à savoir le soutien au marché, la Suisse souhaite se limiter aux réductions prévues par la PA 2002 et la PA 2007. Dans ce domaine, l'UE peut aller beaucoup plus loin, puisque la réforme agricole de l'UE prévoit une réduction bien plus importante. En outre, le soutien du marché spécifique à certains produits doit être limité (capping) et prévoir une réduction minimale par produit. Les mesures autorisées de la Boîte verte doivent également faire l'objet d'un examen et seules doivent être maintenues celles dont l'effet sur le marché est le plus faible.

En raison des réductions prévues dans les Accords bilatéraux I et II, la Suisse dispose d'une grande marge de manœuvre en matière de subventions à l'exportation.

Perspectives

Le calendrier des négociations agricoles n'a pas pu être tenu jusqu'à présent. De plus, les négociations sont temporairement au point mort depuis l'échec de la conférence des ministres de Cancún. Il faut néanmoins s'attendre à ce qu'elles soient réactivées dans le cadre de l'OMC, certains acteurs importants ayant un intérêt majeur à poursuivre la libéralisation. La Suisse va de son côté continuer à lutter pour que les réductions demeurent dans des limites supportables, notamment dans le domaine de la protection douanière. Notons que plus les négociations traînent, plus la pression augmente dans le dossier agricole. Des pays à fort potentiel économique, tels les États-Unis, menacent d'ailleurs de contourner l'OMC et de poursuivre la libéralisation des marchés au travers d'accords bilatéraux avec leurs principaux partenaires. Cela remettrait évidemment en question les acquis indiscutables de l'OMC, tels que l'augmentation de la transparence dans le commerce mondial et les mécanismes de règlement des différends.





C 2 UNE AGRICULTURE MULTIFONCTIONNELLE

Le principe de multifonctionnalité³⁵

Contrairement à d'autres branches de l'économie, la production agricole est liée à un lieu (sol, climat, topographie) et sa structure est l'expression de la forme de société dans laquelle elle se développe. C'est pourquoi il y a dans le monde diverses sortes d'agricultures et diverses conceptions de son rôle. L'agriculture ne fournit pas seulement des produits mais également des prestations non commerciales d'intérêt public.

L'UE décrit comme suit le rôle de l'agriculture: «l'agriculture doit être compétitive et durable et fournir des produits de haute qualité obtenus selon les critères de la durabilité. S'agissant de la qualité et de la sécurité alimentaire, l'agriculture tient compte des intérêts et des exigences des consommateurs. L'agriculture doit marquer et prendre soin du paysage cultivé; elle contribue de manière essentielle à la vitalité de l'espace rural. Les intérêts de la société dans les domaines de l'environnement et de la protection des animaux doivent être respectés par l'agriculture³⁶». En Suisse, une large discussion s'est tenue en 1995 sur les fonctions de l'agriculture. Celles-ci ont été inscrites dans l'article 104 de la Constitution fédérale lors du scrutin populaire de 1996.

Sur les continents et dans les pays ayant d'autres traditions et d'autres structures d'habitat, le rôle de l'agriculture est défini de manière différente. C'est ainsi que l'Australie, par exemple, estime que l'agriculture doit produire efficacement des denrées alimentaires, et ce même dans les zones bien dotées du point de vue de l'environnement

et peu peuplées. Entrent par conséquent en ligne de compte, à son avis, les pays caractérisés par une grande capacité d'adaptation et un faible impact sur l'environnement. De son point de vue, une délocalisation de la production vers ces zones est justifiée économiquement et écologiquement. Il n'en reste pas moins qu'aucune réponse n'est fournie à la question de savoir comment, et par qui, les paysages dans des pays comme la Suisse, avec des conditions topographiques et climatiques qui ne sont pas optimales ainsi que de fortes densités d'habitat, doivent être entretenus ni comment le principe de précaution en matière de sécurité de l'approvisionnement peut être respecté sans production propre.

Multifonctionnalité à l'OMC

Ces opinions différentes ont conduit à de nombreuses discussions au sein de l'OMC car, pour certains pays, les prestations d'intérêt public de l'agriculture et leur indemnisation sont de première importance. D'autres pays voient tout au contraire dans cette conception la possibilité d'octroyer des subventions cachées. Finalement, lors de l'Uruguay Round, il a été possible de se mettre d'accord sur une reconnaissance internationale de l'idée que l'agriculture, à l'échelle mondiale, a d'autres fonctions que la seule production de denrées alimentaires et de matières premières. On est ainsi parvenu au concept de multifonctionnalité et à la «Boîte verte» de l'OMC. La «Boîte verte» fournit la liste des instruments qui permettent de soutenir la recherche, les activités de conseil et de perfectionnement ainsi que de rétribuer les prestations d'intérêt public de l'agriculture. Ces mesures ne doivent en principe pas conduire à la production de biens commercialisés et leurs coûts ne doivent pas être répercutés sur les prix aux consommateurs. Cela signifie que les coûts

doivent être pris en charge par la collectivité. Les paiements directs que nous connaissons en Suisse sont ancrés dans la «Boîte verte». Il convient toutefois de relever que la distinction entre les mesures qui influencent la production et celles qui relèvent de l'indemnisation est difficile à faire, puisque la production et les prestations d'intérêt public sont liées.

Agriculture multifonctionnelle et orientation vers la demande

Traditionnellement, la fonction de l'agriculture consiste à produire des denrées alimentaires ainsi que des matières premières végétales et animales pour la transformation, la consommation intérieure et l'exportation. Lors de la production apparaissent toutefois des produits pour lesquels la demande est très restreinte. Pour la population suisse, une garde respectueuse des animaux est une nécessité évidente. De grandes halles d'engraissement comme on en voit à l'étranger ne seraient pas acceptées ici. Le système de garde répandu en Suisse, avec ses petites unités, est toutefois lié à des coûts élevés: les écuries conformes laissent une plus grande place à chaque animal et entraînent des coûts de construction plus élevés. Le consommateur ne peut toutefois pas savoir, en considérant le produit final – viande, lait, fromage – comment l'animal a été détenu. C'est alors que la déclaration et le label fournissent une aide. Cependant, la majoration de prix acceptable pour le consommateur est

³⁵ le plus souvent, dans le langage courant, cette notion n'est pas utilisée avec toutes les précautions nécessaires. Les prestations d'intérêt général tombent tout simplement sous la désignation de multifonctionnalité, dissimulant ainsi la prestation de production. Dans ce rapport, on entend par multifonctionnalité l'ensemble de la production couplée.

³⁶ selon le Conseil Agriculture de l'UE

restreinte et ne correspond pas au surcroît de coûts à la production. Il s'ensuit que seule une partie de la valeur ajoutée au produit par le bien-être de l'animal peut être récupérée sur le marché.

Des paysages variés, des cultures diverses dans des champs de dimensions humaines, séparés par des haies et des ruisseaux, des prairies grasses parsemées de fleurs, des arbres fruitiers et des bêtes au pâturage, voilà l'image de calendrier de la Suisse. Mais il pourrait en être autrement; aujourd'hui, grâce aux moyens techniques, on pourrait cultiver de très grandes surfaces, plus rationnellement et plus économiquement, jusque dans les zones de montagne.

Un paysage diversifié est une évidence pour des habitants en mal de détente et un instrument de marketing majeur pour le tourisme suisse. À l'échelon de l'individu, toutefois, on ne se préoccupe pas de savoir qu'il s'agit de paysages façonnés par l'homme, formés et entretenus par un certain type de travail. Aucun randonneur ne serait disposé à payer pour cette prestation et il n'y a donc guère de demande individuelle des consommateurs. À l'échelon de la société, la Suisse est cependant bien consciente de l'utilité des paysages diversifiés et des fermes bien entretenues, ainsi que des apports de l'agriculture à l'animation de l'espace rural; elle est également prête à en payer le coût. S'agissant du montant que ce coût peut atteindre, celui-ci doit périodiquement être remis en discussion.

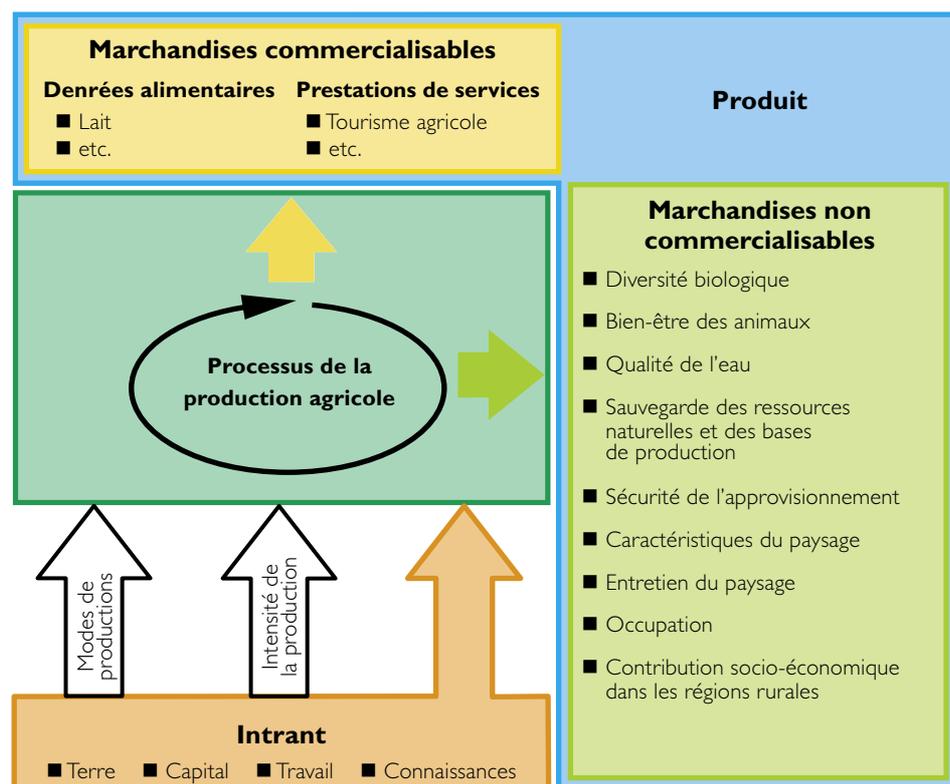
37 c'est ainsi que la production de vanille se fait aujourd'hui par synthèse, sans «détour» par le sol et le vanillier.

La production agricole influence aussi la qualité des ressources naturelles que sont le sol, l'eau, l'air et la biodiversité. Une utilisation respectueuse de l'environnement est, de l'avis des Suisses, une nécessité et les règles en la matière sont inscrites dans la législation, par exemple la loi sur la protection des eaux. Des exigences particulières peuvent être imposées au niveau local ou régional dans un but de protection de la biodiversité, du paysage ou contre les catastrophes naturelles. Ces prestations particulières sont généralement indemnisées par des paiements directs versés par les pouvoirs publics.

Prestations d'intérêt public comme produits couplés des biens de consommation

S'agissant de la plupart des activités économiques, l'utilisation du sol à des fins de construction transforme irréversiblement le paysage. L'agriculture et la sylviculture, en revanche, utilisent les ressources de telle manière qu'elles se renouvellent durablement et conservent leurs caractères. Les progrès techniques et biotechnologiques permettent aussi d'intensifier l'utilisation des ressources naturelles dans le sens d'une «industrialisation de la production agricole³⁷».

Figure 19: Le processus de production agricole aboutit à des biens commercialisables et à des prestations d'intérêt public. Production couplée et multifonctionnalité.



En s'appuyant sur des méthodes et techniques telles que l'élevage intensif, les cultures hors sol, l'utilisation d'OGM, la production agricole peut sortir du cycle de la nature. Des tracteurs de plus en plus puissants et de véritables trains de machines permettent une exploitation toujours plus rationnelle, à coûts réduits, avec un recours de plus en plus restreint à la main d'œuvre. La plupart du temps, cette évolution se fait au détriment de l'environnement, de la diversité génétique et du paysage.

La **figure 19** montre les relations entre la production de denrées alimentaires et de matières premières destinées au marché, et l'offre de prestations d'intérêt public pour lesquelles il n'y a pas de marché. D'une manière générale, les biens d'intérêt public ne sont fournis que lorsque des produits agricoles, au sens restreint du terme, le sont également; ils sont donc liés³⁸:

- l'exploitation des facteurs de production (sol, travail, capital) permet non seulement d'obtenir des produits commercialisables mais également d'entretenir le paysage; par ailleurs, en créant des emplois, elle fournit une contribution socio-économique à l'espace rural et à l'habitat décentralisé;
- le choix de méthodes de production adaptées au lieu permet d'obtenir des prestations particulières dans le domaine de l'écologie et du bien-être des animaux;
- le choix de l'intensité de production définit notamment la qualité des prestations dans le domaine de l'écologie.

L'objectif de l'agriculture est défini par la combinaison des facteurs de production que sont le sol, le travail et le capital, les méthodes de production et l'intensité de la production. La Suisse a inscrit dans sa Constitution l'objectif

d'une agriculture paysanne répondant aux exigences du développement durable et liée au sol. De cette conception directrice découlent les limitations sociopolitiques et l'indemnisation des prestations complémentaires. Sans limitations étatiques et charges, les paysans, en tant qu'entrepreneurs, choisiraient une autre combinaison, plus favorable économiquement. L'évolution des revenus montre que les coûts des limitations de la marge de manœuvre de l'agriculture ne sont compensés ni par le marché ni par les pouvoirs publics. Cela signifie que les structures de l'agriculture vont continuer à changer, entraînant des effets sur les prestations publiques.

L'agriculture, efficace fournisseur de prestations d'intérêt public

On s'accorde en Suisse, sur le fait que l'agriculture fournit beaucoup plus de prestations que la seule production de denrées alimentaires. L'intérêt de la population pour la nature et les animaux ainsi que la valeur du paysage en tant que source de détente ont imprégné les lignes directrices de l'agriculture qui stipulent un mélange équilibré de technologie et de renoncement à la technologie. Des mesures d'accompagnement dans les domaines de la protection de la nature et des animaux, de l'aménagement du territoire et de la politique structurelle déterminent les limites de la marge de manœuvre. Pour l'agriculture, il s'agit d'utiliser de manière optimale cette marge, aussi bien dans la production de biens susceptibles d'affronter les marchés que dans la fourniture des prestations d'intérêt public.

Les conditions topographiques et climatiques, liées aux restrictions légales, à la structure des exploitations ainsi qu'aux facteurs de production conditionnent les méthodes de production mises en œuvre en Suisse.

Il en découle, en comparaison européenne et internationale, des coûts de production élevés, encore davantage poussés vers le haut par le contexte économique général suisse. Pour que subsiste en Suisse une agriculture concurrentielle, les parts de marché doivent être conservées et étendues. Cela peut être obtenu par des biens de qualité supérieure. Pour l'agriculture, l'industrie de transformation et le commerce, cela signifie qu'une collaboration encore plus étroite doit être instaurée afin de satisfaire les consommateurs avec des produits innovateurs et de haute qualité, aussi bien en Suisse qu'à l'étranger. Par ailleurs, des efforts devront être faits au niveau du marketing et de la commercialisation.

Pour l'USP, en tant que représentante des intérêts des paysans suisses, il s'agit de mener un dialogue avec l'industrie de transformation, le commerce et les grands distributeurs, ainsi qu'avec les consommateurs, afin d'obtenir que les conditions-cadres de l'agriculture soient modifiées dans le sens d'un plus grand réalisme quant aux exigences posées à la production et d'une meilleure adéquation de l'orientation des exploitations agricoles aux nouvelles tendances et aux innovations.

Jusqu'à présent, la société et, en l'occurrence, le Parlement se sont montrés disposés à rémunérer les prestations d'intérêt public. La société est consciente du fait qu'une partie de ces prestations ne peut être fournie que par l'agriculture, car elles sont liées à la production agricole. D'autres prestations pourraient toutefois aussi être fournies par d'autres prestataires, par exemple, les com-

³⁸ peu de prestations d'intérêt public ne sont pas liées à la production de denrées alimentaires; il s'agit par ex. des jachères florales, des surfaces à litières et haies, des bosquets et berges boisées.



munes, les cantons ou l'armée. Des entrepreneurs privés offrent également des prestations d'intérêt public. C'est ainsi qu'une partie du paysage est modulée et entretenue par les terrains de golf. La société est consciente du fait que la fourniture de prestations d'intérêt général par les pouvoirs publics serait plus coûteuse et que les entreprises privées, hors de l'agriculture, modifient de manière décisive le paysage.

C'est ainsi qu'à l'avenir également une grande partie des prestations publiques continueront sans doute d'être fournies par l'agriculture. La valeur de ces prestations sera définie par la demande, c'est-à-dire par la disposition à les rémunérer. Le montant chiffré de cette valeur est déterminé par un processus politique et ne se base pas sur une analyse exacte des coûts. Le cadre budgétaire destiné au financement de ces prestations d'utilité publique est fixé tous les quatre ans par le Parlement, ce qui permet de tenir compte de l'évolution de l'importance et de la valeur qu'on leur accorde. Au niveau régional, également, la valeur des prestations publiques peut être estimée de manière différente. Certains programmes régionaux et cantonaux ont d'ores et déjà été mis en place pour promouvoir certaines d'entre elles.

L'USP s'engage pour que les prestations publiques demandées soient indemnisées convenablement. L'évolution des exigences et leur concrétisation au meilleur prix ainsi que leurs effets sur l'agriculture et ses revenus doivent être pris en compte le plus tôt possible. L'USP travaille pour que les changements importants se répercutent sur la législation et que leur impact sur la production soit maîtrisé. L'USP conduit le dialogue et contribue à la formation de l'opinion publique, des auto-

rités, des autres acteurs de l'économie et de la politique attirant l'attention sur le contexte général de la production agricole et sur les besoins de ce secteur économique.

Ces dix dernières années, depuis l'introduction de la nouvelle politique agricole, ont montré avec quelle souplesse les familles paysannes étaient capables de réagir. Agissant en entrepreneurs, les paysans ont exploité leur liberté d'action pour adapter leur production au marché et abandonner les branches non rentables au profit de productions de niches ou d'activités hors de l'exploitation. De nouvelles formes de collaboration entre plusieurs exploitations ont été trouvées et les prestations d'intérêt public demandées par la collectivité sont de plus en plus offertes de manière consciente. Comment les familles paysannes maîtrisent ces défis, c'est ce que montrent les trois exemples qui suivent au **partie C3**.

C3 TROIS EXPLOITATIONS DANS LEUR PROPRE CONTEXTE

TROIS CONTEXTES DIFFÉRENTS

● Exploitation Cuenin, Epauvillers (JU)

L'exploitation de la famille Cuenin est située en zone de montagne II. La surface agricole utile s'élève à 57 hectares environ, dont 15,2 sont en fermage. L'exploitation comprend également 43 hectares de forêt. En 2002, les Cuenin sont passés de la production laitière à l'élevage des vaches allaitantes et ont loué leur contingent de plus 100'000 litres à une exploitation voisine. La même année, envi-

ron 20 vaches allaitantes étaient détenues sur la ferme, ainsi que 80 veaux et génisses, soit environ 55 UGBFG. L'élevage porcin représente pour les Cuenin une deuxième ressource importante. 90 truies mères sont élevées sur le domaine. Outre le couple des chefs d'exploitation, le père de Josué Cuenin travaille aussi sur le domaine.

● Exploitation Roduner/Jegge, Rheinfelden (AG)

L'exploitation des familles Roduner et Jegge, gérée en société de personnes, se situe en zone des grandes cultures. La surface agricole utile s'élève à 58,84 hectares, dont la société de personnes loue 10 hectares à la famille Roduner. Le reste de la surface est loué auprès de tiers. L'exploitation est centrée sur les grandes cultures et la production laitière. En 2002, les céréales s'étendaient sur 12,3 hectares, les cultures sarclées (principalement du colza, de la féverole et des pois) occupaient 14,4 hectares et le maïs d'ensilage s'étendait sur 2 hectares. De plus, une vigne occupe une surface de 80 ares. Les herbages s'étendent en outre sur une surface de 26 hectares. La société de personnes Roduner/Jegge dispose d'un contingent laitier d'environ 240'000 kilos, produit par 33 vaches. Avec les génisses et les veaux, quelque 40 UGBFG sont détenues sur l'exploitation.

● Communauté d'exploitations Monthoux/Egger, Bière (VD)

L'exploitation Monthoux/Egger se situe en zone de collines, au milieu du village de Bière. La surface agricole utile s'élève à 42 hectares. L'exploitation principale, dans le village, est mise en fermage par la commune. Les Monthoux/Egger sont aussi fermiers de la place d'armes pour 15 hectares environ. L'exploitation est centrée sur la production





laitière et les cultures. La production de semences représente un appoint important. En 2002, pour la production de semences, les chefs de l'exploitation ont cultivé environ 8,5 hectares de céréales panifiables et près de 8 hectares de céréales fourragères. Ils ont semé en plus 2,7 hectares de betteraves sucrières et 4,2 hectares de colza. Les herbages sont produits sur une surface de 18,6 hectares. Le contingent laitier de l'exploitation s'élevait en 2002 à 85'000 kilos et, depuis, il a été augmenté à 120'000 kilos. Le lait est transformé en Gruyère au village. En 2002, 14 vaches étaient à l'étable, soit 21 UGBFG environ avec les génisses.

L'EMPLACEMENT, UN FACTEUR DÉTERMINANT

La situation géographique de l'exploitation revêt une importance capitale. Les données climatiques et topographiques sont certes importantes pour le choix de l'orientation de l'exploitation, mais le contexte économique spécifique à la région importe tout autant.

L'exploitation des Cuenin se trouve à Epauvillers, un village de 150 habitants environ. Outre les quelque 10 exploitations agricoles, on n'y trouve que quelques petites entreprises n'offrant guère d'emplois aux villageois. La plupart des personnes qui exercent une activité professionnelle travaillent à Saint-

Ursanne, bourg situé à 10 minutes de voiture environ. Dans une région relativement faible économiquement, l'agriculture joue un rôle important. D'une part, elle offre un nombre d'emplois relativement élevé – en 2001, dans le district des Franches-Montagnes, plus de 20% de la population active travaillait dans le secteur primaire; d'autre part, dans cette région, l'agriculture fournit une importante contribution au résultat de l'ensemble de l'économie. Pour les autres branches économiques, elle représente une demande importante de prestations préalables et ses activités donnent une impulsion considérable à l'ensemble de l'économie régionale.

L'exploitation Roduner/Jegge se situe en périphérie de Rheinfelden. La ferme est toutefois entourée de maisons d'habitation sur deux côtés. Rheinfelden compte environ 10'000 habitants, parmi lesquels cinq agriculteurs actifs seulement. Le nombre des exploitations agricoles a constamment diminué durant les dernières décennies, d'abord parce que de grandes parcelles de terrain autrefois à vocation agricole ont été utilisées comme terrains à bâtir. Le boom de la construction est né de la forte demande de logements, conditionnée par la séduisante situation économique de Rheinfelden. La ville elle-même abrite en effet un grand nombre d'entreprises, et la proximité de l'industrie chimique est en outre de

très grande importance. Cette région offre à l'exploitation Roduner/Jegge quelques possibilités de revenus combinés. Les chefs d'exploitation transforment le bois de la commune en bois de feu. De plus, ils conduisent encore des travaux communaux pour la ville de Rheinfelden. En outre, ils traitent, contre rémunération, environ 700 hectares par année et s'occupent sur mandat d'une station météorologique. Oskar Roduner est en plus contrôleur PI. À Rheinfelden, le secteur agricole n'occupe qu'une place marginale dans l'ensemble de l'économie. Dans ce contexte, l'agriculture y occupe une autre fonction qu'à Epauvillers ou à Bière.

L'exploitation Monthoux/Egger se trouve au milieu du village de Bière, où 18 exploitations agricoles sont encore actives. Outre la place d'armes, quelques petites entreprises artisanales complètent le tableau économique du lieu. De plus, de nombreuses personnes exercent leur activité professionnelle à Morges, Lausanne ou même Genève. Markus Egger travaille deux jours par semaine sur une autre exploitation agricole. De plus, il est contrôleur PI et tient la comptabilité agricole d'autres exploitations. L'épouse de Markus Egger travaille à 50% dans le secteur des services à Morges. L'agriculture joue dans la région de Bière un rôle économique relativement important. Dans le district d'Aubonne, en 2001, près de 20% des employés travaillaient dans le secteur primaire. La même année, dans le village de Bière, il y en avait encore 12%. Ceci montre que l'agriculture, dans cette région, reste un employeur important et un partenaire de taille pour les autres secteurs économiques.

Tableau 7: Indice des données économiques principales
(moyenne suisse 2001 = 100)

	Moyenne CH	C	R	M
Surface agricole utile	100	300	306	219
Rendement brut de la production agricole/ha	100	103	93	63
Paiements directs ^a /ha	100	128	88	71
Coûts réels/ha	100	117	70	46
Revenu agricole/ha	100	54	109	86

^a sans contributions à la culture des champs

SITUATION ÉCONOMIQUE

La taille des structures de ces trois exploitations se situe au-dessus de la moyenne suisse (**Tab. 7**). La surface agricole utile moyenne des exploitations suisses était en 2001 de 19,1 hectares³⁹. Celle de l'exploitation Monthoux/Egger est deux fois plus grande que la moyenne. Les exploitations Roduner/Jegge et de la famille Cuenin sont même trois fois plus grandes. Mais le rendement brut moyen par hectare provenant de la production agricole⁴⁰ se situe au-dessous de la moyenne suisse pour les exploitations Roduner/Jegge et Monthoux/Egger. Ceci s'explique par le fait que, dans la règle, plus la taille de l'exploitation augmente, moins les surfaces sont exploitées intensivement. Le rendement brut à l'hectare supérieur à la moyenne obtenu sur l'exploitation de la famille Cuenin est à attribuer au fort potentiel de rendement de l'élevage des truies mères.

L'exploitation des Cuenin reçoit, en paiements directs, un montant par hectare au-dessus de la moyenne, grâce à l'élevage des vaches allaitantes. Pour cette exploitation, la part des paiements directs dans le rendement brut est de 28,6%. Elle est de 27,7% pour l'exploitation Monthoux/Egger et de 24,4% pour l'exploitation Roduner/Jegge. Les coûts réels moyens par hectare se situent au-dessus de la moyenne suisse pour la famille Cuenin, ce qui s'explique par les frais élevés engendrés par l'élevage des truies mères. Pour les deux autres exploitations, les coûts réels à l'hectare se situent nettement au-dessous de la

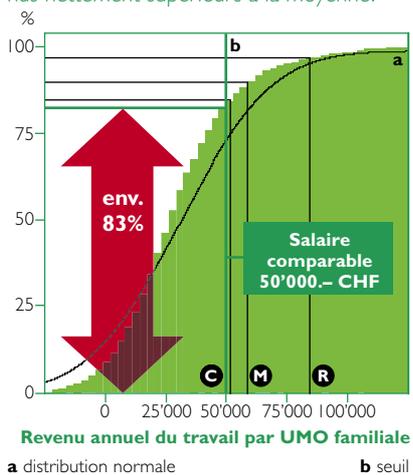
³⁹ FAT; 2002; Rapport principal 2001

⁴⁰ somme des rendements bruts de la production animale et de la production végétale (sans paiements directs).

⁴¹ Sans le revenu de travaux supplémentaires

Figure 20: répartition des revenus cumulés (année 2000; exploitations individuelles année 2002)

Les trois exploitations ont généré des revenus nettement supérieurs à la moyenne.



moyenne suisse. Ce phénomène reflète l'effet de réduction des coûts induit par l'augmentation de la taille de l'exploitation.

Bon niveau de revenu

Sur les trois exploitations, le niveau des revenus est supérieur à la moyenne. Le revenu par unité de main d'œuvre familiale se situe nettement au-dessus du salaire de référence (**Fig. 20**). Pour la société de personnes Roduner/Jegge, la rétribution du travail par UMOF se situe à environ 84'508.– francs⁴¹, à 58'754.– francs pour la communauté d'exploitation Monthoux/Egger et à 51'710.– francs pour la famille Cuenin.

Composition du rendement brut spécifique aux types d'exploitation

La **figure 21** représente la composition du rendement brut par hectare spécifique au genre d'exploitation. La situation des trois entreprises y est aussi représentée. L'ex-

ploitation Roduner/Jegge et l'exploitation Monthoux/Egger sont, selon la typologie de la FAT, des exploitations combinées cultures/lait commercialisé. La situation des deux entreprises concernant la composition du rendement brut est caractéristique de ce type d'exploitation. Pour la ferme Monthoux/Egger, les cultures, qui occupent 56% de la surface agricole utile, pèsent lourd, ce qui est également valable pour la composition du rendement brut, qui est décalé en direction des exploitations basées sur les cultures. L'exploitation de la famille Cuenin, toujours selon la typologie de la FAT, fait partie des exploitations combinées avec perfectionnement. C'est l'agrandissement de l'élevage des truies mères qui a déterminé cette classification. D'un autre côté, l'élevage des vaches allaitantes est aussi d'une importance considérable chez les Cuenin. Les critères d'attribution de cette exploitation au type d'exploitation mixte avec élevage de vaches allaitantes ne sont tout juste pas remplis. Ainsi, dans la **figure 21**, cette exploitation, en ce qui concerne la composition du rendement brut, se situe entre les deux types d'exploitations combinées avec élevage de vaches allaitantes et transformation.

PRESTATIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL SPÉCIFIQUES À CHAQUE ENTREPRISE

Les trois entreprises, outre des biens commercialisables, produisent aussi des prestations d'intérêt public dont le catalogue est spécifique à chacune d'entre elles. Ces prestations doivent être appréciées à la lumière du contexte économique régional et des variations de la demande d'une région à l'autre.





Contribution importante à l'occupation décentralisée du territoire dans les régions périphériques

La contribution à l'occupation décentralisée du territoire est très importante pour les exploitations de Bière et d'Epauvillers, alors qu'elle est insignifiante pour l'exploitation de Rheinfelden. Comme mentionné plus haut, l'agriculture occupe une place importante par rapport à l'ensemble de l'économie à Epauvillers et à Bière, d'un côté en tant que branche économique créatrice de valeur ajoutée et, d'un autre côté, en tant que génératrice d'impulsion pour les autres branches de l'économie. La part relativement élevée de la population paysanne par rapport à l'ensemble de la population participe dans une large mesure au maintien des structures villageoises et fournit ainsi une importante contribution socio-économique dans ces

espaces ruraux. La production de viande sur la ferme de la famille Cuenin ou de lait sur l'exploitation Monthoux/Egger permet de produire ensuite divers produits couplés ou des sous-produits. Ces produits couplés, définis par l'art. 104 de la Constitution fédérale, sont appréciés positivement par la société et rétribués en conséquence par des paiements directs.

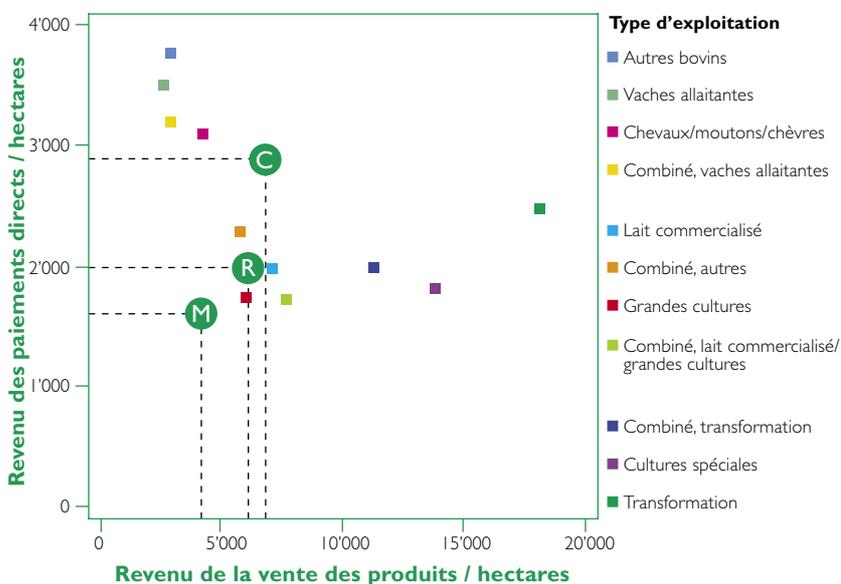
L'écologie, un aspect capital dans les régions urbaines

L'entreprise Roduner/Jegge exploite des terres qui se trouvent près d'une zone de détente. La production écologique et conforme aux conditions locales de biens commerciaux, ainsi que de prestations d'intérêt général imbriquées dans l'environnement urbain constituent la priorité. Les chefs de l'exploitation ont conclu un contrat d'explo-

tation avec le canton sous l'égide du projet «Mehrjahresprogramm Natur 2001 Kanton Aargau» (programme pluriannuel Nature 2001 du canton d'Argovie). Le but de ce projet est d'encourager l'aménagement et l'interconnexion de surfaces de compensation écologiques. La ferme Roduner/Jegge a donc créé une jachère fleurie sur près de 0,3 hectare et environ 1,2 hectare de surface agricole utile est occupée par des haies, des bosquets champêtres et des berges boisées. En outre, les prairies à litière s'étendent sur 0,8 hectare et des fleurs des champs poussent sur 0,46 hectare. L'exploitation utilise 3,5 hectares de terre labourable comme prairie extensive, puis comme pâturage extensif pour les bovins. Ce large spectre de prestations écologiques montre que ce type de production est capital dans les régions urbaines. Preuve en est aussi que, sur l'ensemble des paiements directs, 36% sont versés au titre de la rétribution des prestations écologiques. Pour l'exploitation Monthoux/Egger, à Bière et la ferme des Cuenin, à Epauvillers, cette part ne s'élève qu'à 20% environ. La contribution du canton d'Argovie versée à l'exploitation Roduner/Jegge pour ses prestations écologiques se monte à 14'000.– francs environ.

Figure 21: composition du rendement brut par hectare (chiffres 2002)

La composition du rendement est spécifique à chacune des trois exploitations



Le découplage, une approche efficace?

Dans les régions urbaines, répondre à la demande par le projet «Natur 2001» du canton d'Argovie passe en partie par une séparation de la production de prestations écologiques et de la production de produits alimentaires. La culture de jachères fleuries, les bandes de prairie fleurie, les haies et bosquets champêtres et les berges boisées ainsi que les prairies à litière n'ont absolument rien à voir avec la production d'un bien commercialisable. Ces formes d'exploitation revien-



nent dans les faits à cesser d'exploiter les surfaces agricoles utiles pour la production de produits alimentaires. Cette séparation entre la production de prestations d'intérêt général et celle de marchandises commercialisables entraîne des coûts relativement élevés pour les pouvoirs publics, ce que montre aussi le montant élevé de la contribution du canton d'Argovie. Si l'on considère l'aboutissement des objectifs écologiques en termes de quantité et de qualité, l'efficacité est très bonne avec l'approche choisie dans le projet cantonal «Natur 2001» car il permet d'encourager les prestations écologiques de manière très spécifique. Mais la question se pose de savoir si le découplage décrit plus haut permet d'atteindre l'objectif de la manière la plus efficace, c'est-à-dire la plus avantageuse possible.

C4 RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

Les conditions-cadres de l'agriculture se modifieront encore fortement au cours des années à venir. En politique intérieure, la mise en œuvre de la PA 2007 ainsi que le programme d'allègement des charges de la Confédération sont en route. Les éléments majeurs de la PA 2007 sont les paiements à l'agriculture pour 2004 – 2007, la suppression du contingentement laitier au 1er mai 2009 et la vente aux enchères des contingents d'importation de viande. Le transfert ou la réduction du soutien du marché dans le contexte de la PA 2007 ainsi que le programme d'économies vont encore renforcer la pression sur les prix à la production.

À l'échelon international c'est, avant tout, l'application complète des Accords bilatéraux

avec l'UE qui produira des effets. La libéralisation du marché du fromage qui s'ensuivra va provoquer une pression supplémentaire sur les prix, mais elle offrira également des possibilités nouvelles à l'exportation. Les effets les plus importants seront ceux de l'accord de l'OMC sur l'agriculture. Ce sont en particulier les mesures dans le domaine de l'accès au marché – et les pressions subséquentes par le biais des importations – qui vont placer l'agriculture suisse devant un défi de premier ordre. De manière générale, on peut affirmer qu'au cours des prochaines années les modifications des conditions-cadres vont accroître la pression sur l'agriculture.

Dans ce contexte général, il faut discuter aussi le rôle et l'avenir de l'agriculture considérée comme fournisseur de prestations d'intérêt général. Il y a en effet un lien étroit entre la production agricole et la mise à disposition de biens publics. Le choix de certaines branches de production par l'agriculteur, de certaines méthodes et de l'intensité de la production des denrées alimentaires et des matières premières détermine également la fourniture de ces prestations. Les pressions sur la production des denrées alimentaires remettent en question la quantité et la qualité des prestations d'intérêt général fournies par l'agriculture.

On peut en déduire que la politique agricole doit garantir des conditions-cadres qui laissent place à une agriculture de production. C'est à cette condition, que la demande de la population en prestations d'intérêt public pourra être satisfaite. Une production réduite par la pression des importations influencera également ces prestations. Pour ne pas menacer davantage la concrétisation du mandat constitutionnel confié à l'agriculture, il faut

que des mesures de corrections soient prises en faveur d'une agriculture de production, capable de satisfaire en quantité et qualité la demande régionale de prestations d'intérêt général.

Les modifications des conditions sont un défi pour chaque exploitation. Chaque famille paysanne doit en effet déterminer elle-même sa stratégie et trouver les options qui lui conviennent. Seules des stratégies adaptées aux exploitations mèneront au but. La campagne de formation lancée par l'USP et d'autres milieux, «ACTIF REGIONAL CREATIF» (ARC), s'attache dès lors aux choix de stratégies d'entreprises.

Chaque exploitation, l'agriculture en tant que secteur économique et toute l'économie agro-alimentaire vont se trouver placées ces prochaines années devant de rudes défis. La dérégulation et la libéralisation ne sont toutefois pas seulement porteuses de menaces, mais également de chances. Il s'agit de les saisir sans attermoiements.





Partie A

Partie B

Partie C

Annexes





Partie D: Annexes

58

ANNEXE I DÉFINITION DES INDICATEURS

Dimension sociale

1. Revenu total par exploitation

Seuil: aucun

Le revenu total de l'exploitation est la somme du revenu agricole et du revenu accessoire. Le revenu accessoire comprend tous les revenus générés par l'activité extra-agricole de la famille du chef d'exploitation, exceptés héritages, donations et versements des assurances de capital.

2. Formation de fonds propres

Seuil: 30'000.– francs

Excédent annuel du ménage. Les fonds propres sont constitués par la part non utilisée du revenu total (total du revenu agricole et des revenus annexes).

Dimension économique

3. Revenu annuel du travail par unité de main-d'œuvre familiale

Seuil: 50'000.– francs

Rétribution du travail effectué par la main-d'œuvre familiale sur l'exploitation. Le revenu est formé après déduction du revenu agricole de la part affectée à la rétribution du capital propre. Au contraire du «salaire», le revenu annuel est une valeur de calcul.

4. Revenu agricole

Seuil: 100'000.– francs

Rendement annuel réalisé. Sert à rémunérer la main-d'œuvre familiale de son travail sur l'exploitation ainsi que les fonds propres investis dans l'exploitation. Rendement brut (revenu total généré par les activités agricoles) moins les coûts réels (p.ex. coûts matériels, intérêts et baux).

5. Rentabilité du capital total

Seuil: 0

Relation du rendement net (= rendement brut total – coûts réels – intérêts calculés du capital propre – salaire par unité de main-d'œuvre familiale) par rapport au capital total. Le capital total est constitué des actifs financés par les fonds propres et le capital étranger.

6. Facteur d'endettement

Seuil: 8

Indique le nombre de fois que le dernier cash-flow (flux des moyens provenant du chiffre d'affaires) devrait être réalisé pour arriver à un désendettement complet, autrement dit à un amortissement total de l'endettement réel.

7. Revenu agricole total par hectare SAU

Seuil: aucun

Par revenu agricole total, on entend la somme du produit de la vente et du produit des paiements directs. Il correspond au rende-

ment brut général moins divers rendements bruts p.ex. ceux générés par le travail pour des tiers ou par la vente directe.

8. Produit de la vente par hectare SAU

Seuil: aucun

Le produit de la vente correspond au rendement agricole brut. Il se compose des rendements bruts de la production animale et de la production végétale.

Dimension écologique

9. Produit des paiements directs par SAU

Seuil: aucun

Le produit des paiements directs se compose des paiements directs généraux et écologiques au sens de l'ordonnance sur les paiements directs, des primes de culture, des contributions d'estivage ainsi que des paiements directs selon l'ancien système (p.ex. les dernières contributions aux détenteurs de vaches) et des paiements écologiques cantonaux, voire privés.

ANNEXE 2 MÉDIANES DU REVENU TOTAL DES EXPLOITATIONS (EN FRANCS) SELON LES RÉGIONS ET LES TENDANCES ÉVOLUTIVES (Complément de la Fig. 8)

Région	Tendance évolutive	1997	1998	1999	2000	2001	Changement annuel ^d	% au sein de la région	% du total
Plaine	↘ ^a	91'542.–	82'394.–	71'623.–	84'385.–	64'847.–	-5'140.–	51,51	22,50
	↗ ^b	69'842.–	71'601.–	76'492.–	92'284.–	86'554.–	5'411.–	48,49	21,19
	moyenne ^c	81'966.–	78'494.–	74'098.–	89'447.–	75'421.–	-214.–		43,69
Colline	↘	73'253.–	70'127.–	62'639.–	71'431.–	57'673.–	-2'986.–	50,93	13,88
	↗	65'869.–	64'067.–	68'726.–	83'390.–	75'089.–	3'776.–	49,07	13,37
	moyenne	60'457.–	64'474.–	65'887.–	76'699.–	64'101.–	151.–		27,24
Montagne	↘	64'067.–	56'405.–	59'359.–	56'374.–	52'950.–	-2'227.–	47,41	13,78
	↗	53'213.–	49'725.–	58'676.–	68'499.–	63'596.–	3'954.–	52,59	15,29
	moyenne	58'925.–	54'622.–	59'033.–	62'732.–	56'241.–	274.–		29,07
Toutes régions confondues	↘	77'052.–	70'570.–	65'057.–	72'094.–	58'186.–	-3'621.–	50,16	50,16
	↗	62'398.–	61'357.–	68'623.–	83'274.–	76'069.–	4'926.–	49,84	49,84
	moyenne	70'972.–	67'060.–	67'667.–	78'387.–	66'470.–	232.–		100,00

ANNEXE 3 MÉDIANES DE LA FORMATION DE FONDS PROPRES (EN FRANCS) PAR RÉGIONS ET TENDANCES ÉVOLUTIVES (Complément de la Fig. 9)

Région	Tendance évolutive	1997	1998	1999	2000	2001	Changement annuel ^d	% au sein de la région	% du total
Plaine	↘ ^a	25'263.–	13'668.–	10'095.–	14'768.–	-6'528.–	-6'248.–	58,12	25,39
	↗ ^b	3'368.–	1'154.–	11'585.–	24'340.–	19'653.–	5'576.–	41,88	18,30
	moyenne ^c	13'833.–	10'461.–	9'017.–	20'569.–	5'524.–	-651.–		43,69
Colline	↘	22'159.–	15'591.–	12'434.–	14'569.–	-61.–	-4'546.–	55,77	15,19
	↗	6'742.–	3'787.–	7'880.–	23'517.–	16'693.–	3'963.–	44,23	12,05
	moyenne	12'771.–	7'537.–	9'561.–	15'487.–	4'833.–	-793.–		27,24
Montagne	↘	18'739.–	10'318.–	10'290.–	7'166.–	-391.–	-4'141.–	62,10	18,05
	↗	4'754.–	742.–	13'369.–	18'853.–	15'319.–	3'924.–	37,90	11,02
	moyenne	10'869.–	5'108.–	11'374.–	11'122.–	3'315.–	-909.–		29,07
Toutes régions confondues	↘	22'944.–	13'141.–	10'454.–	12'275.–	-2'586.–	-5'193.–	58,64	58,64
	↗	4'748.–	1'450.–	11'296.–	23'365.–	16'807.–	4'603.–	41,36	41,36
	moyenne	12'677.–	7'726.–	9'779.–	15'613.–	4'833.–	-780.–		100,00

a dégradation

b amélioration

c de toutes les exploitations de référence dont la FAT analyse la comptabilité

d médianes annuelles établies sur la base d'analyses de régression



ANNEXE 4
MÉDIANES DU REVENU ANNUEL DU TRAVAIL PAR UNITÉ DE MAIN D'ŒUVRE FAMILIALE (EN FRANCS) PAR TYPE D'EXPLOITATION ET DE TENDANCE ÉVOLUTIVE (Complément de la Fig. 10)

Type d'exploitations	Tendance évolutive	1997	1998	1999	2000	2001	Change-ment annuel	% au sein du type d'exploitation	% du total
Grandes cultures	↘	63'729.–	54'693.–	38'757.–	44'126.–	33'873.–	-7'028.–	69,23	3,58
	↗	33'764.–	45'330.–	49'707.–	59'203.–	42'879.–	3'210.–	30,77	1,59
	moyenne	50'022.–	54'693.–	48'832.–	48'522.–	39'848.–	-2'652.–		5,17
Cultures spéciales	↘	31'293.–	28'563.–	7'650.–	28'799.–	9'442.–	-4'347.–	33,38	1,51
	↗	18'880.–	23'874.–	46'958.–	45'422.–	36'815.–	5'742.–	66,62	3,01
	moyenne	25'932.–	28'208.–	35'720.–	44'574.–	29'402.–	2'331.–		4,51
Lait commercialisé	↘	29'223.–	25'739.–	25'126.–	24'095.–	18'773.–	-2'254.–	60,62	24,50
	↗	24'167.–	23'550.–	28'308.–	32'935.–	31'074.–	2'320.–	39,38	15,92
	moyenne	27'492.–	26'352.–	26'201.–	29'390.–	25'471.–	-100.–		40,41
Vaches allaitantes	↘	25'049.–	18'102.–	26'740.–	22'279.–	17'957.–	-1'001.–	74,67	1,32
	↗	12'835.–	11'514.–	27'928.–	27'938.–	33'164.–	5'708.–	25,33	0,45
	moyenne	24'774.–	26'621.–	37'754.–	33'150.–	18'564.–	-589.–		1,77
Autres bovins	↘	20'361.–	18'566.–	16'199.–	16'783.–	9'486.–	-2'353.–	62,00	4,30
	↗	13'360.–	12'920.–	26'414.–	31'864.–	26'727.–	4'568.–	38,00	2,64
	moyenne	18'789.–	16'916.–	19'963.–	20'028.–	15'850.–	-277.–		6,93
Chevaux/moutons/chèvres	↘	2'549.–	21'918.–	25'223.–	17'056.–	5'301.–	64.–	66,54	0,91
	↗	17'134.–	21'872.–	14'282.–	26'591.–	21'823.–	1'410.–	33,46	0,46
	moyenne	14'020.–	10'640.–	13'446.–	8'268.–	9'904.–	-1'060.–		1,37
Transformation	↘	64'382.–	25'537.–	37'066.–	40'808.–	24'673.–	-6'415.–	51,18	0,31
	↗	86'075.–	45'720.–	54'528.–	67'098.–	65'058.–	-2'066.–	48,82	0,30
	moyenne	34'087.–	28'527.–	30'789.–	30'493.–	35'794.–	538.–		0,61
Combiné, lait commercialisé/grandes cultures	↘	43'961.–	42'662.–	35'099.–	39'692.–	26'905.–	-3'708.–	60,60	7,75
	↗	33'874.–	34'840.–	33'858.–	49'290.–	45'932.–	3'857.–	39,40	5,04
	moyenne	39'543.–	40'131.–	35'927.–	47'331.–	35'721.–	-44.–		12,78
Combiné, vaches allaitantes	↘	42'254.–	26'798.–	40'174.–	17'731.–	20'888.–	-5'180.–	42,82	0,27
	↗	24'610.–	23'417.–	33'144.–	46'723.–	44'983.–	6'405.–	57,18	0,35
	moyenne	24'932.–	33'657.–	43'328.–	43'088.–	28'883.–	1'733.–		0,62
Combiné, transformation	↘	54'896.–	40'889.–	38'219.–	42'625.–	28'057.–	-5'194.–	67,91	8,44
	↗	38'139.–	35'909.–	42'541.–	58'887.–	49'018.–	4'474.–	32,09	3,99
	moyenne	48'372.–	37'145.–	38'620.–	44'852.–	33'949.–	2'114.–		12,43
Combiné, autres	↘	36'335.–	35'074.–	29'806.–	32'303.–	23'206.–	-2'903.–	63,38	8,48
	↗	28'299.–	30'813.–	32'174.–	43'747.–	43'475.–	4'329.–	36,62	4,90
	moyenne	34'839.–	32'233.–	30'255.–	37'008.–	30'621.–	-366.–		13,38
Moyenne générale	↘	34'778.–	31'373.–	27'526.–	28'881.–	20'268.–	-3'151.–	61,37	61,37
	↗	26'311.–	26'208.–	32'983.–	41'641.–	37'656.–	3'812.–	38,63	38,63
	moyenne	31'781.–	30'125.–	29'806.–	34'417.–	27'418.–	-444.–		100,00

a dégradation
b amélioration

c de toutes les exploitations de référence dont la FAT analyse la comptabilité
d médianes annuelles établies sur la base d'analyses de régression



ANNEXE 5
MODIFICATION DU REVENU ANNUEL DU TRAVAIL PAR UNITÉ DE MAIN
D'ŒUVRE FAMILIALE (ΔY) EN FONCTION DE LA MODIFICATION DU REVENU
AGRICOLE (ΔX , EXPRIMÉS EN FRANCS) PAR TYPE D'EXPLOITATION ET DE
TENDANCE ÉVOLUTIVE (Complément de la Fig. II)

Type d'exploitation	Tendance évolutive	ΔX	ΔY	Constante	R^2
Grandes cultures	↘ ^a	-1,00	-0,76	-1'711.-	0,62
	↗ ^b	1,00	0,92	-973.-	0,51
Cultures spéciales	↘	-1,00	-0,60	-1'106.-	0,56
	↗	1,00	0,82	401.-	0,89
Lait commercialisé	↘	-1,00	-0,92	109.-	0,45
	↗	1,00	0,60	-261.-	0,60
Vaches allaitantes	↘	-1,00	-0,75	-934.-	0,64
	↗	1,00	1,01	-1'516.-	0,94
Autres bovins	↘	-1,00	-0,86	-526.-	0,71
	↗	1,00	0,71	-419.-	0,68
Chevaux/moutons/chèvres	↘	-1,00	-0,90	-1'753.-	0,15
	↗	1,00	-0,22	-221.-	0,03
Transformation	↘	-1,00	-0,48	-1'983.-	0,62
	↗	1,00	0,25	363.-	0,40
Combiné, lait commercialisé/grandes cultures	↘	-1,00	-0,61	-379.-	0,36
	↗	1,00	0,68	17.-	0,60
Combiné, vaches allaitantes	↘	-1,00	-1,61	1'309.-	0,16
	↗	1,00	0,94	-739.-	0,85
Combiné, transformation	↘	-1,00	-0,79	-648.-	0,42
	↗	1,00	0,74	-629.-	0,66
Combiné, autres	↘	-1,00	-0,61	-808.-	0,57
	↗	1,00	0,58	-426.-	0,69
Moyenne générale	↘	-1,00	-0,72	-651.-	0,49
	↗	1,00	0,81	-645.-	0,79

a dégradation

b amélioration





ANNEXE 6 MÉDIANES DE LA RENTABILITÉ DU CAPITAL TOTAL PAR TYPE D'EXPLOITATION ET TENDANCE ÉVOLUTIVE (Complément de la Fig. 12)

Type d'exploitation	Tendance évolutive	1997	1998	1999	2000	2001	Changement annuel ^d	% au sein du type d'exploitation	% du total
Grandes cultures	↘ ^a	4,04	1,81	-1,25	0,44	-2,44	-1,43	70,63	3,65
	↗ ^b	-3,02	0,03	0,55	2,24	0,36	0,90	29,37	1,52
	moyenne ^c	1,80	2,23	-0,08	0,59	-0,81	-0,69		5,17
Cultures spéciales	↘	0,35	-0,39	-5,15	-2,79	-5,49	-1,41	38,60	1,74
	↗	-4,43	-6,37	-1,51	0,46	0,23	1,62	61,40	2,77
	moyenne	-4,25	-4,38	-1,51	-0,22	-4,67	0,33		4,51
Lait commercialisé	↘	-2,59	-3,61	-4,63	-3,56	-5,99	-0,67	56,07	22,66
	↗	-6,13	-6,21	-4,43	-2,84	-3,74	0,81	43,93	17,75
	moyenne	-3,78	-4,32	-4,33	-2,75	-4,74	-0,04		40,41
Vaches allaitantes	↘	-1,37	-3,38	-3,28	-0,35	-3,51	-0,13	68,50	1,21
	↗	-7,77	-8,24	-3,42	-3,67	-5,11	0,99	31,50	0,56
	moyenne	-3,94	-3,79	-0,07	-0,24	-4,18	0,31		1,77
Autres bovins	↘	-5,53	-8,26	-8,08	-7,16	-9,41	-0,67	50,54	3,50
	↗	-11,63	-10,29	-4,87	-6,24	-4,84	1,76	49,46	3,43
	moyenne	-7,48	-9,11	-6,29	-5,48	-6,92	0,47		6,93
Chevaux/moutons/chèvres	↘	-7,63	-6,94	-11,58	-13,34	-11,14	-1,34	71,74	0,99
	↗	-14,03	-12,82	-5,19	-1,19	-4,63	3,04	28,26	0,39
	moyenne	-13,03	-12,82	-8,50	-8,19	-10,89	0,89		1,37
Transformation	↘	5,34	-2,65	-1,51	1,99	-2,19	-1,04	51,18	0,31
	↗	5,78	1,37	2,37	2,79	3,28	-0,36	48,82	0,30
	moyenne	-0,12	-0,67	-2,36	-1,35	0,97	0,15		0,61
Combiné, lait commercialisé/grandes cultures	↘	0,55	-0,33	-2,67	-1,07	-3,83	-0,95	58,86	7,52
	↗	-2,55	-3,08	-2,74	0,42	-1,33	0,59	41,14	5,26
	moyenne	-0,76	-1,40	-2,01	0,60	-1,72	0,01		12,78
Combiné, vaches allaitantes	↘	-9,50	-4,18	-3,44	-3,60	-3,72	1,21	42,82	0,27
	↗	-5,13	-5,72	-3,73	0,51	0,06	1,66	57,18	0,35
	moyenne	-2,44	-2,83	-2,83	-1,22	-3,45	-0,04		0,62
Combiné, transformation	↘	2,52	-0,67	-0,20	0,68	-2,92	-0,95	70,98	8,82
	↗	-1,27	-1,89	-1,28	2,70	0,46	0,81	29,02	3,61
	moyenne	1,57	-1,11	-0,39	0,91	-1,82	-0,47		12,43
Combiné, autres	↘	-0,58	-1,51	-1,97	-1,25	-4,10	-0,68	61,79	8,27
	↗	-4,35	-4,24	-2,44	-1,73	-1,64	0,79	38,21	5,11
	moyenne	-1,65	-2,69	-2,75	-1,32	-3,05	-0,14		13,38
Moyenne générale	↘	-1,11	-2,21	-3,43	-2,11	-4,78	-0,72	58,95	58,95
	↗	-5,04	-5,18	-3,06	-1,24	-1,95	1,01	41,05	41,05
	moyenne	-2,42	-3,04	-3,00	-1,43	-3,60	-0,08		100,00

a dégradation

b amélioration

c de toutes les exploitations de référence dont la FAT analyse la comptabilité

d médianes annuelles établies sur la base d'analyses de régression

ANNEXE 7
MÉDIANES DU FACTEUR D'ENDETTEMENT, PAR TYPE D'EXPLOITATION
ET TENDANCE ÉVOLUTIVE (Complément de la Fig. 13)

Type d'exploitation	Tendance évolutive	1997	1998	1999	2000	2001	Changement annuel ^d	% au sein du type d'exploitation	% du total
Grandes cultures	↗ ^a	2,71	-0,78	-0,08	-0,97	-1,31	-0,82	45,71	2,34
	↘ ^b	2,46	3,35	3,67	4,82	7,63	1,73	54,29	2,78
	moyenne ^c	1,63	2,09	1,09	1,82	1,87	0,02		5,12
Cultures spéciales	↗	0,35	0,46	-0,16	-0,71	-1,93	-0,70	67,23	3,04
	↘	-5,01	-1,40	1,47	0,70	4,55	5,59	32,77	1,48
	moyenne	1,74	1,28	-0,09	1,08	0,21	-0,33		4,52
Lait commercialisé	↗	4,24	4,15	2,92	2,30	1,47	-0,84	56,69	22,85
	↘	2,83	4,82	5,80	6,13	8,46	1,13	43,31	17,46
	moyenne	4,10	4,63	4,47	4,07	4,56	0,03		40,32
Vaches allaitantes	↗	0,94	0,71	0,28	-0,19	-1,59	-0,52	73,23	1,30
	↘	3,36	3,33	2,92	3,74	12,57	0,19	26,77	0,47
	moyenne	1,35	1,44	2,09	3,31	2,10	0,34		1,77
Autres bovins	↗	4,84	4,62	1,86	0,55	0,11	-0,93	57,96	4,03
	↘	0,68	5,42	3,91	3,83	7,64	0,95	42,04	2,92
	moyenne	4,08	5,78	3,17	3,53	5,75	0,11		6,95
Chevaux/moutons/chèvres	↗	1,00	0,68	2,78	-2,27	0,94	-0,73	67,93	0,94
	↘	5,08	4,75	-1,20	0,86	14,00	3,11	32,07	0,44
	moyenne	5,08	3,97	3,40	1,18	3,37	-0,62		1,38
Transformation	↗	8,99	6,19	0,88	0,32	-0,32	-0,67	49,03	0,30
	↘	3,18	39,26	5,89	10,26	4,05	0,64	50,97	0,31
	moyenne	3,96	6,06	3,53	6,53	4,98	0,25		0,61
Combiné, lait commercialisé/grandes cultures	↗	2,81	2,33	2,00	0,52	0,93	-0,56	54,17	6,94
	↘	3,17	4,10	4,86	5,45	7,42	0,98	45,83	5,87
	moyenne	3,36	3,22	3,20	2,96	3,23	-0,05		12,82
Combiné, vaches allaitantes	↗	4,39	1,04	-0,67	-0,23	-0,66	-1,14	40,16	0,25
	↘	7,67	9,50	8,62	5,15	10,55	0,14	59,84	0,37
	moyenne	4,39	4,76	4,17	4,57	5,17	0,14		0,62
Combiné, transformation	↗	1,99	3,19	2,74	1,68	1,17	-0,32	52,58	6,55
	↘	2,40	3,32	4,61	4,77	8,76	1,42	47,42	5,91
	moyenne	2,66	3,33	3,81	3,42	3,91	0,26		12,46
Combiné, autres	↗	4,09	3,67	3,34	1,89	2,30	-0,54	54,60	7,33
	↘	2,73	2,79	4,76	6,53	6,49	1,13	45,40	6,09
	moyenne	3,14	3,67	3,81	3,69	3,82	0,14		13,42
Moyenne générale	↗	3,27	3,25	2,16	1,19	0,83	-0,69	55,88	55,88
	↘	2,65	4,13	4,86	5,27	7,72	1,13	44,12	44,12
	moyenne	3,40	3,87	3,58	3,39	3,86	0,05		100,00

a réduction = amélioration

b augmentation = dégradation

c de toutes les exploitations de références dont la FAT analyse la comptabilité

d médianes annuelles établies sur la base d'analyses de régression

ANNEXE 8 PRODUIT DE LA VENTE, DES PAIEMENTS DIRECTS ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (PAR HA SAU) (Complément des Fig. 15 et 16)

Type d'exploitation	Tendance évolutive	Situation 1997			Évolution (moyennes annuelles)		
		Produit de la vente / ha SAU	Produit des paiements directs / ha SAU	Produit des activités agricoles / ha SAU	Produit de la vente / ha SAU	Produit des paiements directs / ha SAU	Produit des activités agricoles / ha SAU
Grandes cultures	↘ ^a	6'592.-	1'826.-	8'418.-	-395.-	13.-	-382.-
	↗ ^b	7'001.-	1'810.-	8'811.-	220.-	15.-	235.-
	moyenne ^c	6'676.-	1'823.-	8'499.-	-278.-	14.-	-264.-
Cultures spéciales	↘	22'907.-	2'050.-	24'957.-	-1'420.-	-14.-	-1'434.-
	↗	19'749.-	1'893.-	21'642.-	1'942.-	44.-	1'986.-
	moyenne	21'180.-	1'965.-	23'144.-	516.-	20.-	536.-
Lait commercialisé	↘	6'451.-	2'626.-	9'076.-	-240.-	-53.-	-293.-
	↗	5'226.-	2'376.-	7'602.-	248.-	51.-	299.-
	moyenne	5'871.-	2'507.-	8'378.-	-3.-	-2.-	-5.-
Vaches allaitantes	↘	3'155.-	4'500.-	7'655.-	0.-	-240.-	-240.-
	↗	3'316.-	3'571.-	6'887.-	388.-	13.-	401.-
	moyenne	3'196.-	4'264.-	7'459.-	90.-	-181.-	-91.-
Autres bovins	↘	3'332.-	4'529.-	7'861.-	-73.-	-161.-	-235.-
	↗	2'971.-	3'879.-	6'849.-	234.-	24.-	258.-
	moyenne	3'155.-	4'210.-	7'365.-	83.-	-67.-	16.-
Chevaux/moutons/chèvres	↘	2'294.-	3'838.-	6'131.-	-72.-	-123.-	-195.-
	↗	2'227.-	3'980.-	6'207.-	286.-	-5.-	281.-
	moyenne	2'277.-	3'874.-	6'151.-	65.-	-78.-	-13.-
Transformation	↘	26'906.-	2'645.-	29'551.-	-1'029.-	0.-	-1'029.-
	↗	20'328.-	2'143.-	22'471.-	454.-	77.-	531.-
	moyenne	25'549.-	2'541.-	28'090.-	565.-	24.-	-541.-
Combiné, lait commercialisé/grandes cultures	↘	8'034.-	1'863.-	9'897.-	-297.-	-21.-	-317.-
	↗	7'802.-	1'863.-	9'665.-	402.-	-3.-	399.-
	moyenne	7'941.-	1'863.-	9'804.-	-20.-	-14.-	-34.-
Combiné, vaches allaitantes	↘	5'025.-	3'581.-	8'607.-	-262.-	-99.-	-361.-
	↗	4'049.-	3'292.-	7'341.-	406.-	-82.-	323.-
	moyenne	4'624.-	3'462.-	8'086.-	6.-	-92.-	-86.-
Combiné, transformation	↘	13'511.-	2'255.-	15'765.-	-620.-	-42.-	-662.-
	↗	11'006.-	2'191.-	13'197.-	576.-	24.-	600.-
	moyenne	12'698.-	2'234.-	14'932.-	-242.-	-21.-	-263.-
Combiné, autres	↘	8'352.-	2'417.-	10'769.-	-346.-	-50.-	-395.-
	↗	6'646.-	2'213.-	8'859.-	327.-	6.-	332.-
	moyenne	7'635.-	2'331.-	9'967.-	-46.-	-25.-	-71.-
toutes branches d'exploitation confondues	↘	8'256.-	2'559.-	10'816.-	-357.-	-52.-	-409.-
	↗	6'876.-	2'388.-	9'263.-	411.-	31.-	442.-
	moyenne	7'673.-	2'487.-	10'159.-	-26.-	-16.-	-42.-

a en baisse

b en hausse

c des 1'862 exploitations de référence ayant soumis leur comptabilité à la FAT entre 1997 et 2001



Situation 2001			Répartitions		Pente ^d
Produit de la vente / ha SAU	Produit des paiements directs / ha SAU	Produit des activités agricoles / ha SAU	% dans le type d'exploitation considéré	% de l'ensemble des exploitations	Flèches de la Fig. 16 (sans indication de direction)
4'616.-	1'893.-	6'509.-	4,18	80,86	-0,03
8'098.-	1'887.-	9'985.-	0,99	19,14	0,07
5'289.-	1'892.-	7'180.-	5,17	100,00	-0,05
15'805.-	1'981.-	17'787.-	1,91	42,41	0,01
29'456.-	2'115.-	31'571.-	2,60	57,59	0,02
23'759.-	2'063.-	25'822.-	4,51	100,00	0,04
5'249.-	2'361.-	7'610.-	20,75	51,35	0,22
6'467.-	2'631.-	9'098.-	19,66	48,65	0,21
5'858.-	2'496.-	8'353.-	40,41	100,00	0,86
3'156.-	3'301.-	6'456.-	1,36	76,85	-1101,98
5'258.-	3'636.-	8'894.-	0,41	23,15	0,03
3'646.-	3'357.-	7'003.-	1,77	100,00	-2,01
2'965.-	3'722.-	6'687.-	3,41	49,14	2,20
4'143.-	3'997.-	8'140.-	3,53	50,86	0,10
3'571.-	3'874.-	7'444.-	6,93	100,00	-0,81
1'935.-	3'221.-	5'156.-	0,85	61,72	1,72
3'656.-	3'956.-	7'611.-	0,53	38,28	-0,02
2'602.-	3'484.-	6'086.-	1,37	100,00	-1,20
21'759.-	2'644.-	24'403.-	0,42	68,67	0,00
22'600.-	2'526.-	25'126.-	0,19	31,33	0,17
22'726.-	2'661.-	25'387.-	0,61	100,00	-0,04
6'551.-	1'760.-	8'311.-	7,72	60,38	0,07
9'813.-	1'845.-	11'658.-	5,06	39,62	-0,01
7'842.-	1'794.-	9'636.-	12,78	100,00	0,71
3'714.-	3'087.-	6'801.-	0,37	59,84	0,38
6'077.-	2'880.-	8'957.-	0,25	40,16	-0,20
4'654.-	3'001.-	7'655.-	0,62	100,00	-15,38
10'408.-	2'047.-	12'455.-	8,49	68,35	0,07
13'887.-	2'312.-	16'198.-	3,93	31,65	0,04
11'489.-	2'130.-	13'619.-	12,43	100,00	0,09
6'624.-	2'169.-	8'793.-	7,41	55,39	0,14
8'280.-	2'241.-	10'521.-	5,97	44,61	0,02
7'407.-	2'207.-	9'614.-	13,38	100,00	0,55
6'470.-	2'298.-	8'768.-	56,88	56,88	0,15
8'930.-	2'542.-	11'472.-	43,12	43,12	0,07
7'543.-	2'405.-	9'947.-	100,00	100,00	0,63

^d voir page 36 pour l'interprétation à donner à la pente





Impressum

66

COLLABORATION AU RAPPORT DE SITUATION 2003

Editeur/Diffusion

Union suisse des paysans
Laurstrasse 10
5201 Brugg
Téléphone: 056 462 51 11
Téléfax: 056 441 53 48
Internet: www.sbv-usp.ch
E-mail: info@sbv-usp.ch

Traduction

Trait d'Union, 3000 Berne 6
Téléphone: 031 359 52 22

Imprimerie

Häfliger Druck AG, 5430 Wettingen
Téléphone: 056 437 88 88

Direction du projet

Marco Baltensweiler
Roland Furrer

Photographe

Markus Zuber
MacZ promotion+design, 5024 Küttigen
Téléphone: 062 827 12 45
Internet: www.macz.ch

Rédaction

Partie A Robert Grüter, Josef Wüest
Partie B Marco Baltensweiler
Partie C Heidi Bravo, Martin Rufer

Portrait des familles

Exploitation Cuenin, Epauvillers (JU)
Exploitation Roduner/Jegge, Rheinfelden (AG)
Communauté d'exploitations Monthoux/Egger, Bière (VD)

Collaboration

Daniel Erdin
Silvano Giuliani
Doris Neeser
Marie-Florence Perdrix
Hans Rüssli

Conception graphique

MACH AG Communications, 5400 Baden
Téléphone: 056 221 03 85
Internet: www.machbaden.ch
Roman Hofer, Urs Dudli

Prix

CHF 20.– par exemplaire
CHF 15.– dès 10 exemplaires
Prix excl.TVA (2,4%) et frais d'envoi

Mise en pages

Nejna Gothuey

